

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE

Pôle Universitaire de Koléa

**Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de Master
en Sciences financières et comptabilité**

Spécialité : Finance d'entreprise

Thème :

**Le comportement de la banque en matière d'exigence de
garanties**

Cas : Crédit Populaire d'Algérie CPA

Elaboré par :

Rahma LOUALI

Sarah CHEKHAB

Encadré par :

Pr. GLIZ Abdelkader

Lieu de stage : La Direction de Crédit CPA, Alger.

Période de stage : du 16/02/2023 au 28/04/2023

2022/2023

Remerciement

Nous tenons, tout d'abord, à remercier Dieu, le tout puissant, qui nous a donné le courage, les connaissances et la patience pour accomplir ce travail de recherche.

*Nous souhaitons exprimer notre profonde reconnaissance et notre sincère gratitude envers notre Directeur de mémoire, le Professeur **Gliz Abdelkader**, pour le temps qu'il nous a généreusement accordé, ainsi que pour son soutien continu, dans le but de nous prodiguer les précieux outils méthodologiques nécessaires à la réalisation de cette recherche. Son engagement et ses précieuses recommandations ont été d'une grande aide tout au long de notre travail.*

*Nous souhaitons également exprimer nos sincères remerciements à notre maître de stage, Mr **Belkedar Badreddine**, pour son aide, sa disponibilité et sa précieuse contribution à l'élaboration de la partie empirique de notre recherche. Ses conseils éclairés ont enrichi nos réflexions et ont grandement contribué à la réussite de notre projet.*

Nous présentons aussi nos vifs remerciements à tous les cadres de la direction B.T.P.H de la CPA. Leur accueil chaleureux et leur disponibilité constante nous ont permis de travailler dans d'excellentes conditions tout au long de notre stage.

Nos remerciements s'adressent également à tout le corps professoral de l'École Supérieure de Commerce pour l'immense travail qu'il effectue afin de créer les conditions les plus favorables pour le déroulement de nos études.

Nous joignons aussi nos remerciements aux membres du jury pour avoir accepté d'apporter de leur savoir afin d'améliorer la qualité de ce travail et de l'enrichir par leurs propositions.

Finalement, nous tenons à exprimer notre gratitude envers toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire.

Dédicaces

A la femme exceptionnelle qui m'a donné le souffle de la vie, qui a été mon ancre dans les tempêtes et ma lumière dans les ténèbres, à celle qui a toujours été là pour moi et qui a sacrifié tant de choses pour mon bonheur, je dédie ces mots empreints d'une profonde reconnaissance et d'un amour incommensurable
*: à toi, ma chère et précieuse **mère**.*

*A l'homme de ma vie, je dédie ces mots remplis d'une émotion profonde et d'un amour infini. Tu as été mon premier héros, mon guide et mon modèle à travers chaque étape de ma vie. Ta présence rassurante et ton soutien inconditionnel ont façonné la personne que je suis aujourd'hui : à toi mon **père** bien-aimé.*

*À mon cher grand frère **Anis**, chaque instant partagé avec toi est un trésor précieux qui remplit mon cœur d'amour et de gratitude. Ta bienveillance et ton soutien font de toi un pilier essentiel dans ma vie. Je te chéris au-delà des mots.*

*A **mes grands-parents, ma tante, mes oncles** et tous mes proches.*

*À ma précieuse amie et binôme **Rahma**, à celle qui a partagé tout le travail avec moi et qui a supporté mes changements d'humeur durant les moments de stress.*

*À mes chères amies, **Maroua, Ferial, Ikram** et **Rania** avec qui j'ai partagé des moments de joie et de peine. Votre présence inestimable a été un soutien précieux qui m'a permis d'avancer.*

A toutes les personnes que j'aime.

Sarah

Dédicaces

Toutes les lettres ne sauraient trouver les mots qu'il faut... Tous les mots ne sauraient exprimer la gratitude, l'amour, le respect, la reconnaissance... Aussi, c'est tout simplement que Je dédie ce modeste travail...

A mes chers parents bien-aimés, Il est difficile de trouver les mots pour exprimer pleinement ma gratitude envers vous. Vos sacrifices inlassables et votre amour indéfectible ont été les fondements sur lesquels ma vie s'est construite. Vous avez consacré tant d'énergie, de temps et de ressources pour m'offrir une éducation de qualité et veiller à mon bien-être. Je tiens à vous remercier du plus profond de mon cœur pour tout le soutien que vous m'avez apporté.

*A mes chères sœurs **Leila** et **Imane**, à mes chers frères qui n'ont jamais cessé de me soutenir, Je vous souhaite une vie pleine de joie, de bonheur et de réussite.*

A ma grand-mère qui prie toujours pour moi et à laquelle je tiens tant.

*A ma précieuse binôme **Sarah**, mon amie qui m'a accompagné tout au long de ces années. Notre complicité et notre soutien mutuel sont des trésors, Je suis reconnaissante de t'avoir à mes côtés*

*A mes chères amies **Maroua**, **Rania**, **Ikram** et **Feriel**, je tiens à vous exprimer ma gratitude, Pour les moments partagés, les rires infinis, avec certitude, Votre amitié est un trésor précieux.*

À tous ceux qui partagent l'amour avec moi et croient en moi

Rahma

Sommaire**Remerciement****Dédicace**

Sommaire.....	I
Liste des tableaux	II
Liste des graphes	III
Liste des figures.....	IV
Liste des schémas	V
Liste des abréviations	VI
Résumé	VII
Introduction Générale	VIII

Chapitre I : Généralités sur les banques..... 1

Section 1 : Notions sur les banques	3
Section 2 : Le financement bancaire.....	10
Section 3 : La relation banque-entreprise sous l'éclairage de la théorie de l'agence.....	29

Chapitre II : La gestion des risques bancaires 26

Section 1 : Les risques bancaires	28
Section 2 : La gestion du risque lié au crédit bancaire	34
Section 2 : Les garanties bancaires comme instruments de gestion du risque de crédit	48

Chapitre III : Etude empirique CPA 57

Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil CPA	59
Section 2 : Analyse descriptive de l'échantillon	63
Section 3 : Modélisation des données	74

Conclusion..... 81**Bibliographie..... 84****Annexes 88**

Liste des tableaux

Numéro du Tableau	Titre	Numéro de Page
01	Composition des fonds propres réglementaires des banques en Algérie	44
02	Les droits du créancier bénéficiaire de différentes garanties	51
03	L'évolution du capital social de la banque CPA	59
04	Répartition des types de garanties exigées	69
05	Statistiques descriptives des variables retenues dans le modèle empirique	74
06	Matrice des corrélations entre les variables	75
07	Statistiques de multi-colinéarité entre les variables	76
08	Evaluation globale du modèle (première occurrence)	77
09	Evaluation globale du modèle (deuxième occurrence)	77
10	Représentation des coefficients de régression du modèle	78

Liste des graphes

Numéro de graphe	Titre	Numéro de page
01	Pourcentage des formes juridiques des banques en Algérie	8
02	Répartition des entreprises selon leur statut juridique	67
03	Répartition des entreprises selon leurs secteurs d'activité	67
04	Histogramme de fréquence des taux de garanties	68
05	Répartition des types de garanties exigées	69

Liste des figures

Figure	Description	Numéro de page
01	Les risques majeurs associés à l'activité bancaire	28
02	Séquence de l'analyse financière	36
03	Les trois piliers de la réglementation Bâle II	40
04	L'organigramme du CPA	61
05	Représentation de l'organigramme du service d'accueil	63

Liste des abréviations

Abréviation	Signification
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BTPH	Bâtiment et Travaux Publics et Hydraulique
CGCI	Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement
CMC	Conseil de la Monnaie et du Crédit
COMEX	Commerce Extérieur
CPA	Crédit Populaire d'Algérie
EURL	Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
FGAR	Fonds de Garantie des Crédits aux PME
FPN	Fonds Propres Net
FR	Fonds de Roulement
IRB	Internal Rating Based
DA	Dinar Algérien
KDA	Kilo Dinar Algérien
LCR	Liquidity Coverage Ratio
NSFR	Net Stable Funding Ratio
PME	Petite et Moyenne Entreprise
ROA	Return on Assets
ROE	Return on Equity
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SNC	Société au Nom Collectif
SPA	Société Par Actions
UL	Unexpected Losses
VA	Valeur ajoutée
VaR	Value-at-Risk
VIF	Variance Inflation Factor

Résumé

Les banques sont confrontées à deux défis majeurs lorsqu'il s'agit de prêter de l'argent : le risque de crédit et l'asymétrie d'information. Le risque de crédit se réfère à la possibilité que les emprunteurs ne remboursent pas leurs prêts, ce qui peut entraîner des pertes financières importantes pour les banques. L'asymétrie d'information se manifeste par le fait que les emprunteurs ont souvent une meilleure connaissance de leur situation financière et de la viabilité de leur projet, ce qui rend difficile pour les banques d'évaluer leur solvabilité avec des informations limitées.

Pour réduire ces risques, les banques exigent des garanties qui prennent en compte plusieurs facteurs. L'objectif de notre étude est d'identifier les variables significatives prises en compte par les banques dans leur processus de décision concernant l'exigence de garanties.

Sur la base d'un échantillon de 95 dossiers de crédit octroyés par le CPA, notre étude a utilisé la méthodologie de la régression linéaire multiple, où la variable à expliquer est le taux de garantie, qui représente le rapport entre la valeur des garanties exigées et le montant du crédit. Les résultats de l'analyse ont démontré que la durée du crédit et le ratio montant de crédit octroyé sur le total bilan ont un impact positif significatif sur le taux de garantie, tandis que le ratio fonds de roulement sur le total bilan a un impact négatif significatif sur le taux de garantie.

Mots clés : Risque de crédit, garantie, banque, gestion de risque, régression linéaire multiple.

Abstract

Banks face two major challenges when it comes to lending money: credit risk and information asymmetry. Credit risk refers to the possibility that borrowers may fail to repay their loans, leading to significant financial losses for banks. Information asymmetry arises from the fact that borrowers often have better knowledge of their financial situation and the viability of their project, making it difficult for banks to assess their solvency with limited information.

In order to reduce these risks, banks require guarantees that take into account several factors. Therefore, the objective of our study was to identify the significant variables considered by banks in their decision-making process regarding the requirement for guarantees.

Based on a sample of 95 credit applications granted by CPA, our study used multiple linear regression methodology, where the dependent variable is the guaranteed rate which represents the ratio between the value of the required guarantees and the amount of the credit. The results of the analysis demonstrated that the loan duration and the loan-to-total-assets ratio have a significant positive impact on the collateral ratio, while the working capital-to-total-assets ratio has a significant negative impact on the collateral ratio.

Key words: Credit risk, guarantee, bank, risk management, multiple linear regression.

Introduction générale

Les banques jouent un rôle fondamental en tant qu'intermédiaires financiers, assurant la liaison entre les détenteurs de capitaux et les demandeurs de crédit. Leur importance dans le développement économique d'un pays est capitale. En facilitant le financement des projets d'investissement des entreprises et en soutenant leurs cycles d'exploitation, les banques contribuent de manière significative à la croissance économique et à la prospérité nationale. Néanmoins, cette mission n'est pas sans risques, et le risque de crédit se présente comme l'un des défis majeurs et intrinsèques auxquels les établissements bancaires doivent faire face.

Le risque de crédit expose les banques à la possibilité de subir d'importantes pertes financières en raison de l'incapacité des emprunteurs à rembourser leurs dettes conformément aux modalités convenues. Ce risque est influencé par divers facteurs, tels que la conjoncture économique, les fluctuations du marché, les changements dans l'environnement réglementaire, ainsi que la qualité des emprunteurs et de leurs garanties. Dans un environnement économique en constante évolution et soumis à des incertitudes, la gestion efficace du risque de crédit revêt une importance cruciale pour garantir la stabilité, la confiance et la pérennité du secteur financier, ainsi que pour prévenir les conséquences néfastes sur l'économie dans son ensemble.

Dans le contexte algérien, les banques jouent un rôle essentiel car les autres alternatives de financement demeurent insuffisantes. Elles facilitent l'accès au financement en accordant des crédits aux différents acteurs économiques, ce qui favorise l'investissement, la croissance et le développement du pays. Cependant, la gestion du risque de crédit constitue une préoccupation majeure pour ces banques. En effet, le non-remboursement des dettes peut entraîner d'importantes pertes financières, mettant en péril la stabilité des institutions bancaires et leur capacité à continuer à financer l'économie. Par conséquent, les banques algériennes accordent une grande importance à la maîtrise de ce risque et ont mis en place des mécanismes visant à le minimiser.

Le système bancaire algérien, à l'instar de ses homologues internationaux, se base sur des méthodes classiques telles que l'analyse financière et l'établissement de garanties pour faire face au risque de crédit. Toutefois, face à la complexité croissante des transactions et à l'évolution des pratiques de crédit, des méthodes plus sophistiquées, comme la méthode du scoring, ont également émergé.

Les garanties jouent un rôle crucial dans cette gestion du risque et dans la préservation de la rentabilité et de la stabilité financière des banques. Leur objectif principal est de réduire les pertes potentielles découlant de l'incapacité des emprunteurs à rembourser leurs dettes, et les garanties sont l'un des moyens clés pour atteindre cet objectif. Ces garanties peuvent prendre diverses formes, telles que des biens immobiliers, des véhicules, des actions, des obligations ou d'autres actifs évaluables. Elles jouent un rôle protecteur en sécurisant les prêts et en dissuadant les emprunteurs à ne pas honorer leurs obligations, sachant qu'ils risquent de perdre leurs actifs en cas de défaut. En permettant aux banques de recouvrer les fonds prêtés, les garanties contribuent à préserver la stabilité financière de l'institution et à minimiser les pertes potentielles découlant des défauts de paiement.

En résumé, les exigences de garantie mises en place par les banques sont essentielles pour atténuer le risque de crédit et préserver la stabilité financière des établissements bancaires. Ces exigences varient en fonction de différents facteurs complexes et techniques. Parmi ces paramètres figurent la nature et la valeur du crédit, la capacité prévisible de l'emprunteur à rembourser, l'équilibre financier d'une entreprise, la durée du crédit et les résultats financiers. La prise en compte de ces facteurs permet à la banque de prendre une décision stratégique qui vise à maximiser la rentabilité tout en minimisant les risques. Une gestion adéquate du risque de crédit, soutenue par des exigences de garantie appropriées, est indispensable pour assurer la rentabilité et la pérennité des banques dans un environnement caractérisé par des incertitudes et des risques constants.

La problématique de recherche

D'après le cadre conceptuel précédemment évoqué, la présente recherche vise à identifier les déterminants clés qui influencent le niveau d'exigence de garanties de la banque dans ses relations avec ses entreprises clientes.

Ainsi, notre problématique de recherche s'articule autour de l'interrogation suivante :

« Quels sont les facteurs pris en compte par les banques dans leur processus de décision en matière d'exigence de garanties ? »

Suite à la question de recherche principale susmentionnée, la présente étude se propose d'explorer plusieurs questions secondaires afin de répondre de manière exhaustive et rigoureuse à la problématique de recherche. Ces questions secondaires sont formulées comme suit :

- Quelle est la nature de la relation entre l'entreprise et la banque ?
- Comment les garanties bancaires contribuent-elles à la gestion du risque de crédit ?
- Quelles sont les variables prises en compte par les banques lors de l'exigence des garanties dans le cadre d'une décision de crédit ?

Les hypothèses

Afin de répondre à la problématique de recherche et aux questions secondaires soulevées, la présente étude propose un cadre de recherche combinant une démarche méthodologique reposant sur l'articulation d'un examen approfondi de la littérature académique et d'une enquête empirique sur le terrain. Pour ce faire, nous avons formulé les hypothèses de recherche suivantes, qui constituent le socle conceptuel de notre étude.

H1 : La relation banque entreprise est caractérisée par une interdépendance complexe qui implique des intérêts divergents.

H2 : Les garanties bancaires permettent de réduire le risque de crédit en assurant une sécurité financière à la banque.

H3 : Les variables prises en compte par la banque dans l'exigence des garanties sont : la durée du crédit, le fonds de roulement de l'entreprise, le ratio montant de crédit/total bilan et la rentabilité.

L'importance de l'étude

Parmi les raisons qui ont motivé le choix de notre thème, on peut citer :

- ✓ Le secteur bancaire est un acteur clé du financement de l'économie algérienne, il est donc crucial de comprendre ses exigences en matière de garanties pour les entreprises ;
- ✓ Les garanties bancaires ont un impact significatif sur les capacités d'emprunt des entreprises, en particulier les PME, qui peuvent avoir des difficultés à fournir des garanties adéquates ;
- ✓ Les exigences de garanties peuvent varier considérablement selon les secteurs d'activité, la taille de l'entreprise, son historique de crédit et d'autres facteurs ;
- ✓ L'étude des exigences de garanties peut aider les entreprises à mieux comprendre les attentes des banques et à mieux préparer leurs demandes de crédit ;
- ✓ Les politiques de garantie bancaire peuvent avoir des implications importantes en termes de concurrence et d'efficacité du marché, et l'étude de ces politiques peut donc contribuer à une meilleure compréhension de ces phénomènes dans le contexte algérien ;
- ✓ Enfin, l'étude des exigences de garanties peut contribuer à une meilleure compréhension des risques et des pratiques de gestion des risques dans le secteur bancaire algérien.

Méthodologie de recherche

La méthodologie de recherche que nous avons adoptée pour notre étude est fondée sur une approche analytique quantitative. Nous avons commencé par une étude théorique approfondie, dans laquelle nous avons analysé un ensemble de notions et de concepts afin de mieux appréhender les grands axes du sujet et de développer une compréhension plus fine de celui-ci. Cette étape nous a également permis de définir les variables clés de notre étude et de concevoir un cadre conceptuel solide pour notre analyse empirique.

Nous avons ensuite poursuivi notre étude en établissant une méthodologie quantitative rigoureuse pour analyser un échantillon de dossiers de crédits collectés auprès du Crédit Populaire d'Algérie. L'objectif était de construire un modèle statistique capable de répondre à notre problématique de recherche. Pour ce faire, nous avons utilisé des méthodes statistiques avancées telles que la régression linéaire multiple et avons eu recours au logiciel statistique SPSS pour analyser les données collectées et identifier les variables qui influencent les exigences de garanties bancaires pour les entreprises en Algérie.

Enfin, nous avons interprété les résultats de notre analyse empirique à la lumière de notre cadre conceptuel pour déterminer les implications pour les entreprises et le secteur bancaire en Algérie. Notre étude vise à contribuer à une meilleure compréhension des politiques de garantie bancaire en Algérie, et à aider les entreprises à mieux comprendre les attentes des banques en matière de garanties.

Plan de travail

Le plan de travail de notre étude se compose de trois chapitres, chacun axé sur un aspect spécifique de notre problématique de recherche.

Le premier chapitre de notre travail vise à fournir une base théorique en présentant des notions générales sur le fonctionnement des banques, les types de crédits octroyés et la relation

entre les banques et les entreprises, tout en mettant en lumière la théorie d'agence, ainsi que les mécanismes de contrôle utilisés pour minimiser les risques associés.

Le deuxième chapitre porte sur les risques bancaires en général, en mettant l'accent sur les risques liés aux crédits. Nous étudierons la gestion de ces risques, en examinant les méthodes utilisées pour évaluer et gérer ces risques, en portant une attention particulière aux garanties bancaires, leur rôle et les différents types existants.

Le troisième chapitre détaillera notre méthodologie de collecte de données auprès du CPA, ainsi que les outils statistiques utilisés pour analyser ces données. Nous appliquerons des méthodes statistiques telles que la régression linéaire multiple pour évaluer les facteurs influençant les exigences de garanties bancaires pour les entreprises en Algérie. Les résultats de notre analyse empirique seront interprétés et discutés en relation avec notre cadre théorique pour fournir une meilleure compréhension des pratiques de gestion des risques bancaires et de l'utilisation des garanties bancaires en Algérie.

CHAPITRE I :

Généralités sur les

banques

Introduction du chapitre

Les banques jouent un rôle crucial dans l'économie et le financement des entreprises en tant qu'institutions financières. Elles exercent un certain nombre de fonctions qui ont évolué au cours du temps et qui se caractérisent, à l'époque contemporaine, par une volonté générale de procéder à leur régulation.

Le développement d'une économie nécessite de plus en plus de nouveaux mécanismes de financement permettant de répondre aux besoins des entreprises et d'assurer les moyens nécessaires à la réalisation de leurs investissements. En tant qu'institutions financières, et grâce à leur rôle central dans le système financier, les banques sont en mesure de mobiliser des ressources financières à grande échelle et de les allouer de manière efficace et efficiente vers les projets d'investissement les plus rentables. En offrant une gamme complète de services financiers, les banques permettent aux entreprises de répondre à leurs besoins de financement et de se développer dans un environnement économique en constante évolution.

Dans ce chapitre, nous examinons le financement bancaire et la relation banque-entreprise. La première section représente une introduction générale sur les banques, suivie d'une analyse plus détaillée du financement bancaire et de la typologie des crédits fournis par la banque dans la deuxième section. Enfin, dans la troisième section, nous présentons une synthèse de la théorie de l'agence avant d'explorer comment cette théorie peut être appliquée à la problématique du financement bancaire des entreprises.

Section 1 : Notion sur les banques

1. Définition de la banque

La banque est un agent économique d'une importance cruciale en raison de son rôle central dans l'économie réelle, de son impact sur la monnaie et des risques inhérents à son activité. Dans cette optique, il s'avère primordial d'apporter une définition exhaustive du concept de banque en considérant à la fois les approches économique et juridique.

1.1. Définition économique

La banque occupe une place centrale au sein de l'activité économique. Son rôle fondamental consiste à répondre aux besoins en liquidité des agents économiques non financiers, leur permettant ainsi d'effectuer des transactions et d'honorer leurs engagements. Tout en partageant certaines caractéristiques communes avec les autres entreprises, la banque demeure une entité spécifique. Elle joue un rôle crucial dans la création monétaire, la collecte de l'épargne publique et la gestion des moyens de paiement. De plus, elle opère une transformation des risques et des échéances. Cette particularité requiert une approche plus approfondie et spécialisée, avec des stratégies, des produits, des charges et une organisation adaptés à son secteur d'activité spécifique.¹

La banque est une entreprise qui reçoit les fonds du public, sous forme de dépôts ou d'épargne. Elle réemploie l'argent des déposants en distribuant des crédits tout en effectuant diverses opérations financières. Elle gère et met à la disposition de sa clientèle des moyens de paiement (chèques, cartes bancaires, virements...etc.).²

Ces définitions mettent en évidence le rôle crucial des banques dans l'intermédiation financière. Elles collectent des fonds auprès des déposants et les prêtent aux emprunteurs, ce qui permet une allocation plus efficace des ressources économiques. Les banques agissent également en tant que gardiennes des fonds des déposants et fournissent de la liquidité au système financier en offrant des ressources financières aux entreprises et aux ménages.

1.2. Définition juridique

Sur le plan juridique, « La banque est une personne morale commerciale dotée d'un capital, soumise à ce titre, à la principale de l'autonomie financière et de l'équilibre comptable ».³

« Les établissements de crédit sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle, la réception de fonds du public, les opérations de crédit, ainsi que la mise à disposition des moyens de paiement vis-à-vis de la clientèle ou la gestion de ces mêmes moyens de paiement. ».⁴

Avec la transition de l'économie algérienne d'une économie planifiée à une économie de marché, une autre définition est donnée aux banques par l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit « La banque est une personne morale qui effectue à titre de

¹FREXIAS Xavier, ROCHET Jean-Charles, *Microeconomics of Banking*, The MIT Press, London, 2008, p6.

² BEZBAKH Pierre, GHERARDI Sophie, *dictionnaire de l'économie*, Le monde, Larousse, 2000, p82.

³ Loi du 12 janvier 1988.

⁴GARNAULT Philippe, PRIANI Stéphane, *La banque fonctionnement et stratégie*, Economica, Paris, 1997, p7.

profession habituelle et principalement les opérations de banque ainsi que certaines opérations connexes à leurs activités ».

2. Classification des banques

Les banques peuvent être classifiées sur la base de plusieurs critères, tels que leur statut juridique, leur spécialisation et l'étendue de leurs activités. Comprendre cette distinction est essentiel pour saisir leur rôle dans l'économie et leur capacité à répondre aux besoins financiers des entreprises et des particuliers.⁵

2.1. Selon le statut juridique

La classification des banques selon leur statut juridique permet de regrouper les banques en trois catégories : les banques publiques, les banques privées et les banques mixtes.

2.1.1. Les banques publiques

Les banques publiques sont des institutions financières dont la propriété et le contrôle sont détenus par l'État.

2.1.2. Les banques privées

Les banques privées sont celles dont les actions sont détenues par une personne ou un groupe de personnes. Les décisions au sein de ces banques sont prises par les actionnaires qui possèdent un titre de propriété sur l'établissement bancaire.

2.1.3. Les banques mixtes

Les banques mixtes sont caractérisées par une combinaison de participation publique et privée. Tant l'État que des particuliers, en tant qu'actionnaires, ont des droits de décision équivalents au sein de cette banque.

2.2. Selon la nature d'activité

En ce qui concerne la spécialisation et l'étendue des activités, on distingue la banque centrale, les banques de détail, les banques d'affaires et les banques d'investissement.

2.2.1. La Banque Centrale (Institut d'Emission)

La Banque centrale est une institution financière qui a pour mission d'établir la politique monétaire et de veiller à la stabilité financière d'un pays. Elle joue plusieurs rôles clés, notamment l'émission de la monnaie fiduciaire, la fixation des taux d'intérêt, et la réglementation des institutions financières en matière de gestion des risques.⁶

2.2.2. Banque de détail

Également appelée banque commerciale ou banque de dépôt, une banque de détail est une institution financière qui se concentre sur la fourniture des services bancaires aux particuliers, aux petites et moyennes entreprises, aux professions libérales, aux associations et aux collectivités locales. Son activité principale consiste à transformer les dépôts collectés des particuliers, des entreprises et des administrations publiques en crédits, tout en offrant des services bancaires courants tels que la tenue de comptes, les cartes de crédit, les prêts, les produits d'épargne, les assurances-vie, etc. Elle dispose généralement d'un réseau d'agences

⁵ MUADIMANGA Ilunga, Emile, *Risques bancaires et dispositifs prudentiels de gestion en RDC*, 39^{ème} édition, L'Harmattan, 2016, p40.

⁶ <https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-banque-centrale-365.php> consulté le 15/04/2023 4:05

étendu sur le territoire national afin de permettre à ses clients d'accéder facilement à ses services.⁷

2.2.3. La Banque d'affaires (d'investissement)

Une banque d'affaires est un établissement financier spécialisé agissant en tant qu'intermédiaire dans les opérations financières telles que les introductions en bourse, les augmentations de capital et les opérations de fusion-acquisition. Les banques d'affaires interviennent auprès de grandes entreprises industrielles et commerciales, et parfois même auprès des États. Elles peuvent également assurer la gestion de leur propre portefeuille de participations.⁸

2.2.4. La Banques islamique

Les banques islamiques sont des institutions financières qui appliquent les principes de la charia islamique dans leurs activités bancaires. Elles reposent sur le partage des risques et des bénéfices entre la banque et ses clients, plutôt que sur le paiement d'intérêts.

2.2.5. Banque généraliste (universelle)

La banque universelle est en mesure de proposer une large palette de services financiers à tous types de clients, qu'ils s'agissent de particuliers, d'entreprises ou d'institutions financières. En outre, la banque universelle peut agir en tant que banque d'investissement et d'émission, fournissant ainsi un large éventail de services à ses clients et se distinguant ainsi des banques spécialisées.

3. Le rôle de la banque

Les banques jouent un rôle fondamental dans l'économie en offrant une variété de services financiers pour répondre aux besoins de leurs clients et en assurant l'intermédiation financière entre les différents agents économiques. Les articles de 66 à 69 de l'ordonnance n°03-11 relative à la monnaie et au crédit définissent clairement les opérations à effectuées par les banques dans leurs relations avec la clientèle. Ces opérations comprennent :

3.1. La collecte de dépôts

Les banques collectent des fonds auprès de la clientèle en échange de la promesse de rembourser le capital assorti d'un paiement d'intérêts et d'autres avantages. Les dépôts peuvent revêtir diverses formes, tels que les comptes d'épargne, les comptes courants, les certificats de dépôt et d'autres instruments financiers similaires. Ils constituent une source de financement de première importance pour les banques, leur permettant ainsi de mobiliser les ressources financières nécessaires.

3.2. Les opérations de crédits

En transformant les dépôts collectés en crédits, les banques peuvent ainsi répondre aux besoins de financement de particuliers, d'entreprises et des pouvoirs publics. Selon l'article 68, l'opération de crédit est définie comme suit : « tout acte à titre onéreux par lequel une personne ou une institution financière s'engage à fournir des fonds à une autre personne ou entreprise, ou à prendre une forme d'engagement par signature, telle qu'un aval, un cautionnement ou une

⁷LAMARQUE Éric, MAYMO Vincent, *Economie et gestion de la banque*, Dunod, Paris, 2015, p30.

⁸ <https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-banque-centrale-365.php> consulté le 17/04/2023

garantie, dans l'intérêt de l'emprunteur. Sont assimilées à des opérations de crédit, les opérations de location assorties d'options d'achat, notamment le crédit-bail ».⁹

3.3. Gestion des moyens de paiement mis à disposition

Les banques facilitent les transactions en mettant à disposition une gamme de services de paiement, comprenant divers instruments permettant le transfert de fonds. Parmi ces instruments figurent les chèques, les cartes de crédit, les cartes de débit, les virements bancaires, ainsi que d'autres formes de transferts électroniques. Ces moyens de paiement offrent à chaque individu la possibilité de transférer des fonds de manière pratique et sécurisée, favorisant ainsi l'efficacité et la fluidité des échanges financiers.

Les deux premières catégories d'opérations représentent l'essence même de l'intermédiation financière traditionnelle, appelée aussi intermédiation de bilan, tandis que la troisième relève de la prestation de services.¹⁰

3.4. Opérations connexes

Selon l'article 72 de la même ordonnance, il est mentionné que les banques sont autorisées à effectuer diverses opérations connexes qui complètent leur activité bancaire, telles que :

- **Services de change** : Les banques proposent des services de change afin de faciliter les transactions internationales en permettant à leurs clients d'effectuer des opérations de conversion de devises étrangères.

- **Gestion des investissements** : Les banques offrent des produits d'investissement variés, tels que les fonds communs de placement, les actions et les obligations.

- **Services de conseil et assistance** : en matière de gestion de patrimoine, opération de fusion/acquisition et autres opérations d'ingénierie financière.

D'une manière générale, les opérations connexes regroupent tous les services destinés à faciliter la création et le développement d'entreprises ou d'équipements, en respectant les dispositions légales en la matière.¹¹

4. Structure générale du secteur bancaire algérien

L'activité bancaire en Algérie a connu des améliorations depuis la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit en 1990. L'ordonnance N°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit s'inscrit dans la continuité de cette dynamique et offre un nouveau cadre juridique pour l'exercice des opérations bancaires. Au moment de l'entrée en vigueur de la loi sur la monnaie et le crédit en 1990, la structure bancaire était principalement constituée de cinq banques commerciales publiques, telles que la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP) et la Banque Algérienne de Développement (BAD), disposant d'un réseau d'agence qui s'étendait sur tout le territoire national.

A partir de 1991, l'État a introduit un nouveau modèle bancaire : les banques mixtes. Ces institutions financières sont détenues à la fois par l'État et le secteur privé, tel que le cas de Al

⁹ Art.68.- (Ordonnance n°3-11) loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

¹⁰ DE COUSSERQUES Sylvie, *Gestion de la banque*, 5^{ème} édition, Dunod, Paris, France, 2007, p18

¹¹ Art.72.- (Ordonnance n°10-04) loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

Baraka constituée par le groupe saoudien Dalla Al Baraka et la Banque Algérienne de Développement Rural (BADR).

A partir de 1995, le secteur bancaire a connu la création de nombreuses institutions financières qui s'inscrivent dans la logique de soutien à l'activité bancaire et répondant à des préoccupations parfois sectorielles. En effet le soutien au financement du secteur de l'habitat a conduit à :

- La transformation de la CNEP en CNEP-Banque ;
- La création de la caisse nationale du logement (CNL) ;
- La création de la Société de Refinancement Hypothécaire (SRH), ainsi que le développement des institutions publiques et privées à partir de 1995, ont été accompagnés par l'ouverture du Système Bancaire Algérien en 1998 en direction du secteur privé, à la fois national et étranger.¹²

4.1. La Banque d'Algérie

La Banque d'Algérie est une institution nationale dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Sa création remonte à la loi n°62-144, adoptée par l'assemblée constituante le 13 décembre 1962, qui l'établissait sous le nom de la Banque Centrale d'Algérie. Toutefois, conformément aux dispositions de la loi sur la monnaie et le crédit du 14 décembre 1990, elle est désormais désignée sous l'appellation de Banque d'Algérie (BA).

Conformément à l'ordonnance 03-11 du 26 Août 2003, la banque d'Algérie est chargée de réguler la circulation monétaire, de superviser et de contrôler la distribution du crédit en utilisant les moyens appropriés, de garantir la stabilité de la liquidité, de garantir une gestion saine des engagements financiers vis-à-vis de l'étranger, de réguler le marché des changes et de veiller à la sécurité et à la solidité du système bancaire.¹³

4.2. Les banques commerciales

Les banques commerciales sont parmi les plus anciennes institutions bancaires. L'appellation « commerciale », trouve son origine dans le fait que ces banques ont la plus grande activité économique. Les banques commerciales agissent en tant qu'intermédiaires entre les agents économiques qui disposent d'un surplus financier et ceux qui souffrent d'un déficit.

En totalité, le secteur bancaire algérien appartient au secteur public dont les banques publiques collectent 84,71% des ressources et distribuent 88,3% de crédits à l'économie.¹⁴

Le secteur bancaire en Algérie est régi par les lois de la Banque d'Algérie. À la fin de l'année 2021, il était composé de vingt banques, ayant chacune son siège social à Alger. Les banques agréées étaient réparties de la manière suivante :

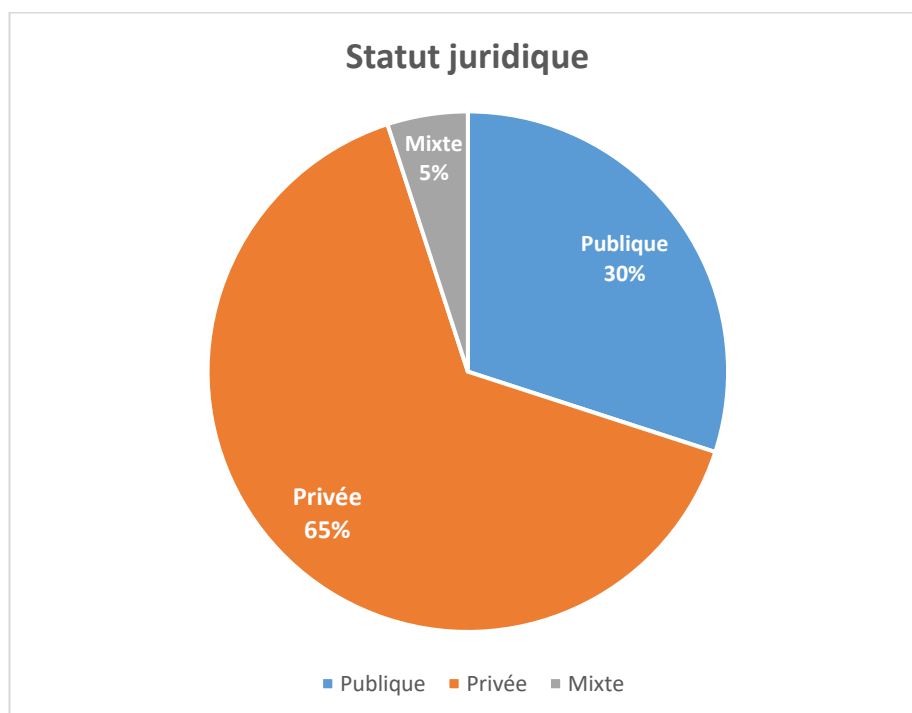
- Six banques publiques, dont la caisse d'épargne ;
- Quatorze banques privées à capitaux étrangers, dont une à capitaux mixtes.

¹²ABOURA A, CHAHIDI M, *Le système bancaire algérien : Evolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation*, Journal d'économie et d'administration des affaires, vol 01, N°02, 2017, p2.

¹³ L'ordonnance 03-11 du 26 Août 2003.

¹⁴ Rapport de la banque d'Algérie : évolution économique et monétaire en Algérie, 2021, chapitre 4, p55-57.

Graphes n°01 : le pourcentage des formes juridiques des banques



Source : conception personnelle

4.2.1. Les banques publiques

- La Banque Nationale D'Algérie : BNA ;
- La Banque Extérieure D'Algérie : BEA ;
- Le Crédit Populaire D'Algérie : CPA ;
- La Banque De L'agriculture Et De Développement Rural : BADR ;
- La Banque De Développement Local : BDL ;
- Caisse Nationale D'Epargne Et De Prévoyance : CNEP.

4.2.2. Banques privées à capitaux étranger

- Arab Banking Corporation – Algeria (BANK ABC);
- Citibank N.A Alegria ;
- Bnp Paribas El Djazair BNP ;
- Trust Bank Algeria TBA ;
- Gulf Bank Algeria AGB ;
- H.S.B.C. Algeria (Succursale De Banque) ;
- Al Salam Bank - Algeria (ASBA);
- Credit Agricole- Corporate & Investissement Bank Algérie (CACIB ALGERIE) ;
- Fransabank El-Djazair ;
- The Housing Bank For Trade & Finance-Algeria (HBTF-ALGERIA);
- Natixis Algérie ;
- Société Générale Algérie SGA ;
- Arab Bank Plc Algeria (Succursale de banque).

4.2.3. Banque à capitaux mixtes

- La Banque Al Baraka D'Algérie, dont 50% des parts appartiennent au groupe saoudien Dellah al Baraka et 50% à la banque publique BADR.

Section 2 : Le financement bancaire

Le besoin de financement est la raison d'être et du développement de la relation entre une banque et un opérateur économique. Ce besoin peut être justifié par le manque de ressources propres à l'exploitation ou à l'investissement. Donc la banque offre une grande variété de produits efficaces pour faire face à la demande du client.

Comme l'a mentionné Emmanuel de Séze, « dans le monde moderne, le crédit est une force incomparable ; c'est le levier essentiel des affaires, sans lui, les entreprises se traineraient misérablement incapables de se développer, avec lui, des possibilités de productions des échanges deviennent infinies. C'est le principal facteur de progrès de l'humanité ».¹⁵

1. Définition du crédit

Les crédits regroupent les différentes opérations de prêt d'argent, que ce soit par le biais d'un contrat de prêt bancaire ou d'un délai de paiement accordé par un fournisseur à un client. Ils impliquent généralement le remboursement du montant prêté avec un intérêt par l'emprunteur au prêteur.

Le crédit joue un rôle très important dans le financement de l'activité économique, il est défini différemment, selon qu'on se réfère au point de vue économique ou juridique.

1.1. Définition économique

Le crédit en économie, terme désignant des transactions en nature ou en espèce effectuées en contrepartie d'une promesse de remboursement dans un délai convenu par avance. Il peut être défini comme suit :

« Le crédit bancaire est en général l'opération par laquelle la banque met une somme déterminée à la disposition d'un tiers appelé emprunteur moyennant l'engagement pris par ce dernier de payer au banquier les intérêts convenus et de lui restituer à l'époque fixée pour le remboursement, une somme équivalente à celle qui lui a été fournie ».¹⁶

1.2. Définition juridique

Conformément à l'article 112 de la loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, la notion de crédit est définie comme étant : « Une opération de crédit est tous actes à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celle-ci engagement par signature tel qu'un aval, cautionnement ou une garantie ».¹⁷

En se fondant sur les définitions précédemment énoncées, il convient de souligner que le crédit découle de l'entrelacement de trois caractéristiques essentielles : la confiance mutuelle qui s'établit entre les parties contractantes, la dimension temporelle qui revêt une importance capitale dans ce type d'opération, ainsi que la rémunération qui accompagne cette relation financière.

En ce qui concerne le montant du crédit octroyé, il peut être soumis à plusieurs paramètres variables tels que la nature de la clientèle, les besoins exprimés, l'objet de la demande de crédit,

¹⁵ DE-SEZE Emmanuel, *Introduction à l'économie de développement*, éditeur Armand-Colin, Paris, 1989, p13.

¹⁶ PRUCHAUD, *Evolution des techniques bancaires*, Editions scientifique Riber, Paris, 1960, p50.

¹⁷ Loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit en Algérie.

la garantie offerte ainsi que la relation entre le client et l'institution bancaire, notamment la fidélité de ce dernier envers cette dernière.

2. Objectif de crédit bancaire

« L'objet d'un crédit pour la banque, est la réalisation d'un profit. Elle est une entreprise qui achète, transforme. Elle utilise de l'argent comme matière première qu'elle transforme en produits, appelés crédit. Ces produits sont écoulés de sa clientèle à un prix lui permettant de réaliser un gain. Ce surplus est une nécessité pour assurer son développement. »¹⁸

En outre, le crédit occupe une place centrale dans l'économie en raison de son impact significatif sur les échanges commerciaux, la production industrielle et le développement économique global. En tant qu'instrument financier, le crédit joue également un rôle crucial en tant que mécanisme de création monétaire. Les banques, en utilisant les ressources disponibles sous forme de dépôts, ont la capacité d'accorder des crédits à leurs clients sans compromettre la possibilité pour les déposants d'utiliser leurs fonds. Cette capacité de création monétaire confère au système bancaire un pouvoir considérable, lui permettant de stimuler l'activité économique, de faciliter l'investissement et de soutenir la croissance économique de manière significative.¹⁹

En somme, le crédit revêt une importance cruciale en offrant une multitude de contributions, notamment en facilitant les échanges, en stimulant la production économique, en favorisant l'expansion du développement et en participant à la création de monnaie.

2.1. La facilitation des échanges

Le crédit bancaire permet aux entreprises d'anticiper leurs créances et d'accéder à un pouvoir d'achat préalable ou à des opportunités d'échanges anticipés. Cette anticipation est essentielle pour garantir la continuité des processus de production et de commercialisation sur les marchés nationaux et internationaux.

2.2. La stimulation de la production économique

L'octroi de crédits favorise la croissance de la production en encourageant l'innovation et le renouvellement des équipements, deux facteurs essentiels de la modernisation des processus de production. La stimulation de la production via le crédit contribue ainsi à l'essor économique et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

2.3. L'expansion du développement

En plus des avantages directs pour les emprunteurs, le crédit a également des effets indirects qui se propagent à d'autres acteurs économiques.

2.4. La création de la monnaie

Le crédit est la source de la création monétaire qui permet de mettre à la disposition des agents économiques des moyens supplémentaires de paiement pour leurs transactions ».

Ainsi, lorsqu'une banque accorde un crédit, en utilisant des ressources provenant de dépôts, elle crée des flux monétaires sans priver les déposants des possibilités de retirer leurs dépôts.

¹⁸BOUYACOUB Farouk, *L'entreprise et le financement bancaire*, Edition Casbah, Alger, 2000, p20.

¹⁹CAUDAMINE Guy, MONTIER Jean, *Banque et marché financiers*, Economica, paris, 1998, p142-143.

3. Classification des crédits bancaires

De nos jours, les établissements bancaires offrent une grande diversité de crédits afin de répondre aux nouveaux besoins des clients. L'opération de crédit revêt donc un sens universel, seule la différence réside dans les types de crédits proposés et les besoins auxquels ils répondent.

Le service bancaire propose un large panel de produits de crédit aux clients, et ces produits peuvent être classifiés en fonction de différents critères. Les types de crédits peuvent ainsi être classés de la manière suivante :

3.1. La durée ²⁰

La durée du crédit, dépend du type d'opération pour laquelle le crédit est effectué, conformément à une règle stricte de gestion financière. On relève :

3.1.1. Le crédit à très court terme

Le crédit à très court terme, est principalement utilisé par les entreprises pour ajuster leur trésorerie au jour le jour.

3.1.2. Le crédit à court terme

Le crédit à court terme, d'une durée inférieure à deux ans, utilisé par les ménages et les entreprises. Les bons de trésor, les crédits par caisse (découvert, facilité de caisse, escompte...) et les engagements par signature en font partie.

3.1.3. Le crédit à moyen terme :

Le crédit à moyen terme, dont la durée s'étend de deux à sept ans selon certains, ou qui est qualifié de « crédit intermédiaire » par d'autres. Les crédits de consommation en sont un exemple.

3.1.4. Le crédit à long terme

Le crédit à long terme se caractérise par une durée supérieure à sept ans et concerne divers acteurs tels que les ménages, les entreprises et les collectivités locales (communes, département...etc.). Dans ce type de financement, la banque agit souvent en tant qu'intermédiaire entre l'emprunteur et l'établissement prêteur. Toutefois, il peut arriver que la banque assume un certain niveau de risque en participant directement au financement.

3.2. Les bénéficiaires ²¹

Les crédits sont destinés aux principaux acteurs économiques tels que les ménages, les entreprises et les organismes gouvernementaux. Chacun de ces bénéficiaires peut avoir des besoins spécifiques en termes de financement et utiliser les crédits de différentes manières.

3.3. La destination²²

Il s'agit de déterminer l'objectif pour lequel les fonds mis à disposition seront utilisés. La destination des fonds dans le cadre des crédits varie en fonction des besoins spécifiques des emprunteurs. Les ménages peuvent recourir à un crédit à la consommation, tandis que les entreprises peuvent avoir besoin de financement pour leurs activités courantes, leurs opérations

²⁰ <https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/wp-content/uploads/2016/05/credit.pdf> consulté le 20/04/2023

²¹ Idem.

²² Idem.

d'exportation ou leurs investissements. La destination des fonds détermine l'utilisation précise des ressources mises à disposition par le crédit.

3.4. Le degré de liberté des banques

Selon ce critère, on peut distinguer deux familles de crédit : les crédits mobilisables et les crédits non mobilisables. On parle de crédit mobilisable lorsque la banque centrale autorise une banque à débloquent un crédit et lui confère en même temps son accord sur le refinancement d'une partie du montant du crédit. L'autre partie que la banque centrale n'accepte pas de refinancer est qualifiée crédit non mobilisable.

4. Typologie des crédits

En raison de la diversité des besoins des agents économiques, il est possible de distinguer plusieurs types du crédit qu'on peut regrouper, essentiellement en trois grandes catégories et qui sont : Le financement de l'exploitation, le financement de l'investissement et le financement de commerce extérieur.

4.1. Financement de l'exploitation

Les entreprises peuvent être confrontées à des problèmes de trésorerie de manière conjoncturelle ou structurelle, liés à leur activité courante qui représente un caractère cyclique. Pour pallier ces besoins de trésorerie, l'entreprise va solliciter de sa banque des crédits à court terme en vue d'équilibrer sa situation financière. Ce financement permet de répondre aux besoins en fonds de roulement et de gérer les décalages entre les recettes et les dépenses de l'entreprise, et il est destiné à être remboursé sur une période relativement courte, généralement un an.

Ces crédits de financement de l'exploitation peuvent être subdivisés en deux catégories distinctes : les crédits d'exploitation par caisse, communément désignés comme des crédits directs, et les crédits d'exploitation par signature, couramment appelés crédits indirects.

4.1.1. Les crédits d'exploitation par caisse

Sont les crédits qui permettent une mobilisation immédiate des capitaux en faveur du client, deux types peuvent être distingués : les crédits par caisse de trésorerie et les crédits par caisse spécifiques :

4.1.1.1. Les crédits de trésorerie

La banque accorde ce type de crédit lorsque l'emprunteur a besoin de trésorerie. Il s'agit de la forme de crédit la plus simple qui débite le compte du client pendant la période de crédit. Ils peuvent se présenter sur plusieurs formes :

a) La facilité de caisse

« La facilité de caisse, appelée aussi « tolérance exceptionnelle », est une forme de crédit ponctuel fréquemment utilisée en pratique. Elle est un débit ponctuel d'un compte accordé par un établissement de crédit et limité dans la durée. »²³

La facilité de caisse est octroyée aux entreprises lorsqu'elles rencontrent des difficultés temporaires de trésorerie. Cette autorisation est accordée pour une période déterminée, jusqu'à une date limite où elle doit faire l'objet d'une nouvelle évaluation (généralement basée sur les

²³LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme, *Le droit de la facilité de caisse*, Banque & Droit n°135, janvier-février 2011, p1.

résultats financiers fournis par les dirigeants de l'entreprise). Elle vise à répondre aux besoins momentanés de financement dus aux décalages entre les entrées et les sorties de fonds. Il s'agit du financement par excellence de la partie fluctuante des besoins en fonds de roulement des entreprises.²⁴

b) Le découvert

Le découvert bancaire est une avance accordée à une entreprise qui lui permet de laisser son compte devenir débiteur pendant une durée et un montant limité. Cette forme de crédit à court terme vise à compléter les ressources financières de l'entreprise lorsque son fonds de roulement qui, pour un temps, apparaît insuffisant, par exemple pour l'achat d'un stock important à des conditions avantageuses ou pour financer des travaux en cours. Il n'est pas essentiel à la vie de l'entreprise, mais permet d'améliorer sa gestion financière. Comparé à la facilité de caisse, la principale différence réside dans la durée, le découvert étant accordé pour une période plus longue, généralement d'un mois à un an.

Il convient de faire une distinction entre deux formes de découvert :

- **Le découvert simple** : il permet au client de travailler avec un solde débiteur pendant une durée limitée, en payant des intérêts sur le montant du découvert.

- **Le découvert mobilisable** : il est mobilisé par un Billet à Ordre et nécessite une autorisation de la Banque d'Algérie. En cas de défaillance, la Banque d'Algérie peut le réescompter et les agios sont calculés sur le montant global accordé.

c) Le crédit de campagne

Le crédit de campagne est sollicité par une entreprise afin de faire face à un décalage significatif entre ses dépenses et ses rentrées financières. Cette disparité peut résulter de différentes circonstances, telles que des activités saisonnières caractérisées par une production continue tout au long de l'année et des ventes concentrées sur une période limitée, ou des obligations exceptionnelles requérant une importante mobilisation de trésorerie, comme le lancement d'une campagne publicitaire. Afin de combler ce déséquilibre, l'entreprise fait appel à un crédit de campagne auprès de sa banque. Ce type de crédit est accordé en fonction des besoins financiers les plus élevés et le remboursement s'effectue progressivement au rythme des ventes réalisées. L'évaluation de la demande de financement repose sur une analyse minutieuse du tableau de trésorerie, mettant en évidence les besoins mensuels de l'entreprise.²⁵

d) Le crédit relais

Le crédit relais poursuit le même objectif que le découvert, mais se distingue par son mode de remboursement. Contrairement au découvert, le crédit relais est remboursé grâce aux fonds provenant d'opérations financières spécifiques, telles que l'augmentation de capital ou le déblocage d'un emprunt obligataire, qui sont susceptibles de se concrétiser dans un délai fixé et pour un montant précis. Ce type de concours nécessite la mise en place de garanties réelles. Il convient également de noter que le crédit relais est généralement assorti d'un plafond et ne couvre pas la totalité de l'opération financière envisagée.

²⁴ BERNET-ROLLANDE Luc, *Principe de technique bancaire*, 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008, p287.

²⁵ Ibid, p288.

4.1.1.2. Les crédits spécifiques

« Les crédits d'exploitation sont dits spécifiques lorsqu'ils financent des postes spécifiques de l'actif circulant. Ils ont donc un objet bien déterminé ; c'est pour cela qu'on les qualifie de crédits causés. Ces crédits ont une origine précise. Ils présentent l'avantage pour l'entreprise d'accélérer la rotation de son actif cyclique et ainsi disposer plus rapidement de liquidités. »²⁶

Contrairement aux crédits globaux qui financent un besoin général, les crédits par caisse spécifiques financent un poste bien défini de l'actif circulant qui constitue la cause principale du déséquilibre de l'entreprise. Les crédits par caisse spécifiques, appelés aussi crédits causés, peuvent revêtir les formes suivantes :

- Escompte commerciale ;
- Avance sur marchandises ;
- L'affacturage (factoring).

a) L'escompte commercial

L'escompte commercial est une forme de crédit dans laquelle la banque s'engage à verser à son client (le fournisseur qui émet l'effet de commerce) le montant d'un effet de commerce, sous la forme d'une avance diminuée des agios. Plus précisément, l'escompte commercial est défini comme étant un crédit de trésorerie accordé aux entreprises pour leur permettre de mobiliser les créances à terme qu'elles détiennent sur leur client. Il s'agit d'un prêt dans lequel l'effet escompté sert de garantie pour la banque.

b) Le factoring (ou L'affacturage)

L'affacturage, une opération de cession de créance à un organisme spécialisé qui peut jouer le rôle d'un établissement financier, ce dernier garantit le règlement de la créance moyennant une commission.

« La technique de l'affacturage ou de factoring consiste en un transfert de créances commerciales de leur titulaire à une société d'affacturage (le factor) qui se charge d'en opérer le recouvrement et qui en garantit la bonne fin, même en cas de défaillance du débiteur. Le factor peut régler par anticipation tout ou partie du montant des créances transférées. »²⁷

c) Avance sur marchandises

Ce crédit est destiné à financer un stock de marchandises gagées au nom de la banque, le client en contrepartie recevra un récépissé appelé warrant qui est un titre qui permet au déposant d'emprunter sur la valeur des marchandises entreposées dans le magasin général, et le montant de la marchandise s'entend de la valeur au moment de dépôt.

Par ailleurs, il existe d'autres types d'avances tels que l'avance sur marché public, l'avance sur titre et l'avance sur facture administrative.

4.1.2. Les crédits par signature

Les crédits par signatures, ne nécessitent pas un décaissement de fonds, la banque ne fait que prêter sa signature en s'engageant à honorer une dette de son client en cas de sa défaillance.

²⁶TARI Mohamed Larbi, ATTARI Abdennasser, *Revue des Economies Financières, Bancaires et de management*, 2018, p38.

²⁷BEGUIN Jean Marc, BERNARD Arnaud, *L'essentiel des techniques bancaires*, Editions Eyrolles, Paris, 2008, p60.

Cela veut dire que la banque garantit la solvabilité de son client auprès de ses créanciers. Les crédits par signature se présentent sous trois (03) formes :

- L'aval ;
- L'acceptation ;
- Le cautionnement.

4.1.2.1. L'aval

C'est un engagement pris par une personne appelée avaliste, à effectuer le paiement d'un effet de commerce à la place d'une autre personne (le tiré de l'effet). « L'aval est donné sur l'effet de commerce sous la forme de la mention « bon pour aval » suivi de la signature de celui qui s'engage à payer l'effet ». ²⁸

L'aval du banquier est une garantie exigée par certains bénéficiaires d'effets nationaux ou étrangers.

4.1.2.2. L'acceptation

L'aval et l'acceptation sont deux termes similaires, mais la différence réside dans le fait que dans le cas de l'acceptation, le banquier devient le principal débiteur vis-à-vis du créancier. Conformément à l'article 405 du Code du commerce algérien, « l'acceptation est l'acte d'engagement d'un tiré à payer une lettre de change à son échéance, elle est matérialisée par la mention "bon pour acceptation" apposée par le banquier sur la lettre de change. La simple signature du tiré au recto de la lettre vaut acceptation. »

4.1.2.3. Le cautionnement

Selon les articles 644 à 673 du code civil, le cautionnement est un contrat par lequel une personne (la caution) garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier, à satisfaire cette obligation, si le débiteur (cautionné) n'en satisfait pas lui – même.

4.2. Le financement des investissements

Les crédits d'investissement sont des crédits à moyen et à long terme octroyés aux entreprises, destinés à financer la partie haute du bilan ; les immobilisations de l'entreprise sont des outils de travail dont la durée d'amortissement dépasse une année. Ils permettent à l'entreprise de produire plus et dans de meilleures conditions, ce qui lui permet de dégager des profits supplémentaires, et ces sont ces profits qui permettront à l'emprunteur de rembourser sa dette.

« L'intervention des banques dans le financement des investissements se fait sous forme de crédits classiques (crédit à moyen et long terme), de crédit-bail, ainsi que quelques formes spécifiques de crédits. Leur remboursement est assuré, essentiellement, par le résultat dégagé par l'entreprise. » ²⁹

4.2.1. Crédits d'investissement classiques

Les crédits d'investissement classiques sont destinés à financer l'actif immobilisé de l'entreprise. Ils peuvent être accordés à moyen ou à long terme.

²⁸ <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/aval.php> consulté le 30/4/2023.

²⁹ BERNET-ROLLANDE Luc, *Principe de technique bancaire*, 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008, p342.

4.2.1.1. Le crédit à moyen terme (CMT)

Le crédit à moyen terme est un type de financement qui vise à fournir des fonds pour l'achat d'équipements, d'outils et d'installations légères. La durée de remboursement de ce type de crédit est comprise entre deux et sept ans, ce qui correspond plus ou moins à la durée d'utilisation prévue de l'équipement financé.

Le crédit à moyen terme ne couvre généralement pas la totalité du coût de l'investissement et représente souvent entre 50% et 70% du montant total.

4.2.1.2. Les crédits à long terme (CLT)

« Le crédit à long terme s'inscrit dans la fourchette huit ans à vingt ans. Il finance des immobilisations lourdes, notamment des constructions. »³⁰

« Un engagement durable de capital réalisé en vue de dégager des flux financiers que l'on espère positifs dans le temps ». ³¹

Le crédit à long terme est un prêt qui dure entre huit et vingt ans et qui sert à financer des projets importants comme l'achat de biens immobiliers ou d'infrastructures. Les banques qui accordent ces prêts doivent s'assurer que les garanties fournies par l'emprunteur sont suffisantes pour éviter les risques.

4.2.2. Le crédit-bail

Le crédit-bail est une technique de financement qui permet à une entreprise d'acquérir l'usage d'un bien meuble ou immeuble sans en être propriétaire. Pendant la période de location, l'entreprise paie des loyers qui couvrent le coût d'utilisation du bien et les frais associés. À la fin du contrat de location, l'entreprise a la possibilité d'acheter le bien pour une valeur résiduelle déterminée à l'avance.

Le crédit-bail est une alternative au financement traditionnel, qui permet aux entreprises de bénéficier de l'usage d'un bien sans avoir à mobiliser des fonds importants immédiatement et sans alourdir leur bilan.

4.3. Le financement du commerce extérieur

Afin de couvrir les besoins de financement, les exportateurs/les importateurs font appel aux banques ou à des institutions financières spécialisées qui déterminent la technique de financement la plus appropriée, selon la nature du produit, le montant et les délais des crédits liés à la transaction. Ces opérations peuvent être réalisées par le biais de diverses formes de crédits, liées à chaque fois, à l'objet du financement, soit les exportations ou les importations.

4.3.1. Crédit documentaire

Le crédit documentaire, également appelé CREDOC, se définit comme un engagement pris par la banque de l'importateur visant à garantir le paiement des marchandises ou l'acceptation d'une traite à l'exportateur. Cet engagement est subordonné à la présentation des documents attestant que la marchandise a été expédiée conformément aux termes du contrat et dans les délais convenus. En somme, le crédit documentaire se présente comme un crédit consenti par la banque sous forme de signature.

³⁰ BERNET-ROLLANDE Luc, op.cit., p14.

³¹ KOEHL Jacky, *Les choix d'investissement*, Dunod, Paris, 1996, p21.

Il convient de distinguer deux types de crédits documentaires : le crédit documentaire révocable, dans lequel la banque peut revenir sur son engagement avant l'expédition des marchandises, et le crédit documentaire irrévocable, dans lequel la banque ne peut pas se rétracter de son engagement sauf accord de toutes les parties.

En outre, deux modalités sont possibles pour l'engagement de la banque de l'importateur : le crédit documentaire notifié, dans lequel seul le banquier de l'importateur est engagé, et le crédit documentaire confirmé, dans lequel l'engagement du banquier de l'importateur est confirmé par un banquier correspondant dans le pays de l'exportateur.

4.3.2. Le crédit acheteur

Le crédit acheteur, également connu sous le nom de financement des importations, est un mécanisme de financement utilisé par les acheteurs pour faciliter l'achat de biens ou de services à l'étranger. Selon la Chambre de commerce internationale (ICC), le crédit acheteur est défini comme un accord contractuel dans lequel un prêteur (généralement une institution financière) fournit des fonds à un acheteur pour lui permettre de financer l'achat de biens ou de services provenant d'un vendeur étranger. L'acheteur s'engage à rembourser le prêteur selon les modalités convenues, y compris le paiement d'intérêts et d'autres frais associés.

Section 3 : La relation banque entreprise sous l'éclairage de la théorie de l'agence

Le financement des entreprises par les banques implique une relation contractuelle entre les deux parties, cette étude vise à explorer cette relation à la lumière de la théorie de l'agence, qui s'applique généralement aux relations contractuelles. L'objectif est de déterminer dans quelle mesure la relation bancaire entre l'entreprise et la banque, lors de l'octroi d'un crédit, engendre une problématique d'agence, et quel est l'intérêt d'approcher une telle problématique sous l'éclairage de la théorie de l'agence.

Pour atteindre cet objectif, nous commencerons par présenter une synthèse de la théorie de l'agence, avant d'analyser comment cette théorie peut être appliquée sur la problématique du financement bancaire des entreprises.

1. La théorie de l'agence

1.1. Définition

La relation d'agence, dont la définition la plus couramment admise est celle donnée par Jensen et Meckling (1976) : « une relation d'agence est un contrat par lequel une ou plusieurs personnes (le principal) engage une autre personne (l'agent) pour exécuter en son nom une tâche quelconque qui implique une délégation d'un certain pouvoir de décision à l'agent ».³²

La théorie de l'agence est une théorie économique qui analyse les problèmes de coordination et de motivation qui peuvent survenir lorsque les décisions d'un agent ne sont pas parfaitement alignées avec les intérêts du principal qu'il représente. Cette théorie se concentre sur les relations contractuelles dans lesquelles un agent a une autonomie dans la prise de décision, mais est contraint par un contrat qui spécifie les objectifs et les incitations. Les mécanismes de gouvernance, tels que la surveillance, la rémunération et la responsabilité, sont utilisés pour aligner les intérêts de l'agent sur ceux du principal.³³

La théorie de l'agence est une théorie économique qui étudie les conflits d'intérêts qui peuvent survenir entre un principal et un agent dans une relation contractuelle. Selon cette théorie, l'agent (qui peut être un dirigeant d'entreprise, un gestionnaire de portefeuille, etc.) peut agir dans son propre intérêt plutôt que dans l'intérêt du principal (qui peut être un actionnaire, un investisseur, etc.), créant ainsi un conflit d'intérêts.

1.2. Hypothèses

La théorie de l'agence est basée sur plusieurs hypothèses importantes, les plus significatives étant l'opportunisme, l'asymétrie informationnelle et les coûts de transaction.

1.2.1. L'opportunisme

L'opportunisme est l'une des hypothèses clés de la théorie de l'agence. Elle se réfère au comportement des agents qui cherchent à maximiser leurs propres intérêts, même s'ils agissent pour le compte d'un principal. Autrement dit, les agents peuvent prendre des décisions qui ne

³²JENSEN C, MECKLING H, *Theory of the Firm: Managerial Behavior, Agency Costs and Ownership Structure*; Journal of Financial Economics, 1976, p4.

³³ EISENHARDT, *Agency theory: An assessment and review*, Academy of Management Review, Vol 14, N°01, p57-74.

sont pas dans l'intérêt du principal, mais qui servent plutôt à maximiser leurs propres gains ou avantages.

1.2.2. Les coûts d'agence³⁴

La relation d'agence pose un problème du fait de la divergence d'intérêts et de l'asymétrie d'information entre les deux parties. Le principal peut limiter ces divergences par rapport à ses intérêts en établissant des incitations appropriées pour l'agent et en supportant des coûts de surveillance conçus pour limiter les activités aberrantes de l'agent. De plus, dans certaines situations, il peut être avantageux pour l'agent d'engager des ressources (coûts de garantie) pour garantir qu'il ne prendra pas certaines actions qui nuiraient au principal ou pour s'assurer que le principal sera compensé s'il prend de telles actions.

Cependant, il est généralement impossible pour le principal ou l'agent, sans frais, de garantir que l'agent prendra des décisions optimales du point de vue du principal. Dans la plupart des relations d'agence, le principal et l'agent encourront des coûts de surveillance et de garantie positifs (tant non pécuniaires que pécuniaires) ; et il y aura en plus une divergence entre les décisions de l'agent et celles qui maximiseraient le bien-être du principal. L'équivalent monétaire de la réduction du bien-être subie par le principal en raison de cette divergence est également un coût de la relation d'agence, que nous appelons "perte résiduelle". Nous définissons les coûts d'agence comme la somme de :

- Les dépenses de surveillance supportées par le principal ;
- Les dépenses de garantie engagées par l'agent ;
- La perte résiduelle.

1.2.3. L'asymétrie d'information

L'asymétrie d'information est définie par Akerlof (1970), comme « la situation dans laquelle une partie à une transaction, dispose d'une quantité supérieure d'informations pertinentes par rapport à l'autre partie, ce qui peut conduire à des comportements opportunistes ou à une mauvaise allocation des ressources ».

Dès que l'information n'est pas parfaite, les transactions deviennent coûteuses, car l'opportunisme des agents génère une incertitude sur la situation réelle. Cette imperfection de la structure informationnelle expose en théorie, aux phénomènes de sélection adverse et d'aléa moral.

1.2.3.1. La sélection adverse

La sélection adverse appelée aussi l'anti sélection ou l'asymétrie ex-ante, introduite par Akerlof en 1970, représente l'impossibilité d'obtenir une information complète sur les caractéristiques de biens qui paraissent identiques. Cette problématique d'opportunisme précontractuel est causée par le fait que les individus possèdent des informations privées qui ne sont pas accessibles aux parties prenantes. En d'autres termes, la sélection adverse est un phénomène associé à l'asymétrie d'information dans le contexte de l'offre et de la demande.

³⁴JENSEN C, MECKLING H, *Theory of the Firm: Managerial Behavior, Agency Costs and Ownership Structure*; Journal of Financial Economics, 1976, p4

1.2.3.2. L'aléa moral

L'aléa moral, appelé aussi le risque de moralité ou asymétrie ex-post, représente une situation dans laquelle, l'incomplétude de l'information découle du fait que les actions et comportements de l'agent après la signature du contrat ne sont pas observables. En d'autres termes, il est difficile de prédire avec certitude les actions que l'agent pourrait entreprendre après la signature du contrat, ce qui peut entraîner des conséquences imprévues ou indésirables pour les autres parties impliquées.

De façon générale, on dira qu'il y a un risque moral lorsqu'une des parties du contrat peut agir de façon à léser l'autre partie, soit parce que cette dernière est moins informée, soit parce que le contrat est incomplet (il ne prend pas en compte toutes les éventualités auxquelles font face les parties dans la réalisation du contrat). Pour qu'il y ait un risque moral, il faut donc qu'une des parties ait la possibilité de recourir à des actions cachées, l'autre partie en subissant les conséquences.

2. La relation banque-entreprise : une relation d'agence

Le crédit et l'information sont généralement considérés comme étant les deux éléments clés de l'activité bancaire en tant qu'intermédiaire financier. Les défis inhérents à l'octroi de crédit proviennent principalement de l'asymétrie de l'information entre les prêteurs et les emprunteurs, entraînant des conséquences néfastes telles que le rationnement du crédit ou des taux d'intérêt élevés.

En effet, accorder un crédit est une décision qui est à la fois irréversible et risquée puisque la qualité et la rentabilité de l'investissement sont liées à un futur incertain, ainsi qu'à la situation actuelle.

D'où l'asymétrie d'information sur le comportement de l'emprunteur est particulièrement préjudiciable au moment de l'octroi de crédits, puisqu'elle réduit la capacité du prêteur à distinguer les bons clients de ceux mauvais, et pour garder leurs stabilités les banques sont appelées à collecter et exploiter efficacement les informations disponibles afin d'évaluer correctement leur risque crédit.

2.1. Conflits d'agence entre banque et entreprise³⁵

L'analyse de la relation banque-entreprise via la théorie de l'agence nous permet de comprendre les comportements ainsi que les stratégies des deux parties contractantes (l'entreprise d'un côté, et la banque de l'autre) en prenant en considération les deux principales hypothèses de cette théorie, à savoir, l'asymétrie informationnelle et l'opportunisme.

Les deux principaux conflits qui peuvent surgir dans une relation banque-entreprise sont les insuffisances de l'information ex-ante (soit, dans le domaine du crédit, avant la signature d'un contrat de prêt) et ex-post (après la signature du contrat), insuffisances qui conduisent à des phénomènes respectivement qualifiés d'antisélection et d'aléa moral. Le contrôle exercé par les banques tend à pallier ces deux formes de carences.

³⁵TARI Mohamed Larbi, ATTARI Abdennasser, *Revue des Economies Financières, Bancaires et de management*, 2018, p32.

2.1.1. Asymétrie d'information ex-ante³⁶

Dans une relation banque-entreprise, la banque a de fortes chances d'être affectée par une asymétrie en matière d'information. L'emprunteur est généralement mieux informé sur sa propre capacité d'entreprendre les opérations envisagées et sur le risque du projet qu'il présente. Cette forme d'asymétrie conduit à la sélection adverse.

Le phénomène d'antisélection se produit lorsque les prêteurs sont confrontés à une situation où les emprunteurs sont très divers et où ils ne disposent pas d'une information complète et précise sur le risque encouru par chaque emprunteur. Dans ces conditions, les emprunteurs peuvent prétendre être des bons risques, alors qu'en réalité ils présentent un risque beaucoup plus important.

Il en résulte un mécanisme d'antisélection ou de sélection adverse dans la mesure où une augmentation du taux d'intérêt a pour corollaire une fuite des bons risques.

Les prêteurs doivent donc faire face à un dilemme, car ils doivent fixer un taux d'intérêt qui permette de couvrir le risque encouru, mais qui ne soit pas trop élevé pour ne pas décourager les bons emprunteurs de demander un crédit. Si le taux d'intérêt est trop élevé, cela risque de provoquer la fuite des bons risques qui se tourneront vers des sources de financement moins coûteuses, laissant les prêteurs avec des emprunteurs plus risqués. À l'inverse, si le taux d'intérêt est trop bas, les prêteurs risquent de perdre de l'argent en raison des faillites des emprunteurs les plus risqués.

Dans le pire des cas, les prêteurs peuvent décider de ne pas accorder de prêts du tout aux emprunteurs dont ils n'ont pas une information claire, ce qui peut entraîner une contrainte de financement pour les entreprises et freiner l'activité économique. Cette situation est connue sous le nom de rationnement du crédit » qui pourrait être pratiqué par les banques si elles ne peuvent pas résoudre totalement les problèmes posés par l'asymétrie d'information avec les emprunteurs.

2.1.2. Asymétrie d'information ex-post

L'aléa moral survient après la conclusion du contrat de crédit entre l'emprunteur et le prêteur. Cela implique que l'emprunteur peut adopter des comportements opportunistes et recourir à des moyens frauduleux pour se soustraire à ses obligations financières telles que définies dans le contrat de prêt. Par exemple, une entreprise peut utiliser les fonds pour financer des projets plus risqués que ceux initialement prévus, ce qui pourrait générer des bénéfices plus importants pour l'entreprise. Cependant, si ces projets échouent, les pertes seront principalement supportées par le prêteur. De même, un particulier peut prendre des libertés avec ses obligations financières, accumuler des dettes successives et compromettre sa solvabilité au détriment de ses créanciers.³⁷

2.2. Le rationnement du crédit

Le rationnement du crédit survient lorsque la banque refuse d'accorder un prêt à un emprunteur potentiel, même si celui-ci est disposé à accepter un taux d'intérêt plus élevé que le

³⁶DESCAMPS Christian, SOICHOT Jacques, *Economie et gestion de la banque*, Edition Ems, Paris, 2002, p14.

³⁷ Idem

taux actuel, Cette situation découle de l'asymétrie d'information entre le prêteur et l'emprunteur.³⁸

Il est un phénomène où les entreprises les plus opaques en termes d'information sont les plus susceptibles d'être exclues du marché du crédit. Les prêteurs peuvent se retrouver face à des demandeurs de crédit de mauvaise qualité en appliquant des taux d'intérêt élevés, ce qui pénalise les individus dont les projets sont moins risqués.

Cette dynamique résulte de l'asymétrie d'information entre le prêteur et l'emprunteur, qui peut conduire à un effet de sélection adverse ou à un effet d'aléa moral.

Le rationnement du crédit se produit lorsque la quantité demandée excède la quantité offerte sur le marché du crédit. Les prêteurs peuvent tenter de limiter ce comportement en effectuant un effort de contrôle, mais cela peut s'avérer coûteux et pas toujours économiquement viable. Si les coûts de contrôle sont trop élevés, le prêteur peut préférer limiter son offre de financement aux entreprises. Le marché du crédit est alors rationné car il subsiste une demande excédentaire non satisfaite.

En fin de compte, le rationnement du crédit peut être considéré comme un problème qui découle de l'asymétrie d'information entre les prêteurs et les emprunteurs, cela peut conduire à des décisions de crédit qui ne sont pas optimales sur le plan économique, et qui peuvent aboutir au rationnement du crédit lorsque les coûts de contrôle sont élevés ou que la demande excède l'offre.

3. Gestion des asymétries d'information

Afin de réduire le rationnement de crédit, les banques ont recours à deux stratégies clés : le développement de relations à long terme avec les emprunteurs et l'utilisation de garanties. Ces approches sont considérées comme cruciales pour améliorer la situation des emprunteurs, leur permettant ainsi de renforcer leur profil de crédit, d'améliorer leur réputation financière et d'augmenter leurs chances d'obtenir du crédit à l'avenir.

En favorisant des relations durables avec les emprunteurs, les banques peuvent établir une confiance mutuelle et une compréhension approfondie de leur situation financière, ce qui peut conduire à une plus grande disposition à octroyer des prêts, même dans des situations moins favorables.

L'utilisation de garanties peut renforcer la sécurité des prêteurs en cas de défaut de paiement des emprunteurs, ce qui peut également encourager les banques à accorder des prêts à des emprunteurs ayant des profils de risque plus élevés.

3.1. Les garanties

Le mécanisme de rationnement de crédit qui utilise les garanties pour traiter les asymétries d'informations entre les emprunteurs et les prêteurs est efficace à condition que la banque effectue un contrôle rigoureux de la valeur réelle de ces garanties. Si la garantie ne représente pas une valeur suffisante pour compenser les risques encourus par la banque, elle perd son efficacité. Par exemple, une caution insolvable ou un gage sur un bien de valeur

³⁸GLIZ Abdelkader, *Asymétrie d'information et financement en Algérie*, La Revue du FINANCIER, Professeur, ESC d'Alger, N° 212, Vol 37, Mars-avril 2015, p3.

insuffisante ne permettrait pas au prêteur de récupérer le montant du prêt en cas de défaut de remboursement. Pour cette raison, les banques doivent être prudentes dans l'évaluation des garanties pour minimiser les risques et garantir leur efficacité.

3.2. Les relations de long terme

« Le recours par une entreprise à une seule banque (monobancarité) dans une relation de long terme permet de réduire l'asymétrie d'information entre le prêteur et l'emprunteur, ce qui est de nature à réduire l'acuité du rationnement du crédit »³⁹. En effet, cela permet de mieux se connaître mutuellement et de réduire les asymétries d'information. Les banques peuvent ainsi améliorer la qualité de leur portefeuille, en éliminant peu à peu les entreprises risquées, tandis que les entreprises peuvent bénéficier d'une meilleure réputation et accéder à des crédits à des conditions plus avantageuses.⁴⁰

Ainsi, la relation de long terme entre une banque et son client est essentielle pour acquérir une information privée pertinente sur la situation financière de l'entreprise au fil du temps. Cette relation est renouvelée grâce à des contacts réguliers, ce qui permet à la banque d'identifier avec précision les risques liés au financement des projets d'investissement de l'entreprise et de proposer des services financiers adaptés en conséquence. La durée et l'étendue de la relation de long terme sont des caractéristiques clés, car elles déterminent le volume d'informations échangées entre les deux parties, mesuré par le nombre de services financiers offerts par la banque et utilisés par l'entreprise.⁴¹

Cependant, établir une relation de long terme nécessite une surveillance accrue des débiteurs. Sans effort suffisant, la tarification des risques ne sera pas adéquate, ce qui peut conduire à l'exclusion de certaines entreprises solvables du marché du crédit. Bien que la relation de long terme soit importante dans les pratiques de tarification bancaire, elle peut être freinée par le caractère monopolistique de l'information collectée et exploitée par la banque. Cette situation peut mettre l'entreprise dans une situation de capture et entraîner un coût de financement plus élevé que celui qui existerait en situation de concurrence pure et parfaite.⁴²

³⁹GLIZ Abdelkader, *Asymétrie d'information et financement en Algérie*, La Revue du FINANCIER, Professeur, ESC d'Alger, N° 212, Vol 37, Mars-avril 2015, p6.

⁴⁰EBER Nicolas, *les relations bancaires de long terme*, revue d'économie politique, Vol 111, N°02, 2001, p196.

⁴¹DUBRULLE Christel, *le rôle des salariés dans la relation banque-entreprise*, revue technologie et management de l'information, France 2002, p7.

⁴²EBER Nicolas, op-cit, p198.

Conclusion du chapitre

Dans ce chapitre, nous avons exposé de manière générale l'activité bancaire et son importance pour le développement économique. Nous avons examiné la relation entre les banques et les entreprises en analysant les différents types de crédits offerts par les banques et en explorant la théorie de l'agence dans le contexte du financement bancaire, en soulignant les problèmes d'asymétrie d'information qui peuvent survenir. Dans l'ensemble, il est clair que la relation banque-entreprise est complexe et nécessite une gestion prudente pour assurer des résultats positifs pour toutes les parties impliquées.

En conclusion, nous pouvons affirmer que les banques jouent un rôle crucial dans l'économie en permettant aux entreprises de répondre à leurs besoins de financement et de se développer dans un environnement économique en constante évolution. Les entreprises ont ainsi la possibilité de réaliser leurs projets d'investissement et de contribuer au développement économique global.

Mais cette fonction de financement de l'économie peut être contrainte par l'asymétrie d'information existant entre la banque et l'entreprise. Pour être efficace, l'intervention de la banque doit permettre de réduire les difficultés créées par cette asymétrie d'information.

CHAPITRE II :
La gestion des risques
bancaires

Introduction du chapitre

L'exposition aux risques est une caractéristique inhérente à l'activité bancaire, qui est par nature un métier de prise de risques. Parmi ces risques encourus, on retrouve le risque de crédit qui est considéré comme l'un des plus importants pour les banques, vu qu'il influe sur leur rentabilité et leur stabilité financière. En effet, l'octroi de crédit est une activité qui implique un transfert de fonds à des tiers, avec le risque associé de ne pas récupérer ces fonds en cas de non-remboursement du prêt accordé. Ce risque est accentué par la conjoncture économique et les fluctuations du marché, qui peuvent affecter la solvabilité de l'emprunteur et la valeur de la garantie mise en place.

Dans ce contexte, la banque se trouve obligée d'adopter plusieurs stratégies, telles que l'analyse approfondie de la qualité du crédit accordé, la surveillance constante de la solvabilité de l'emprunteur et l'utilisation de garanties pour se protéger contre les pertes potentielles. Ainsi, ce chapitre a pour objectif d'analyser les risques liés au crédit bancaire, de discuter des différentes stratégies de gestion de ces risques et de mettre en avant le rôle essentiel des garanties dans cette gestion. En particulier, nous examinerons en détail les différents types de garanties disponibles pour les banques et les mécanismes de couverture qu'elles offrent pour se protéger contre les risques de crédit.

Section 1 : Les risques bancaires

1. Notion sur les risques bancaires

1.1. Définition du risque

Il existe diverses acceptions du concept de risque dans la littérature spécialisée. Selon certaines approches, le risque peut être appréhendé comme une chance ou une opportunité permettant de réaliser un gain financier intéressant, ce qui est qualifié de risque spéculatif. En revanche, d'autres considèrent le risque comme une menace, impliquant des circonstances défavorables qui peuvent entraîner des pertes financières. En ce qui concerne l'incertitude, elle englobe toutes les éventualités liées à un événement futur, qu'elles soient positives ou négatives. En somme, le risque peut être envisagé sous différentes facettes selon les contextes et les points de vue de chaque individu.⁴³

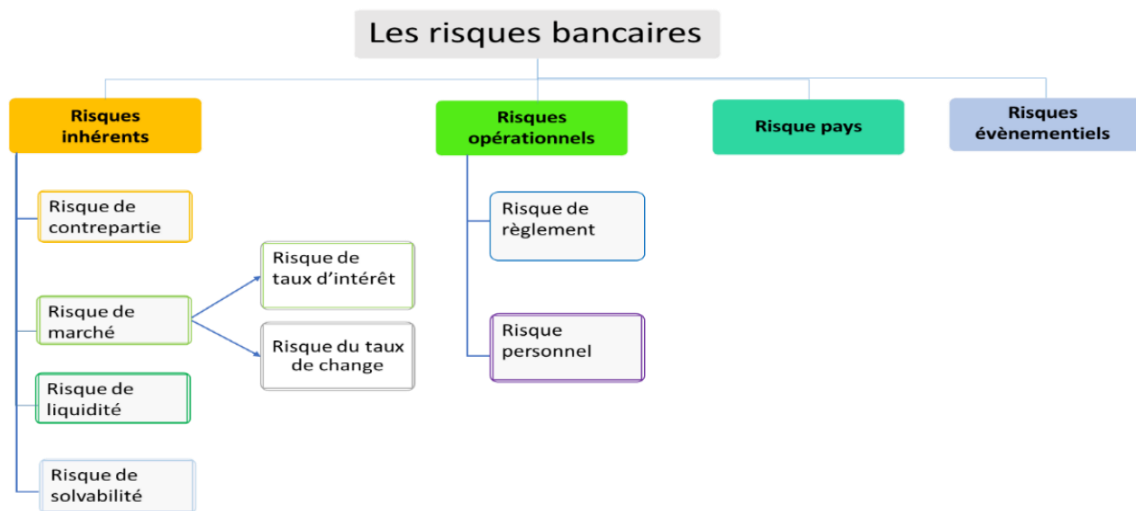
Dans notre cas, on associe le risque à sa connotation négative soit en opposition à la chance de succès associé à une faible probabilité de survenance ; si celle-ci était élevée, on utiliserait, plus justement, le terme « danger ». Ainsi, le risque est considéré comme une contingence négative et probable.⁴⁴

Ainsi, le risque bancaire désigne l'ensemble des incidents susceptibles de mettre en péril les activités d'une institution financière. Ces incidents peuvent engendrer des situations financières dommageables pour la banque, entraînant des pertes financières.

1.2. Typologie des risques bancaires

Il est possible de classifier les risques bancaires de diverses manières, soit en fonction de la nature des opérations, ou bien des mécanismes de gouvernance ou encore de l'environnement interne ou externe de la banque.⁴⁵

Figure n°01 : Les risques majeurs associés à l'activité bancaire.



Source : conception personnelle.

⁴³ST-PIERRE José, *La gestion du risque : comment améliorer le financement des PME et faciliter leur développement*, Presses de l'université du Québec, 2004, P145.

⁴⁴KHAROUBI Cécile, THOMAS Philippe, *Analyse du risque de crédit*, 2ème édition, RB Edition, Paris, 2016, p15.

⁴⁵MUADIMANGA Ilunga, Emile, *Risques bancaires et dispositifs prudentiels de gestion en RDC*, 39^{ème} édition, L'Harmattan, 2016, p27.

1.2.1. Les risques inhérents

Ce sont les aléas qu'affrontent les banques et qui découlent directement de leur activité dans le secteur spécifique de la collecte et d'allocation des fonds. Ainsi parmi ces risques, on peut distinguer les risques de crédit, de marché, de liquidité et de solvabilité.⁴⁶

1.2.1.1. Le risque de contrepartie

Le risque de contrepartie ou plus communément appelé risque de crédit, désigne la possibilité qu'un emprunteur ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à l'échéance, ce qui peut entraîner des pertes financières pour le prêteur.⁴⁷

1.2.1.2. Les risques de marché

Le risque de marché représente la possibilité pour une banque de subir des pertes en raison de fluctuations défavorables de sa cotation sur un marché. Ce type de risque peut être engendré par des positions spéculatives prises délibérément par la banque, ou bien par ses activités d'intermédiation sur les marchés financiers.⁴⁸

Le risque de marché découle des fluctuations des cours des instruments financiers, des matières premières, des devises étrangères et de la monnaie. Ses principales composantes sont le risque lié aux positions sur les valeurs mobilières et les matières premières, ainsi que le risque de taux d'intérêt et de change.⁴⁹

Pour ce qui est des banques, il est crucial de porter une attention particulière aux risques associés aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change.

a) Le risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque de voir les résultats affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt.

« Le risque de taux d'intérêt est issu de la détention de créances et de dettes dont la date de modifications des taux d'intérêt qui leurs sont attachées ne coïncident pas, sachant que pendant ce laps de temps les taux peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse ». ⁵⁰

Ce risque peut apparaître selon deux modalités : soit par un impact sur les prix dû à la relation inverse entre le taux d'intérêt et le cours d'actifs tels que les obligations, où la hausse du taux d'intérêt entraînera une baisse de la valeur des actifs détenus par la banque ; soit par un impact sur les revenus si le coût des ressources augmente avec le taux d'intérêt sans que le rendement des emplois n'augmente.⁵¹

b) Le risque de change

Le risque de change se réfère à la probabilité de subir des pertes dues aux fluctuations des taux de change. Ce risque résulte du fait que certains actifs et passifs du bilan des banques sont exprimées dans des devises étrangères, ce qui peut entraîner des gains ou des pertes susceptibles

⁴⁶ Idem.

⁴⁷ SILADIN Jonas, *Comprendre la banque et son environnement en zone euro*, RB Edition, Paris, 2016, p23.

⁴⁸ VAN GREUNING.H, BRAJOVIC BRATANOVIC.S, *Analyse et gestion du risque bancaire*, Edition ESKA, Paris, 2004, p231.

⁴⁹ Idem.

⁵⁰ DE COUSSERGUES Sylvie, BOURDEAUX Gautier, GABTENI Héger, *Gestion de la banque : Tous les principes et outils à connaître*, 9^{ème} édition, Dunod, 2020, p180.

⁵¹ Idem.

d'impacter les résultats financiers de la banque, et ce en fonction de l'évolution des taux de change par rapport à la monnaie nationale.⁵²

1.2.1.3. Le risque de liquidité⁵³

Le risque de liquidité, également appelé risque d'illiquidité, survient lorsque les actifs disponibles ou mobilisables à court terme d'une banque ne suffisent pas à couvrir ses obligations immédiates. Toutefois, ce risque ne signifie pas nécessairement que la banque est insolvable, puisqu'elle peut détenir suffisamment de patrimoine pour honorer ses engagements. En effet, le problème de liquidité est un problème à court terme qui résulte de deux situations :

- La première est liée à un décalage entre le moment où la banque doit rembourser ses créanciers et le moment où elle sera remboursée par ses débiteurs.
- La deuxième est due à une asymétrie de liquidité entre son passif, qui est plus liquide, et son actif, qui est moins liquide.

1.2.1.4. Le risque de solvabilité

Le risque de solvabilité ou plutôt d'insolvabilité, est une répercussion directe de la survenance de divers risques que la banque n'a pas su anticiper. Il exprime les aléas pour les banques à faire face à ses engagements à moyen et long terme, ce qui lui confère le titre de risque de liquidité à moyen et long terme.⁵⁴

1.2.2. Les risques opérationnels

Le risque opérationnel peut être défini comme étant « le risque de perte résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, personnels et systèmes internes des banques et établissements financiers, ou à des événements extérieurs. Cette définition exclut les risques stratégiques et de réputation, mais inclut le risque juridique ».⁵⁵

1.2.3. Le risque pays

Marois Bernard a défini le risque pays « comme le risque de matérialisation d'un sinistre, résultant du contexte économique et politique d'un État étranger, dans lequel une entreprise effectue une partie de ses activités ».

Ainsi, l'ouvrage en question stipule que pour une institution bancaire, le risque pays se manifeste sous la forme de risques liés aux paiements, tels que le non-paiement ou la non-reconnaissance de certaines dettes extérieures, résultant des actions ou du comportement de l'État débiteur.⁵⁶

⁵²CHABERT Dominique, *Manuel d'économie bancaire appliquée : Au cœur des entreprises bancaires*, 2ème édition, RB Edition, 2014, p176.

⁵³SILADIN Jonas, *Comprendre la banque et son environnement en zone euro*, RB Edition, Paris, 2016, p25.

⁵⁴MUADIMANGA Ilunga, Emile, *Risques bancaires et dispositifs prudentiels de gestion en RDC*, 39^{ème} édition, L'Harmattan, 2016, p33.

⁵⁵Banque d'Algérie. Règlement n° 2014-01, portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers, 16 février 2014.

⁵⁶MAROIS Bernard, SYSSAU Pierre, *Pratiques des banques françaises en termes d'analyse du risque-pays*, Revue française de gestion, 2006, p78.

1.2.4. Risques évènementiels

Les risques évènementiels désignent des aléas fortuits causés par des événements naturels tels que les séismes, les éruptions volcaniques, les accidents géologiques, les catastrophes humanitaires et les épidémies, qui ont un impact notable sur l'activité des banques. Néanmoins, il est important de spécifier que ces événements ne sont pas spécifiques au secteur bancaire. En effet, ils se distinguent des autres risques par leur caractère imprévisible, incontrôlable et ponctuel, et ne sont pas liés à la volonté des décideurs politiques et économiques.⁵⁷

2. Le risque de crédits

2.1. Définition du risque de crédit

Les établissements financiers sont confrontés en première ligne au risque de crédit. A ce titre, il est considéré comme l'une des principales raisons des difficultés financières rencontrées par les banques, pouvant éventuellement les mener à leurs faillites.

Pour rappel le risque de crédit « désigne le risque de défaut des clients, c'est à dire le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations », cette perte peut être totale ou partielle des montants engagés.⁵⁸

Le risque de crédit implique implicitement la détérioration de la santé financière de l'emprunteur, ce qui peut entraîner plusieurs répercussions telles que la détérioration de la qualité du crédit, la diminution de la rentabilité de l'action de crédit et l'accroissement de la probabilité de défaut de paiement.⁵⁹

De manière générale, il est couramment admis que les éléments qui contribuent au risque de crédit sont les suivants ⁶⁰ :

- Le défaut, correspond à la situation où l'emprunteur ne parvient pas à respecter une échéance de paiement préalablement fixée. On parle alors d'un « incident de crédit » ;
- Exposition à la date de défaut, correspond au montant pour lequel la banque est exposée au risque de crédit et comprend le capital restant dû ;
- La perte en cas de défaut représente la partie de l'exposition qui ne peut être récupérée et dépend principalement du taux de recouvrement en cas de défaut, qui lui-même est influencé par divers facteurs, tels que la situation financière de l'entreprise, la législation en vigueur et l'existence de garanties pour le créancier financier ;
- L'horizon de défaut, illustre le moment futur où un défaut pourrait potentiellement survenir.

2.2. Catégories de risque de crédit

Le risque de crédit peut être décomposé en trois⁶¹ :

⁵⁷MUADIMANGA Ilunga, Emile, *Risques bancaires et dispositifs prudentiels de gestion en RDC*, 39^{ème} édition, L'Harmattan, 2016, p38.

⁵⁸BESSIS Joel, *Gestion des risques et GESTION ACTIF-PASSIF des banques*, Dalloz, Paris, 1995, p15.

⁵⁹KHAROUBI Cécile, THOMAS Philippe, *Analyse du risque de crédit*, 2^{ème} édition, RB Edition, Paris, 2016, p24.

⁶⁰ Ibid, p25.

⁶¹GARBA Moussa, *Analyse des approches prudentielles de la gestion des risques bancaires : quelques constats économétriques sur les banques africaines*, Université Nice Sophia Antipolis membre de Université Côte d'Azur, 2016, p31.

- Le risque de défaut du client ;
- Risque de dégradation de la qualité du crédit par le marché ;
- Risque de recouvrement.

2.2.1. Le risque de défaut du client⁶²

Le risque de défaut est relatif à la situation où un débiteur se trouve dans l'incapacité de payer ses échéances, ce qui se traduit par un retard ou un manquement de paiement.

Selon l'article 414 du "nouvel accord de Bâle" d'avril 2003, le Comité de Bâle définit le défaut d'un débiteur comme étant celui-ci qui survient lorsque l'un des événements énumérés ci-dessous se produit :

- Lorsque la banque considère peu probable le remboursement intégral du crédit du débiteur au groupe bancaire sans la nécessité de prendre des mesures appropriées, telles que la réalisation d'une garantie ;
- Lorsque le débiteur accumule un retard de plus de 90 jours dans le remboursement d'un crédit important qu'il doit au groupe bancaire.

Cependant, certaines agences de notation, notamment Moody's, Standard & Poor's et Fitch, ne sont pas entièrement en accord avec la définition précédemment évoquée. Elles estiment qu'un débiteur est en défaut lorsque l'un des trois événements suivants se produit :

- Le non-paiement ou le retard de paiement du principal ou des intérêts ;
- La faillite de l'emprunteur ;
- L'altération du contrat initial où le débiteur octroie de nouveaux actifs au détenteur de la créance dans le but de réduire ses obligations financières ou de prévenir un éventuel défaut de paiement.

2.2.2. Risque de dégradation de la qualité du crédit par le marché

Ce risque se manifeste par une augmentation de la prime de risque, connue sous le nom de marge de crédit (credit spread). Cette marge représente la différence entre le rendement exigé par le créancier et le taux sans risque. Plus l'emprunteur est considéré comme risqué, plus la marge de crédit est élevée et moins les instruments de dette de l'emprunteur ont de la valeur. Le taux d'intérêt sans risque est défini comme le rendement des titres de dette émis par l'État.⁶³

La détérioration de la qualité de crédit peut également se manifester sous forme de risque de changement de notation de l'emprunteur. « Ce risque, connu sous le nom de risque de transition de notation, peut être évalué à l'aide des matrices de transition établies par les agences de notation. »⁶⁴

2.2.3. Risque de recouvrement

Le risque de recouvrement est le risque qu'un créancier ne soit pas en mesure de récupérer la totalité de son exposition en cas de défaut. Le taux de recouvrement, quant à lui, correspond au pourcentage de l'exposition brute qui est récupéré après un défaut. En règle générale, les

⁶² GOURIEROUX Christian, TIOMO André, *Risque de crédit une approche avancée*, Economica, Paris, 2007, p15-16.

⁶³ GARBA Moussa, Op.cit, p31.

⁶⁴ DE COUSSERGUES Sylvie, BOURDEAUX Gautier, *Gestion de la banque : du diagnostic à la stratégie*, 6ème édition, Dunod, 2010, p190.

pertes de crédit ne se soldent que rarement par la perte de l'intégralité de l'exposition nominale. Lors d'une faillite, les créanciers se disputent les actifs résiduels et la structure légale de leur créance influence sur le montant qu'ils finissent par récupérer.⁶⁵

Les principaux éléments qui influencent le montant de recouvrement sont⁶⁶ :

- Le montant total d'actifs disponibles ;
- La séniorité de l'instrument. Certains instruments financiers, appelés créanciers seniors, ont un droit de remboursement prioritaire. D'autres, appelés créanciers juniors, ont une position de remboursement de rang inférieur. De ce fait, plus le créancier est senior, plus le recouvrement est important ;
- La présence de mesures de sécurité associées à la créance concernée, notamment la présence de garanties. L'existence de garanties attachées à une créance signifie que le créancier dispose d'une assurance ou d'un droit sur certains actifs du débiteur. En cas de défaut de paiement, ces actifs peuvent être utilisés pour récupérer les fonds prêtés. Ainsi, la présence de garanties réduit le risque de perte pour le créancier et augmente le taux de récupération en cas de défaut.

⁶⁵BOUTEILLE Sylvain, COOGAN-PUSHNER Diane, *The Handbook of Credit Risk Management*, Wiley, 2013, p87.

⁶⁶ Idem.

Section 2 : La gestion du risque lié au crédit bancaire

La gestion de risque de crédit est un enjeu crucial pour les institutions financières, en particulier dans un contexte économique incertain. Elle permet de prévenir les pertes financières résultant de défauts de paiement des emprunteurs. Le processus de gestion de risque de crédit est complexe et repose sur plusieurs étapes clés, notamment l'identification des risques liés à l'octroi de crédits, la mesure de ces risques et la mise en place de méthodes de gestion adaptées.

1. L'Identification du risque de crédit⁶⁷

Avant d'être en mesure de gérer les risques, il paraît impératif de les identifier en amont. Cette étape consiste à repérer les origines et les facteurs de risques inhérents de l'activité de crédit. Cette analyse permet de vérifier si les objectifs visés ont été atteints et de prendre des mesures correctrices si nécessaire. Afin de mener ces recherches, la banque doit examiner toutes les données relatives au client ainsi qu'à la demande de crédit. Si le risque découle de l'insolvabilité du débiteur, trois facteurs principaux peuvent expliquer cette situation.

1.1. Le risque général

L'insolvabilité de l'emprunteur peut être due à différents facteurs, notamment des événements catastrophiques tels que des inondations ou des tremblements de terre, ainsi qu'à des crises économiques et politiques. Ces facteurs dits externes peuvent augmenter considérablement le risque de crédit et sont une source fréquente d'insolvabilité dans les économies contemporaines, comme en témoigne la crise financière de 2007-2008 et celle du COVID.

De ce fait, Il est donc essentiel d'examiner et de considérer ces éléments extérieurs dans le processus d'évaluation du risque de crédit.

1.2. Le risque professionnel

Le risque est inhérent à la situation conjoncturelle d'un secteur économique. Les entreprises peuvent être menacées par divers facteurs tels qu'une modification de la demande, des innovations impactant les processus de production, une augmentation des coûts des facteurs de production, une surproduction généralisée ou une intensification de la concurrence. Tout cela peut avoir un impact direct sur la solvabilité des entreprises, et il existe à ce titre de nombreux exemples de crises sectorielles, notamment dans des domaines tels que l'agriculture, l'immobilier, la sidérurgie et bien d'autres encore.

1.3. Le risque propre à l'emprunteur

Le risque propre à l'emprunteur est un risque spécifique lié à la personne ou à l'entreprise qui demande un crédit. Ce risque est principalement lié à la capacité de l'emprunteur à rembourser le prêt accordé. Il est à la fois prépondérant et complexe à appréhender en raison de ses multiples sources, ce qui rend son identification ardue et sa gestion compliquée.

⁶⁷BOUBAA Abdelwahab, HAFFAR Adlane, *Le factoring comme technique de gestion du risque de crédit, dans le cadre des opérations de leasing en Algérie*, Bulletins des recherches scientifiques, Vol 9, N°01, 2021, p935-936.

2. Evaluation du risque de crédit

Dans cette partie, nous abordons les diverses méthodes utilisées pour évaluer le risque de crédit. Il s'agit d'un sujet crucial pour les institutions financières, qui doivent être en mesure d'évaluer le risque associé à l'octroi de prêts à des emprunteurs potentiels. Diverses approches existent, telles que l'analyse financière, l'utilisation de modèles de notation de crédit, les méthodes de scoring et value-at-Risk. Chacune de ces méthodes présente des avantages et des inconvénients, ainsi que des applications spécifiques en fonction du type de client et de crédit.

2.1. La méthode d'analyse financière

L'analyse financière est considérée comme l'une des méthodes les plus anciennes et des plus répandues dans le domaine de l'analyse de risques. En effet, il est possible d'obtenir une évaluation pertinente du risque de crédit présenté par une entreprise en analysant de manière rigoureuse ses comptes annuels.⁶⁸

L'analyse financière vise à évaluer la capacité d'une entreprise à créer de la valeur tout en prenant en compte les différents risques auxquels elle est confrontée. Elle ne se limite plus seulement à l'évaluation de la situation financière de l'entreprise, mais cherche également à évaluer sa performance globale en prenant en compte des aspects tels que la qualité des actifs, la liquidité, l'endettement, la rentabilité, la croissance et la capacité à générer des flux de trésorerie. L'objectif est d'identifier les sources de risques potentiels et de les corriger pour améliorer la rentabilité de l'entreprise. L'analyse financière est ainsi un outil essentiel pour évaluer la qualité de la gestion de l'entreprise et déterminer si les décisions prises sont susceptibles de créer de la valeur pour les actionnaires et autres parties prenantes, tout en assurant la pérennité de l'entreprise à long terme.⁶⁹

Selon Philippe Thomas (2016), les normes professionnelles de l'analyse financière adoptent une approche pragmatique en intégrant une norme d'usage, et énoncent que l'analyse financière suit un processus en six étapes.⁷⁰

- La première étape implique la collecte exhaustive de toutes les informations pertinentes concernant la société étudiée, y compris les données financières et qualitatives, ainsi que des renseignements sur les parties prenantes du secteur ;

- La deuxième étape consiste au retraitement de l'information, qui vise à transformer les données brutes collectées en informations financières correspondant aux modèles et concepts utilisés en finance. Cette phase implique des ajustements comptables et l'intégration d'éléments qualitatifs dans l'analyse. Dans le cas de l'analyse crédit, la norme retenue est celle des agences de rating ;

- La troisième étape est dite de calcul, elle consiste à utiliser des outils d'analyse pour effectuer des mesures objectives et quantitatives sur les données financières retraitées. Les instruments sélectionnés doivent être significatifs, pertinents et fiables pour la mesure souhaitée ;

⁶⁸KHAROUBI Cécile, THOMAS Philipe, *Analyse du risque de crédit*, 2ème édition, RB Edition, Paris, 2016, p47.

⁶⁹ Ibid, p48.

⁷⁰ Ibid, p50-51.

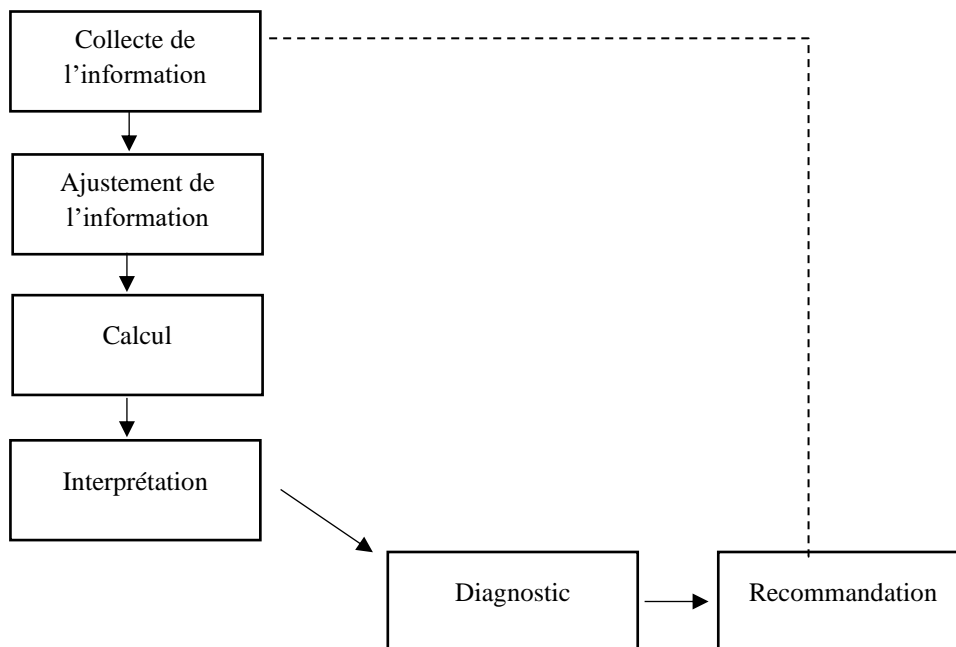
- La quatrième étape est l'interprétation des résultats, elle consiste à analyser les résultats obtenus avec rigueur en utilisant des techniques pour comprendre et qualifier la situation financière de la société ;

- L'étape quasi finale consiste à synthétiser l'appréciation de la situation financière de l'entreprise en formulant un diagnostic clair qui identifie les phénomènes financiers affectant la société et leurs causes. Le diagnostic doit exprimer de manière précise la situation de l'entreprise, qu'elle soit solide, en difficulté ou ayant des caractéristiques particulières ;

- La dernière étape est la formulation de recommandations d'actions pour la société examinée. Elle est plus subjective, car elle dépend de l'angle d'analyse choisi. Les recommandations doivent être incitatives et conclure l'analyse financière.

Le schéma présenté synthétise les différentes étapes du processus d'analyse financière décrit précédemment.

Figure n°02 : Séquence de l'analyse financière



Source : KHAROUBI Cécile, THOMAS Philippe, *Analyse du risque de crédit*, 2ème édition, RB Edition, Paris, 2016, p53.

Pour ce qui est des banques, elles utilisent l'analyse financière pour obtenir une vue d'ensemble des états financiers d'une entreprise et décider d'octroyer ou non des crédits en fonction de sa solvabilité. Cette analyse utilise plusieurs indicateurs tels que les soldes intermédiaires de gestion, le besoin en fonds de roulement, le fonds de roulement, la capacité d'autofinancement, la trésorerie et la marge de sécurité. Toutefois, les banques accordent une attention particulière à deux éléments clés, à savoir le fonds de roulement et les flux de trésorerie.

- Le fonds de roulement

Le fonds de roulement est un indicateur clé de l'équilibre financier d'une organisation, puisqu'il permet d'évaluer sa capacité à honorer ses engagements à long terme. Il existe deux

méthodes pour calculer le fonds de roulement : la première consiste à prendre la différence entre les ressources stables et les emplois stables, tandis que la seconde implique de soustraire les dettes à court terme de l'actif circulant d'exploitation.

Le Fonds de Roulement représente le montant de ressources longues dont l'entreprise dispose pour financer son Besoin en Fonds de Roulement (BFR). En général, plus le FR est important, plus l'entreprise est considérée comme étant financièrement stable. Cela s'explique par le fait que le FR est souvent utilisé pour couvrir les besoins courants de l'entreprise, ce qui réduit le risque de défaut de paiement. Toutefois, l'évaluation de l'équilibre financier ne peut être faite uniquement à partir de la mesure monétaire. Il est donc recommandé d'utiliser un ratio de Fonds de Roulement pour évaluer l'équilibre financier de l'entreprise.

$$\text{Ratio de FR} = \frac{\text{Ressources Permanentes}}{\text{Emplois Permanents}}$$

En somme, le ratio de Fonds de Roulement est un indicateur crucial pour évaluer la situation financière d'une entreprise. Un ratio supérieur à 1 indique un équilibre financier, tandis qu'un ratio inférieur à 1 indique un déséquilibre financier.⁷¹

- Le flux de liquidité futur

L'estimation du flux de liquidité futur d'une entreprise implique la détermination de la différence entre les entrées et les sorties de trésorerie résultant de son activité. Ce calcul est crucial pour évaluer la capacité de l'entreprise à rembourser ses dettes sans mettre en péril son activité. Les banquiers surveillent attentivement l'évolution des bénéfices de l'entreprise afin de s'assurer qu'ils sont suffisants pour couvrir les besoins en fonds de roulement et garantir ainsi la solvabilité de l'entreprise.

2.2. La méthode de notation : Le Rating

L'une des méthodes les plus populaires pour évaluer le risque de crédit des entreprises de grande taille sur le marché financier est l'approche empirique ou semi-empirique, connue sous le nom de "rating". Cette méthode a été largement utilisée et a inspiré d'autres méthodologies similaires pour évaluer les risques dans d'autres contextes.

2.2.1. Les ratings des agences de notation

Les agences de notation ont mis au point les premiers modèles de notation de risque de crédit pour les gros émetteurs de dette, tels que les États et les grandes entreprises. Leur objectif est d'évaluer le risque de défaut des émetteurs de dette en supposant que cela reflète la qualité de leur signature. Les notations financières sont réalisées à la demande de l'émetteur ou sans son accord si l'agence dispose d'informations publiques suffisantes. Les agences de notation utilisent une méthodologie qui leur est propre, mais qui se base sur des études techniques relevant de l'analyse financière traditionnelle, ainsi que sur des analyses stratégiques pour mesurer la position concurrentielle de la société et ses perspectives de développement. Elles

⁷¹KHAROUBI Cécile, THOMAS Philippe, *Analyse du risque de crédit*, 2ème édition, RB Edition, Paris, 2016, p54.

prennent en compte l'historique de l'entreprise, ses perspectives de développement et émettent des avis sur l'évolution de la santé de l'entreprise à court et long terme.⁷²

Il est à noter que la notation du risque crédit comporte plusieurs niveaux, à savoir la notation appliquée à l'emprunt lui-même (à court terme pour une dette de moins d'un an et à long terme pour une dette de plus d'un an), ainsi que la notation de référence, qui évalue le risque de contrepartie de l'emprunteur. Les notes sont généralement représentées par des codes alphabétiques.⁷³

2.2.2. Processus standard d'attribution de rating

Le processus de notation commence par une demande de notation de la part de la société émettrice, suivie de la détermination du schéma d'analyse en coopération avec l'agence de notation. L'agence a alors accès à de nombreuses données internes couvertes par le secret professionnel. Une équipe d'analystes mène ensuite une investigation approfondie en vue de déterminer la notation. Des réunions sont organisées avec l'émetteur pour obtenir des informations supplémentaires. Les analystes rédigent une recommandation soumise à un Comité qui décide de la notation après une discussion approfondie. La notation est ensuite communiquée à l'émetteur, qui a la possibilité de faire appel si nécessaire. Une fois la notation publiée, un suivi est effectué pour surveiller l'évolution du rating.⁷⁴

2.3. La méthode Scoring

2.3.1. Définition

Le Scoring est une technique statistique qui permet de classer les individus dans une classe de risque préétablie en évaluant leur probabilité d'appartenance à cette classe. Cette méthode est largement utilisée dans le domaine bancaire pour évaluer le risque de crédit d'un emprunteur. Elle repose sur l'identification a posteriori des variables financières les plus discriminantes pour distinguer les groupes d'individus ayant remboursé leur crédit de ceux en défaut. La fonction Score est ensuite construite en combinant ces variables discriminantes avec des valeurs négatives pour les points faibles et des valeurs positives pour les points forts.⁷⁵

Cette méthode est plus fréquemment appliquée pour les crédits proposés aux particuliers et aux petites entreprises où la relation avec les emprunteurs est généralement plus aisée à appréhender et les variables financières les plus discriminantes plus facilement identifiables. Néanmoins, pour les grandes entreprises, cette méthode peut se révéler moins pertinente car la relation avec ces emprunteurs est souvent plus complexe et les variables financières les plus discriminantes plus difficiles à appréhender. Selon les travaux de Mester (1997), le Scoring représente une méthode visant à prédire la probabilité qu'un demandeur de prêt fasse défaut, mais son utilisation demeure réservée à une clientèle de particuliers et de petites entreprises.

2.3.2. Étapes de conception d'un modèle de Scoring

Voici les 8 étapes clés dans la conception d'un modèle de Scoring⁷⁶ :

⁷²CIEPLY Sylvie, *Quel avenir pour la relation banque-entreprise?* Editions EMS, 2018, p61-62.

⁷³ Idem.

⁷⁴ KHAROUBI. C, THOMAS. P, Op.cit, p73.

⁷⁵ Cieply. S, Op.cit, p69-70.

⁷⁶CHIBEL Z, BAMOUSSE Z, EL KABBOURI M, *Etude De différentes méthodes d'analyse De Risque crédit*, Revue CCA, 2020, p939-940.

- Définir l'événement à détecter ;
- Construire l'échantillon avec des entreprises saines et des entreprises ayant connu l'événement à détecter (défaut) ;
- Définir l'horizon de la mesure en remontant à une période historique antérieure à l'événement ;
- Choisir les variables explicatives de l'événement en fonction des données traitées ;
- Choisir la méthode statistique la plus adaptée dans le but d'optimiser la performance ;
- Modélisation et tests du modèle ;
- Passage des scores aux probabilités d'occurrence si le modèle n'inclut pas directement la probabilité de défaillance ;
- Contrôler et maintenir le modèle en prenant en compte les évolutions économiques et la situation des entreprises.

2.4. La méthode Value-at-Risk

« La Value-at-Risk, c'est précisément la perte potentielle maximale sur un portefeuille de crédits qui peut survenir avec une certaine probabilité donnée par le quantile choisi et à un horizon temporel donné. »⁷⁷

La Value-at-Risk (VaR) correspond à la perte maximale possible sur un crédit à un horizon temporel donné, avec un certain niveau de confiance. Elle permet de déterminer le montant des pertes imprévues (Unexpected Losses [UL]) ainsi que le capital économique nécessaire pour couvrir ces pertes.

3. Les méthodes de gestion du risque de crédit

3.1. La gestion réglementaire

3.1.1. La réglementation prudentielle internationale

Depuis l'instauration des Accords de Bâle en 1988, des réglementations prudentielles internationales ont été mises en place pour encadrer les risques du secteur bancaire. Le Comité de Bâle, qui rassemble les superviseurs de 27 pays, s'est engagé à renforcer la solidité du système financier mondial, à améliorer la supervision prudentielle et à favoriser la coopération entre les régulateurs bancaires. Bien que ces réglementations soient consultatives, les banques centrales doivent les adapter à leur contexte pour assurer la stabilité financière.⁷⁸

3.1.1.1. Les accords de Bâle I

En 1988, un ensemble de recommandations appelées "Bâle 1" ont été créées pour établir des exigences minimales de fonds propres pour les banques. Ces recommandations ont été mises en place légalement en 1992 dans les pays du G10.

Le ratio Cooke est le point central de ces recommandations. Il s'agit d'un ratio prudentiel qui vise à limiter le risque de crédit, soit le risque de non-remboursement d'un prêt accordé par une banque. Ce ratio indique la proportion de fonds propres qu'une banque doit détenir par rapport à l'ensemble de ses engagements de crédit pondérés.

⁷⁷ DIETSCH Michel, PETEY Joël, *mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières*, édition 18, RB Edition, paris, 2003, p25.

⁷⁸ POINTU Isabelle, OVERNEY Pascal, SARRAZIN Jean-Luc, *Vademecum de la Banque*, 4ème édition, Arnaud Franel Editions, 2020., p27.

Ce ratio doit être d'au moins 8%. Cela signifie qu'une banque doit disposer d'au moins 8 DA de fonds propres pour prêter 100 DA et qu'elle ne peut utiliser que 92 DA maximum de ressources d'autres natures, telles que les emprunts ou les dépôts.

L'objectif de cette réglementation est de renforcer la stabilité financière en garantissant que les banques disposent d'un niveau de fonds propres suffisant pour faire face aux risques encourus dans le cadre de leur activité de prêt.⁷⁹

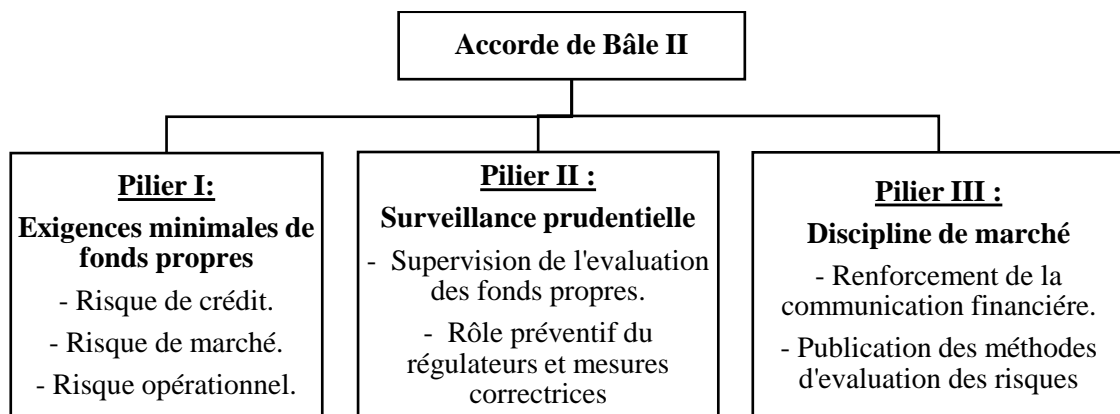
$$\text{Ratio Cooke} = \frac{\text{Fonds propres réglementaires de la banque}}{\text{Engagements de crédit pondérés de la banque}} \geq 8 \%$$

Bien que le ratio Cooke ait été une norme novatrice, il présente plusieurs limites importantes. En effet, les pondérations des engagements pondérés de crédit sont arbitraires et statiques, ce qui ne reflète pas le véritable risque de crédit associé à chaque prêt. De plus, la réglementation ne prend pas en compte plusieurs facteurs importants tels que la taille de l'entreprise, le rating, la maturité, la concentration sur un même émetteur, la corrélation entre les émetteurs et les effets de diversification du risque de crédit.⁸⁰

3.1.1.2. Les accords de Bâle II

Afin de remédier aux limites inhérentes au ratio Cooke et améliorer la réglementation prudentielle, le Comité de Bâle a proposé dès janvier 2006 les accords dits « Bâle II », incluant un nouveau ratio de solvabilité, le ratio McDonough. Ce dernier se concentre sur l'évaluation plus fine des risques bancaires en prenant en compte la qualité de l'emprunteur et le risque de crédit présenté. Effectif depuis le 1er janvier 2007, ce nouvel accord repose sur trois piliers : exigences minimales de fonds propres, surveillance par les autorités prudentielles de l'adéquation des fonds propres, transparence et discipline de marché.⁸¹

Figure n°03 : Les trois piliers de la réglementation Bâle II



Source : Sylvie Taccola-Lapierre, Le dispositif prudentiel Bâle II, autoévaluation et contrôle interne : une application au cas français

⁷⁹CHEBAIKI Saadene, *Les accords de bale ou l'évolution des règles prudentielles*, Djadid el-iktissad review, Vol 9, Université de khemis miliana Algérie, 2014, p30.

⁸⁰ KHAROUBI Cécile, THOMAS Philipe, *Analyse du risque de crédit*, 2ème édition, RB Edition, Paris, 2016, p24.

⁸¹ Chebaiki Saadene, Op-cit, p33.

Pilier 1 : Les exigences minimales en fonds propres

Le premier pilier du nouvel accord réglementaire sur les fonds propres bancaires a pour objectif de renforcer et d'améliorer les règles établies dans le ratio Cooke. Cette évolution se traduit par une amélioration du calcul des actifs pondérés en fonction des risques, afin de mieux refléter le profil de risque des banques. Toutefois, il est important de noter que les exigences minimales en matière de fonds propres demeurent inchangées, avec un minimum de 8% des actifs pondérés en fonction des risques.⁸²

Les principales innovations de ce pilier portent sur l'intégration du risque opérationnel comme nouvelle catégorie de risque dans l'évaluation des actifs pondérés en fonction des risques. Cette inclusion vise à améliorer la précision des calculs en prenant en compte un risque spécifique lié aux activités bancaires. Cette mesure illustre la volonté des régulateurs de minimiser les risques liés aux activités bancaires et de protéger la stabilité financière tout en favorisant une concurrence équitable entre les établissements financiers.⁸³

Cette contrainte est exprimée sous la forme d'un ratio, ratio McDounough :

Fonds propres
Risques de crédit (85%) + Risque de marché (5%) + Risque opérationnel(10%) $\geq 8\%$

La révision de l'accord a introduit trois méthodes pour le traitement du risque de crédit : l'approche standardisée, l'approche IRB et l'approche IRB "avancée". Contrairement à l'approche standardisée qui utilise des catégories prédéfinies et des notations externes, l'approche IRB utilise des mesures internes telles que des modèles développés par les banques pour estimer la probabilité de défaut des emprunteurs, offrant ainsi une évaluation plus précise du risque de crédit. L'approche IRB "avancée" va encore plus loin en incluant des mesures supplémentaires comme le taux de perte en cas de défaut, l'exposition au défaut et le traitement des garanties. Ces méthodes renforcent la gestion des risques de crédit et la réglementation du secteur bancaire.⁸⁴

Pilier 2 : Processus de surveillance prudentielle

Le processus de surveillance prudentielle individualisée exige que les autorités de réglementation effectuent une évaluation qualitative des méthodes d'allocation des fonds propres et de la conformité aux normes applicables. Les autorités de réglementation veillent également à ce que chaque établissement dispose de procédures internes solides pour évaluer l'adéquation des fonds propres en fonction de l'évaluation des risques. Le régulateur doit valider cette méthode et intervenir si nécessaire en cas de détérioration du niveau de capital. Il est donc impératif que les établissements financiers se conforment aux normes réglementaires et mettent en place des procédures internes efficaces pour garantir la solidité de leurs fonds propres.⁸⁵

⁸²CHABERT Dominique, *Manuel d'économie bancaire appliquée : Au cœur des entreprises bancaires*, 2ème édition, RB Edition, 2014, p154.

⁸³ Ibid.

⁸⁴ Ibid, p154-155.

⁸⁵KARYOTIS Catherine, *L'essentiel de la banque : Tout sur la banque, ses mécanismes, ses risques et son rôle*, 9ème édition, Gualino, Collection : Les carrés, 2022, p89.

Pilier 3 : discipline de marché

Le troisième pilier du dispositif réglementaire a pour objectif d'améliorer la discipline du marché en renforçant la qualité des informations communiquées par les banques. Cette amélioration doit être atteinte grâce à un reporting plus détaillé qui inclut des informations sur les entités qui contrôlent les groupes bancaires, les dividendes, la composition du capital, les participations minoritaires, ainsi que des ventilations géographiques et sectorielles. L'objectif est de permettre aux autorités de contrôle et aux actionnaires d'effectuer une surveillance plus efficace, afin d'assurer une meilleure maîtrise des risques.⁸⁶

3.1.1.3. Les accords de Bâle III

Peu de temps après la mise en place du dispositif de Bâle II, la crise des subprimes a éclaté aux États-Unis à l'été 2007, révélant ainsi les faiblesses du cadre réglementaire déjà existant. Dans ce contexte-là, le Comité de Bâle a rapidement initié l'élaboration d'un troisième dispositif, connu sous le nom de Bâle III, visant à renforcer la résilience du secteur bancaire face à un environnement économique volatile et incertain.

Les accords de Bâle III, publiés en 2010, ont conservé la structure des trois piliers de Bâle II, mais ont apporté des changements significatifs pour renforcer la qualité et la quantité des fonds propres, surveiller la liquidité, instaurer un ratio de levier, ainsi qu'introduire une dimension macroprudentielle et contracyclique visant à réduire les risques. Ces modifications ont été adoptées pour répondre aux défis de la crise financière mondiale, en assurant une plus grande stabilité financière et une meilleure protection des déposants et des investisseurs.

➤ Renforcement des fonds propres

Le Comité de Bâle a souligné que tous les fonds propres ne sont pas égaux en termes de capacité à absorber les pertes bancaires, d'où la nécessité d'améliorer la qualité du noyau dur des capitaux bancaires, en particulier le "Core Tier 1". Le ratio minimal de fonds propres durs Core Tier 1 a été augmenté de 2% à 4,5% des risques pondérés pour renforcer la solvabilité des banques. Ainsi, les activités bancaires les plus risquées devraient être dotées de fonds propres renforcés, ce qui améliorera la solvabilité des banques.⁸⁷

➤ Adaptation des liquidités

Le ratio de liquidité est un indicateur clé de la solvabilité d'une entreprise, permettant ainsi d'évaluer sa capacité à faire face à des sorties nettes de trésorerie sur le court ou le long terme. Bâle III a établi deux ratios de liquidité distincts pour répondre aux exigences de chacun de ces horizons temporels.⁸⁸

• **Court terme :** Le ratio de couverture de liquidité (LCR) a été mis en place pour assurer que les réserves de liquidités des banques sont suffisantes pour faire face à des sorties nettes de trésorerie sur un mois.

⁸⁶ Chabert, Dominique, Op.cit, p155.

⁸⁷CHEBAIKI Saadene, *Les accords de bale ou l'évolution des règles prudentielles*, Djadid el-iktissad review, Vol 9, Université de khemis miliana Algérie, 2014, p39.

⁸⁸ <https://www.ooreka.fr> 03/05/2023 15:07.

$$\text{LCR} = \frac{\text{Actifs liquides (titres souverains et dépôts BC)}}{\text{Sorties nettes de trésorerie à 30 jours}} \geq 100\%$$

• **Long terme** : Le ratio structurel de liquidités à long terme (NSFR) vise quant à lui à assurer que les banques sont en mesure de poursuivre leurs activités dans des conditions de tension prolongée pendant une période d'un an.

$$\text{NSFR} = \frac{\text{Montant de financement stable disponible}}{\text{Montant de financement stable exigé}} \geq 100\%$$

➤ **Création de « coussins contra cycliques »**

Le coussin contra-cyclique est une stratégie financière qui permet aux institutions financières de constituer des réserves supplémentaires pendant les périodes d'expansion économique. L'objectif est d'avoir un matelas financier disponible pour faire face aux crises économiques et financières, réduisant ainsi les risques pour le système financier. Le montant de ce coussin supplémentaire peut aller jusqu'à 2,5% du capital de l'institution financière et constitue une assurance supplémentaire pour renforcer la résilience du système financier en période de stress.⁸⁹

➤ **Ratio d'effet de levier**

Ce ratio a pour objectif d'assurer la stabilité financière des banques en exigeant un niveau minimum de fonds propres. Sa mise en application est prévue de manière obligatoire et devra être d'au moins 3%.⁹⁰

$$\frac{\text{Fonds propres de base (Tier 1)}}{\text{Engagement bilan et hors bilan}} \geq 3\%$$

3.1.2. La réglementation prudentielle nationale

Depuis les années 1990, les autorités monétaires algériennes ont cherché à appliquer les recommandations du Comité de Bâle en mettant en place un dispositif prudentiel caractérisé par des normes quantitatives que toutes les banques et établissements financiers agréés en Algérie doivent respecter rigoureusement. Ce dispositif repose sur la loi 90/10 de 1990 relative à la monnaie et au crédit, qui a été modifiée en 2003 par l'ordonnance 03-11. L'objectif de ces règles prudentielles dictées par la Banque d'Algérie est de rationaliser la gestion des banques pour prévenir les effets inflationnistes de la distribution du crédit et protéger le pouvoir d'achat réel de la monnaie.

Ainsi, les règles prudentielles dictées par la Banque d'Algérie ont été conçues en tenant compte des recommandations du Comité de Bâle, mais ont également été adaptées au contexte spécifique du système bancaire algérien.

3.1.2.1. Ratio de solvabilité

Conformément à l'article 2 du règlement n°14-01 du 16 février 2014, les banques et établissements financiers ont l'obligation de maintenir en permanence, sur une base individuelle

⁸⁹CHEBAIKI Saadene, Op.cit, p40.

⁹⁰ Idem.

ou consolidée, un niveau de fonds propres réglementaires suffisant par rapport aux risques qu'ils encourent. Le CMC a également introduit dans ce même règlement des ratios supplémentaires pour renforcer la solvabilité et la résilience des banques et établissements financiers, notamment :

➤ **Coefficient Minimum global de Solvabilité (CMgS)**

Le CMgS est le coefficient de solvabilité minimum que les banques et les établissements financiers doivent maintenir en permanence. Il représente le rapport entre l'ensemble des fonds propres réglementaires et la somme de leurs risques pondérés, notamment les risques de crédit, opérationnel et de marché⁹¹ :

$$\text{CMgS} = \frac{\text{Total fonds propres réglementaires}}{\text{Risques de crédit} + \text{Risque opérationnel} + \text{Risque de marché}} \geq 9,5\%$$

➤ **Un coefficient minimum spécifique de solvabilité (CMsS)**

Les risques de crédit, opérationnel et de marché doivent être couverts par des fonds propres de base d'au moins 7%.⁹²

$$\text{CMsS} = \frac{\Sigma \text{FPb}}{\Sigma (RC + RM + RO)} \geq 7\%$$

➤ **Coussin de sécurité (CS) :**

En plus de se conformer aux exigences de couverture réglementaire décrites dans l'article 2, les banques et établissements financiers sont tenus de maintenir un coussin de sécurité constitué de fonds propres de base, représentant au moins 2,5% de leurs risques pondérés.⁹³

$$\text{CS} = \frac{\text{Fonds propres de base}}{\Sigma \text{Risques pondérés}} \geq 2,5\%$$

Le tableau suivant résume les éléments constitutifs des fonds propres réglementaires, classés en deux catégories : les fonds propres de base et les fonds propres complémentaires.

Tableau n°01 : Composition des fonds propres réglementaires des banques en Algérie :

Fonds propres de base	Fonds propres complémentaires
Capital social ou dotation	50% des écarts de réévaluation
Primes liées au capital	50% des plus-values latentes des actifs disponibles à la vente (hors titres de participation détenus sur les banques et les établissements financiers)

⁹¹ Article 2 de règlement n°2014-01 du 16/02/2014 portant coefficient de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers.

⁹² Article 3 de règlement n°2014-01 du 16/02/2014 portant coefficient de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers.

⁹³ Article 4 de règlement n°2014-01 du 16/02/2014 portant coefficient de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers.

Réserves (hors écarts de réévaluation et d'évaluation)	Provisions pour risques bancaires généraux constituées sur les créances courantes du bilan, dans la limite de 1,25% des actifs pondérés du risque de crédit
Report à nouveau créateur	Titres participatifs et autres titres à durée indéterminée
Provisions réglementées	Fonds provenant d'émission de titres ou d'emprunts
Résultat net de l'exercice, net d'impôts et de distribution de dividendes à prévoir	
Bénéfices à des dates intermédiaires approuvés par les commissaires aux comptes et validés par la commission bancaire	

Source : Conception personnelle (information récoltée de l'article 9 et 10 de règlement n°2014-01 du 16/02/2014 portant sur Les Fonds Propres Règlementaires).

3.1.2.2. Ratios de division des risques⁹⁴

La mise en place des normes de division des risques est un enjeu majeur pour les banques et établissements financiers, car elle vise à prévenir les difficultés financières importantes en cas de défaut de paiement de l'un ou de plusieurs de leurs débiteurs importants. Cette préoccupation est reflétée par deux normes clés énoncées dans l'article 2 du règlement n° 91-09 du 14 août 1991 modifié et complété :

- **Risque encourus individuel :** les banques et établissements financiers sont tenus de s'assurer que le montant des risques encourus sur un même bénéficiaire ne dépasse pas 25% de leurs fonds propres nets. Cette mesure vise à éviter qu'une banque ne rencontre des difficultés financières majeures si un seul client important fait défaut.

$$\frac{\text{Risques encourus sur un même bénéficiaire}}{\text{Fonds propres nets}} \leq 25\%$$

- **Risque encourus sur un groupe :** la banque veille à ce que le montant total des crédits accordés aux bénéficiaires dont les risques dépassent individuellement 15% des fonds propres nets de la banque n'excèdent pas dix fois ces mêmes fonds propres nets.

$$\sum \text{Engagements individuels supérieurs à 15\% des FPN} \leq \text{dix fois les FPN}$$

⁹⁴ Instruction n° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, modifiée et complétée, et l'instruction n° 04-99 du 12 août 1999 portant modèles de déclaration par les banques et établissements financiers des ratios de couverture et de division des risques.

3.1.2.3. Classement et provisionnement des créances⁹⁵

Afin d'écartier tout risque de sous-estimation des risques encourus et, par conséquent, toute surévaluation du ratio des fonds propres, la Banque d'Algérie a instauré des règles rigoureuses quant à la constatation des provisions déduites du risque brut. En effet, les créances sont subdivisées de la manière suivante :

➤ Les créances courantes

Les créances courantes sont celles dont le remboursement intégral semble assuré dans les délais contractuels. Cette catégorie inclut les créances assorties de la garantie de l'État, celles garanties par les dépôts détenus auprès de la banque ou de l'établissement financier prêteur, ainsi que les créances garanties par des titres nantis qui peuvent être liquidés sans altérer leur valeur.

En vue de couvrir les risques encourus sur ces créances, une réserve globale est constituée avec une charge annuelle de 1 % jusqu'à ce que le niveau total atteigne 3 %.

➤ Les créances classées

Les créances classées sont celles qui comportent un risque probable ou avéré de non-recouvrement partiel ou total ou qui ont connu des impayés de plus de trois (3) mois. Elles sont réparties en trois (3) catégories en fonction de leur niveau de risque : les créances à problèmes potentiels, les créances très risquées et les créances compromises.

a. Catégorie 1 : Créances à problèmes potentiels

Cette catégorie englobe les créances qui sont détenues sur des entreprises dont la situation financière est précaire et qui ont des perspectives d'activités en difficulté. Il existe un risque de retard de paiement des créances pendant une période allant de trois à six mois. Les créances de cette catégorie sont provisionnées à 20%.

b. Catégorie 2 : Créances très risquées

Cette catégorie comprend des créances qui ont un risque élevé de non-remboursement dans les six à douze mois à venir. Elles sont détenues par des entreprises en difficulté financière et susceptibles de subir des pertes. Les créances de cette catégorie sont provisionnées à 50%.

c. Catégorie 3 : Créances compromises

La banque considère que les créances en question sont des pertes certaines et irréversibles, pour lesquelles il n'existe plus aucun espoir de recouvrement. Par conséquent, elles sont provisionnées à 100% pour refléter leur caractère irrémédiable.

3.2. La prise de garantie

Les établissements bancaires ont coutume d'exiger la constitution de garanties afin de se prémunir contre les risques inhérents à la défaillance de l'emprunteur. Toutefois, il est crucial que les règles régissant la prise de garanties soient clairement formalisées et définies de manière précise. Cela implique notamment la mise en place de contrats qui assurent la sécurité juridique

⁹⁵ Règlement n°2014-03 du 16 février 2014 relatif aux classements et provisionnement des créances et des engagements par signature des banques et établissements financiers.

de l'opération, la spécification des cas de figure où les garanties sont obligatoires, ainsi que la détermination des taux de couverture associés.⁹⁶

Il convient aussi de souligner que la seule prise de garanties ne saurait garantir, en soi, la récupération des sommes prêtées en cas de défaut de paiement. En effet, la complexité inhérente aux procédures collectives peut rendre difficile la récupération des sommes dues. Par conséquent, il est impératif que la prise de garanties ne soit jamais considérée comme une raison suffisante pour accorder un prêt risqué ou pour renoncer à une enquête de solvabilité rigoureuse.⁹⁷

3.3. Le partage des risques

Les banques peuvent utiliser le cofinancement pour réduire leur exposition au risque de crédit en partageant l'octroi des crédits avec d'autres établissements de crédit. Ce processus peut donner lieu à la constitution d'un pool bancaire où chaque membre du pool se voit attribuer une quote-part dans la masse des crédits distribués, et une ou deux banques du pool assurent la gestion et le suivi des concours. Bien que le pool puisse diluer la responsabilité de chacun et inciter les banques à surenchérir, il présente des avantages tels que la diversification du portefeuille de crédits et la possibilité pour les petites banques de financer de plus grandes entreprises. De plus, en cas de difficultés, un pool unanime peut avoir plus de poids pour obliger une entreprise à mettre en œuvre un plan de redressement.⁹⁸

3.4. La titrisation des crédits bancaires

La titrisation est une pratique financière relativement récente qui permet aux banques de transférer le risque de crédit associé à certains actifs à une entité juridique spéciale, appelée Special Purpose Vehicle (SPV), en échange de liquidités. Cette technique représente une externalisation de la gestion du risque pour les banques. L'entité ad hoc finance l'achat des actifs en émettant des titres sur le marché des capitaux, permettant ainsi à la banque de se délester du risque attaché à ces actifs. Le montage de cette opération est généralement conçu par une banque de financement et d'investissement spécialisée dans cette technique, connue sous le nom d'arrangeur.⁹⁹

⁹⁶ Sylvie de Coussergues, Gautier Bourdeaux, Héger Gabteni, « Gestion de la banque Tous les principes et outils à connaître », 9^{ème} édition, Dunod, 2020, p267.

⁹⁷ Idem.

⁹⁸ Ibid, p280.

⁹⁹ Ibid, p284-285.

Section 3 : Les garanties bancaires comme instruments de gestion du risque de crédit

1. Définition des garanties bancaires

Par définition, « On entend par garantie un mécanisme permettant de protéger un créancier contre une perte pécuniaire ». ¹⁰⁰ Concrètement, lorsqu'une personne emprunte de l'argent à une banque, celle-ci peut demander des garanties pour se protéger. La garantie est un engagement qui est indépendant et abstrait vis-à-vis du bénéficiaire. En théorie et en pratique, la garantie repose sur deux éléments clés : la mise en place d'un porte-fort et la réception d'une assignation.

Ainsi, la banque établit les termes de l'engagement en fonction des spécificités de la transaction, les soumet à son client pour approbation et fournit une lettre de décharge qui précise que la banque peut imputer le montant en cas de recours à la garantie. La banque énoncera la garantie de manière à protéger les intérêts du donneur d'ordre tout en respectant les exigences du bénéficiaire et les réglementations en vigueur dans son pays. Elle mentionnera le montant maximum de la garantie, incluant sa date d'échéance, et indiquera comment faire appel à cette garantie. ¹⁰¹

Il convient de noter que la garantie n'est mise en jeu que dans le cas où l'emprunteur ne parvient pas à honorer ses engagements initiaux envers le prêteur. Afin d'assurer une protection efficace pour le prêteur, la garantie doit être d'un montant suffisant pour couvrir l'ensemble des engagements pris par l'emprunteur.

2. Les types de garantie

Bien que toutes les formes de crédit soient intrinsèquement compatibles avec toutes les formes de garanties. En pratique, il existe des liens étroits entre certaines opérations de crédit et certaines garanties. Il convient de préciser qu'il existe plusieurs catégories de garanties, chacune ayant des caractéristiques propres.

- Les garanties réelles ;
- Les garanties personnelles ;
- Les garanties financières ;
- Les garanties des compagnies d'assurance.

2.1. Les garanties réelles

Les garanties réelles sont des engagements de biens meubles ou immobiliers en tant que garantie d'une dette, pouvant appartenir au débiteur ou à un tiers agissant dans son intérêt. Elles permettent au créancier de bénéficier d'un droit de préférence ou de suite sur un ou plusieurs biens du débiteur, afin de le protéger contre une augmentation du passif ou une diminution de l'actif. Les garanties réelles incluent des formes telles que l'hypothèque, le nantissement, le gage et les privilèges.

¹⁰⁰LOBEZ Frédéric, *Banque et marchés du crédit*, PUF, Paris, 1997, p5.

¹⁰¹ <https://www.credit-suisse.com> consulté 09/05/2023 7 : 30.

2.1.1. L'hypothèque

Selon l'article 882 du code civil : « Le contrat d'hypothèque est le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe ». ¹⁰²

En d'autres termes, l'hypothèque est un contrat de garantie permettant à un créancier de se prémunir contre un éventuel défaut de paiement de son débiteur en utilisant un bien immobilier comme garantie. Il est important de souligner que l'hypothèque ne donne pas au créancier un droit de possession sur le bien en question. Plusieurs créanciers peuvent prendre des hypothèques sur un même bien immobilier, mais la règle de priorité stipule que le créancier qui a enregistré son hypothèque en premier rang a la priorité sur les autres créanciers lors d'une vente forcée du bien immobilier. Les créanciers de rang inférieur ne peuvent exercer leur droit de saisie et de vente sur le bien immobilier qu'après que le créancier de premier rang ait été payé intégralement. ¹⁰³

En fonction de la manière dont elles sont établies, il existe trois types d'hypothèques :

2.1.1.1. Hypothèque légale

L'hypothèque légale est une forme d'hypothèque imposée par la loi en faveur de certains créanciers, notamment les banques et les établissements financiers, qui bénéficient d'une protection juridique spécifique. Cette forme d'hypothèque prévue par l'article 179 de la loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit stipule : « Il est institué une hypothèque légale sur les biens immobiliers du débiteur au profit des banques et des établissements financiers en garantie de recouvrement de leurs créances et des engagements consentis envers eux ». ¹⁰⁴

2.1.1.2. Hypothèque conventionnelle

L'hypothèque conventionnelle est celle qui résulte d'un contrat établi par un accord entre le créancier et le débiteur, où ce dernier affecte un bien immobilier en garantie de sa dette. Elle est couramment utilisée pour garantir les prêts bancaires en raison de sa facilité d'établissement, de sa stabilité et de l'absence de perte de possession du bien. Elle peut être formalisée par un acte sous seing privé ou notarié. ¹⁰⁵

2.1.1.3. Hypothèque judiciaire

L'hypothèque judiciaire découle d'une décision de justice condamnant le débiteur et permettant à un créancier, généralement une banque, d'obtenir une inscription d'hypothèque sur l'immeuble du débiteur. Cette hypothèque est le résultat d'une procédure judiciaire engagée par le créancier pour récupérer sa créance. ¹⁰⁶

¹⁰² Article 882 du code civil

¹⁰³ Rachid Moulay Khatir, « La gestion du risque crédit : Considérations théoriques », Les Cahiers du MECAS Maître assistant, Faculté des Sciences Économiques, de Gestion et des Sciences Commerciale, Université de Tlemcen, Algérie, N° 2, Mars 2006, p160.

¹⁰⁴ Article 179 relative à la loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit.

¹⁰⁵ Moulay Khatir, Op.cit, p161.

¹⁰⁶ Ibid, p160.

2.1.2. Le nantissement

Le nantissement est un contrat par lequel le débiteur ou une tierce personne s'engage à remettre un bien meuble corporel ou d'un bien incorporel en garantie de sa dette au créancier ou à une tierce personne désignée. Cette garantie permet au créancier de se prémunir contre un éventuel défaut de paiement en disposant du bien nanti pour se faire rembourser. Selon l'article 948 du code civil, le créancier bénéficie d'un droit réel sur l'objet nanti, ce qui lui permet de le retenir jusqu'à ce que sa créance soit intégralement payée, ainsi que de se faire payer sur le prix de vente de l'objet en cas de cession de celui-ci, avant les créanciers chirographaires et inférieurs en rang.¹⁰⁷

Le nantissement est mis en pratique sous différentes modalités par les établissements bancaires, notamment avec ou sans dépossession du bien donné en garantie par le débiteur. Parmi les formes les plus courantes, on peut citer :

- Nantissement du fonds de commerce ;
- Nantissement de l'outillage et du matériel d'équipements ;
- Nantissement des actifs financiers ;
- Nantissement des marchés publics ;
- Le nantissement de marchandises.

Le créancier qui bénéficie d'un nantissement dispose de droits spécifiques, à savoir le droit de préférence et le droit de suite, ainsi que le droit de rétention et le droit de réalisation.

2.1.3. Le Gage¹⁰⁸

Le gage est un contrat par lequel le débiteur remet à titre de garantie un bien meuble corporel au créancier en échange de sa créance.

Le gage peut être consenti avec ou sans dépossession. Dans le cas du gage avec dépossession, le débiteur est privé de la possession du bien objet de la garantie. Cette pratique est courante pour les objets précieux tels que les tableaux, et est souvent utilisée dans les Caisses de Crédit Municipal. Quant au gage sans dépossession, le créancier bénéficiaire reçoit un titre matérialisant sa garantie et l'acte est publié.

Le créancier bénéficiaire d'un gage dispose de droits particuliers tels que le droit de préférence, de suite, de rétention et de réalisation.

2.1.4. Les privilèges¹⁰⁹

Le privilège est un droit que détient un créancier qui lui permet d'être payé en priorité par rapport aux autres créanciers, même hypothécaire. Cette priorité de paiement est une garantie pour le créancier sur une partie ou la totalité du patrimoine du débiteur.

Les privilèges, qu'ils soient généraux ou spéciaux, peuvent revêtir un caractère mobilier ou immobilier. Les privilèges généraux s'étendent aux meubles et aux immeubles, notamment les frais de justice et les salaires. Quant aux privilèges spéciaux, ils peuvent être immobiliers,

¹⁰⁷ Article 882 du code civil.

¹⁰⁸ BERNET-ROLLANDE Luc, *Principe de technique bancaire*, 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008, p244.

¹⁰⁹ Ibid, p249.

tels que le privilège du vendeur ou du prêteur de deniers pour l'acquisition d'un immeuble, ou mobiliers, tels que le privilège du bailleur sur les meubles meublants du locataire.

Le créancier privilégié bénéficie de deux droits : le droit de préférence, qui lui confère une priorité de paiement sur les autres créanciers, et le droit de suite, qui lui permet de suivre son privilège sur les biens du débiteur, même si ces biens changent de propriétaire.

Tableau n°02 : Les droits du créancier bénéficiaire de différentes garanties

Garantie	Bien concerné	Droit de rétention	Droit de réalisation	Droit de préférence	Droit de suite
Nantissement	Bien meuble corporel / bien incorporel	Peut empêcher la vente du bien	Peut provoquer la vente judiciaire	Paiement en priorité en cas de vente du bien	La garantie suit le bien même en cas de changement de propriétaire
Gage	Bien meuble corporel	Peut empêcher la vente du bien	Peut provoquer la vente judiciaire	Paiement en priorité en cas de vente du bien	La garantie suit le bien même en cas de changement de propriétaire
Hypothèque	Bien immeuble	Ne s'applique pas	Peut provoquer la vente judiciaire	Paiement en priorité en cas de vente du bien	La garantie suit le bien même en cas de changement de propriétaire
Privilège	Bien meuble / immeuble	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Garantie prioritaire sur les autres créanciers	La garantie ne suit pas le bien en cas de changement de propriétaire

Source : Conception personnelle.

2.2. Les garanties personnelles

Les garanties personnelles, également connues sous le nom de "sûretés personnelles", impliquent l'engagement d'une ou plusieurs personnes à rembourser le créancier en cas de défaut de paiement du débiteur principal. Ces garanties prennent la forme de cautionnement et d'aval en termes juridiques.

2.2.1. Le cautionnement¹¹⁰

Le terme "cautionnement" est communément utilisé pour désigner le dépôt d'une somme d'argent ou de valeurs en garantie, ou bien un contrat par lequel une tierce personne, appelée "caution", s'engage à payer le créancier si le débiteur ne remplit pas son obligation.

Selon l'article 644 du Code civil Algérien, le cautionnement est défini comme « un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier, à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ».

La caution peut être stipulé simple ou solidaire :

2.2.1.1. La caution simple

Le cautionnement simple octroie deux avantages : le bénéfice de discussion et le bénéfice de division. Le bénéfice de discussion permet à la caution d'exiger que le créancier poursuive d'abord le débiteur avant de recourir au cautionnement. Le bénéfice de division, quant à lui, stipule que si plusieurs cautions sont impliquées, chacune ne sera tenue responsable que pour sa part dans l'engagement.

2.2.1.2. La caution solidaire

Selon l'article 665 du Code Civil, le cautionnement solidaire ne bénéficie pas des avantages accordés à la caution simple : « La caution solidaire ne peut requérir le bénéfice de discussion »

Lorsqu'une caution est engagée de manière solidaire, elle ne peut bénéficier ni du bénéfice de discussion ni du bénéfice de division. Si plusieurs personnes sont cautions solidaires, elles garantissent ensemble le créancier et chacune est engagée pour la totalité de la dette. Dans ce cas, le créancier a le droit d'agir contre la caution en paiement en même temps que le débiteur principal, en choisissant celui qui semble le plus solvable ou les deux ensembles. Autrement dit, le créancier peut poursuivre le débiteur et la caution indifféremment.

En général, les banquiers ont tendance à privilégier le cautionnement solidaire comme garantie personnelle, car elle offre à la banque une sécurité accrue par rapport au cautionnement simple et lui permet bien sûr de gagner du temps dans la procédure qu'elle devrait entreprendre.

2.2.2. L'aval

L'article 409 du code de commerce énonce la définition suivante de l'aval : « L'aval est l'engagement d'une personne de payer tout ou partie d'un montant d'une créance, généralement, un effet de commerce ».

L'aval se définit comme l'engagement pris par une tierce partie pour garantir le paiement d'un effet de commerce. L'avaliste est donc solidaire du débiteur principal. Cette garantie peut être apportée directement sur l'effet concerné ou par le biais d'un acte séparé.¹¹¹

L'aval se matérialise par la signature de l'avaliseur sur le recto de la traite ou sur un document séparé, accompagnée de la mention "Bon pour aval". Il doit également préciser l'objet de l'engagement de garantie, qu'il s'agisse d'un paiement total ou partiel du montant de la traite.

¹¹⁰Ibid, p242.

¹¹¹ Ibid, p243.

Contrairement à la caution, l'avaliste est toujours solidaire. Toutefois, comme pour le cautionnement, l'aval est un acte consensuel qui doit être formalisé par écrit.

2.3. Les garanties financières

Les garanties financières prennent la forme de dépôts à terme, de bons de caisse ou tout autre placement détenu par le débiteur auprès de la banque. Elles permettent à la banque de suivre les ressources financières de l'entreprise afin de récupérer le montant du crédit non remboursé. De plus, ces garanties sont accordées sous forme de contre-garantie, qui peut être fournie par un autre établissement de crédit et un fonds de garantie.

En Algérie, il existe des organismes institutionnels tels que le Fonds de Garantie des Crédits aux PME (FGAR) et la Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement (CGCI) qui offrent aux entreprises ce type de garantie financière. Les sûretés financières permettent aux emprunteurs d'obtenir plus facilement un crédit auprès de la banque tout en améliorant la perception du banquier vis-à-vis de son emprunteur, en limitant autant que possible les risques encourus.

2.4. Les garanties des compagnies d'assurances

Pour se protéger contre le risque d'insolvabilité des emprunteurs, les banques peuvent souscrire une assurance-crédit auprès de compagnies locales ou étrangères. Cette assurance peut couvrir les risques d'incendie, d'accidents ou autres pour les installations industrielles ou les locaux d'habitation, ainsi que les risques d'exploitation. Elle permet aux clients de la banque de gagner en crédibilité en fournissant des informations sur leur situation financière, et indemnise la banque en cas de défaut de paiement de l'emprunteur.¹¹²

3. Choix de garanties

Le choix des garanties pour un crédit dépend de plusieurs facteurs, tels que la durée du crédit, le type de bien financé, et la politique de la banque. Ainsi, pour les crédits à court terme, les garanties les plus couramment utilisées sont le bien spécifique objet du financement tels que les titres et les marchandises, ou encore le cautionnement. Ces garanties sont considérées comme moins contraignantes et plus flexibles, car elles permettent à l'emprunteur de mobiliser rapidement des actifs en cas de besoin.

En revanche, pour les crédits à moyen et long terme, les garanties privilégiées sont généralement les nantissements de matériel ou les garanties immobilières telles que l'hypothèque et la subrogation dans le privilège du vendeur. Ces garanties sont considérées comme plus sûres pour la banque, car elles permettent de mettre en gage des biens de grande valeur tels que des immeubles ou des équipements industriels. De plus, ces garanties ont généralement une durée plus longue, ce qui est en adéquation avec la durée du crédit.

Il est important de souligner que le choix des garanties doit être fait en fonction de chaque situation, et que la banque doit évaluer soigneusement les risques liés à chaque crédit avant de choisir une garantie.

¹¹²Ibid, p250.

4. Le rôle des garanties dans le monde bancaire moderne

L'utilisation de garanties dans le monde bancaire est un sujet clé pour les prêteurs et les emprunteurs. Les garanties ont longtemps été considérées comme un moyen de réduire le risque de crédit pour les prêteurs en liant plus étroitement les emprunteurs à leur engagement de rembourser le prêt. Les garanties ont également un effet positif sur les emprunteurs, car elles peuvent améliorer leur solvabilité et leur accès à des prêts à des taux d'intérêt plus avantageux. Dans cette optique, cette discussion se concentrera sur le rôle des garanties dans le monde bancaire moderne et les avantages qu'elles offrent.

4.1. La réduction de la sélection adverse

Réduire l'asymétrie d'information inhérente aux marchés de crédit est un enjeu majeur pour les prêteurs, y compris les banques, qui ne disposent souvent pas des informations nécessaires pour évaluer avec précision le risque associé à chaque demande de prêt, ni la qualité de l'emprunteur. Pour remédier à cette situation, les emprunteurs de haute qualité sont incités à offrir des garanties solides en contrepartie du prêt demandé, afin de signaler leur faible niveau de risque et ainsi convaincre les prêteurs, y compris les banques, de leur crédibilité. Dans cette optique, Monove, Padilla, et Pagano (2001) avancent que, face à l'incertitude, les prêteurs, sont susceptibles de recourir à une procédure standardisée d'évaluation de la solvabilité des emprunteurs, consistant notamment à n'approuver que les demandes présentant un risque limité. Néanmoins, cette approche engendre des coûts de sélection pour les prêteurs, qui ont tendance à les répercuter sur l'ensemble des emprunteurs, indépendamment de leur niveau de risque. Pour éviter ces frais supplémentaires, les emprunteurs de haute qualité ont donc tout intérêt à se démarquer de ce groupe homogène de demandeurs, en offrant des garanties élevées qui témoignent de leur fiabilité et réduisent les risques de défaut de paiement. À l'inverse, les emprunteurs à risque ont souvent des difficultés à proposer des garanties solides, ce qui peut limiter leur accès au crédit.¹¹³

4.2. La réduction de l'aléa moral

L'asymétrie d'information peut également entraîner un risque d'aléa moral où les emprunteurs, peuvent utiliser les fonds obtenus pour des investissements plus risqués que ceux approuvés par le prêteur, ou pour des dépenses non productives. Afin de dissuader les emprunteurs de ne pas respecter les termes de l'accord initial, les banques peuvent exiger des garanties qui seront utilisées comme collatéral en cas de non-remboursement. Cette fonction disciplinaire des garanties est au cœur de l'approche des contrats incomplets en matière de financement, selon Aghion et Bolton (1992) et Hart (1995). Godlewski et Weill (2006) ajoutent que les garanties aident également à réduire les risques encourus par les prêteurs et permettent de demander des niveaux élevés de garanties pour les emprunteurs à haut risque, et des niveaux plus faibles pour les emprunteurs à faible risque.

4.3. La réduction des pertes

Les garanties jouent évidemment un rôle de compensation pour les pertes subies par les prêteurs dans le cas où un emprunteur ne rembourse pas un prêt. Dans cette situation, les

¹¹³MANOVE M, PADILLA A, Pagano M, *Collateral versus project screening: A model of lazy bank*, RAND Journal of Economics, Vol 32, N°4729, 2001, p729.

créanciers peuvent saisir les actifs mis en garantie et les vendre pour compenser les paiements de prêt impayés. Ainsi, les garanties agissent comme une forme d'assurance pour les banques, leur permettant de se protéger contre les "pertes en cas de défaut".¹¹⁴

4.4. La réduction du risque systémique

Si la garantie mise en place pour un prêt est suffisante pour couvrir la totalité de la valeur de ce prêt en cas de défaut de paiement, les créanciers n'auront évidemment pas de pertes lorsque les prêts deviendront non performants. Ainsi, les fondements financiers des prêteurs resteront intacts malgré les prêts non performants, et les prêteurs seront en mesure de répondre aux demandes de leurs flux de trésorerie et de leur capital, ce qui est particulièrement important lorsque la banque doit restituer des fonds à ses propres déposants. Tant que la banque est en mesure de répondre à toutes les demandes de retraits et tant que les déposants restent convaincus que la banque est stable et en bonne santé, elle pourra éviter une panique bancaire, ce qui a des conséquences importantes sur l'ensemble du secteur financier.

4.5. La réduction du taux d'intérêt et le rationnement de crédit

Les garanties bancaires revêtent une importance capitale dans la diminution des taux d'intérêt élevés et la prévention du rationnement de crédit. Elles permettent aux établissements bancaires de diminuer le risque de défaut de paiement et, par conséquent, d'alléger le coût du risque, facilitant ainsi la proposition de taux d'intérêt plus avantageux aux emprunteurs proposant des garanties solides. De surcroît, ces dernières améliorent les perspectives d'obtention d'un prêt, même en présence de conditions de crédit rigoureuses, évitant de facto toute forme de restriction de crédit.¹¹⁵

¹¹⁴ ELSAS Ralf, KRAHNEN Jan Pieter, *Collateral, default risk, and relationship lending: An empirical study on financial contracting*, CFS Working Paper Series 1999/13, Center for Financial Studies, 1999, p3-4.

¹¹⁵ GLIZ Abdelkader, *Asymétrie d'information et financement en Algérie*, La Revue du FINANCIER, Professeur, ESC d'Alger, N° 212, Vol 37, Mars-avril 2015, p3.

Conclusion du chapitre

En conclusion à ce chapitre, il est indéniable que les garanties bancaires constituent un outil puissant de développement, à condition qu'elles soient utilisées de manière adéquate. Elles permettent en effet de limiter le risque de non-remboursement du crédit en cas de défaillance du débiteur, offrant ainsi une protection accrue pour la banque prêteuse.

Néanmoins, il est important de souligner que toutes les garanties ne sont pas équivalentes et qu'il n'existe pas de garantie idéale. Chaque type de garantie a ses propres avantages et inconvénients, qui dépendent notamment de la situation du débiteur, de la nature et du montant de la dette, ainsi que de l'identité du créancier.

Dès lors, il est crucial pour les banques de bien analyser chaque situation et d'adapter leur choix de garantie en conséquence. En outre, les mérites et inconvénients d'une garantie bancaire sont souvent relatifs et peuvent varier en fonction du contexte. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de considérer chaque cas individuellement afin de déterminer la garantie la plus appropriée.

En fin de compte, bien que les garanties bancaires ne puissent assurer une protection totale contre les risques de crédit, elles représentent un outil indispensable pour atténuer ces risques et pour permettre aux banques d'exercer leur activité de manière efficace et responsable.

Chapitre III :
Etude empirique CPA

Introduction du chapitre

Après une présentation des bases théoriques sur les notions fondamentales de l'activité bancaire et le rôle essentiel des garanties bancaires dans la gestion du risque de crédit, nous procédons dans ce chapitre, à une analyse empirique d'un échantillon de 95 dossiers de crédits bancaires octroyés par la banque CPA provenant de différentes entreprises privées. Notre objectif est de mettre en évidence l'existence de certaines variables explicatives du ratio taux de garantie exigé par la banque ainsi que les relations et les prédictions présumées.

Dans un premier temps, nous présentons la banque CPA en examinant son histoire, sa mission, ses objectifs et sa position dans le secteur bancaire algérien.

Dans la deuxième partie de ce chapitre, nous procédons à une présentation descriptive de l'échantillon de crédits bancaires octroyés par la banque CPA. Nous analysons en détail les caractéristiques des 95 dossiers sélectionnés, telles que la taille des entreprises emprunteuses, la durée des prêts accordés, les montants impliqués, ainsi que d'autres variables pertinentes. De plus, nous identifions les variables spécifiques que nous avons choisies pour notre étude, en soulignant leur pertinence dans l'analyse du ratio de garantie exigé par la banque.

Enfin, nous présentons les résultats du modèle de régression linéaire appliqué à notre échantillon. Nous étudions les relations statistiques entre les variables explicatives et le ratio de garantie exigé par la banque, en calculant les coefficients de régression pour évaluer l'importance relative de chaque variable dans la détermination du niveau de garantie. Ces résultats sont ensuite interprétés.

Ce chapitre constitue ainsi une étape essentielle dans notre étude. En combinant les bases théoriques, l'analyse de l'échantillon de crédits bancaires et les résultats du modèle de régression linéaire, nous espérons obtenir des résultats significatifs sur les déterminants de ce ratio et fournir des indications précieuses pour la gestion préventive du risque de crédit.

Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil (crédit populaire d'Algérie)

Dans cette section, nous présentons l'organisme d'accueil, à savoir le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), ainsi que les structures au sein desquelles notre stage s'est déroulé : le Département de BTPH et d'Industrie et le Service au niveau de la Direction du Crédit du CPA.

1. Historique

Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) était la seconde banque créée après la naissance de la Banque Nationale d'Algérie. Elle a été créée par l'ordonnance n°66-366 du 29 Décembre 1966 avec un capital initial de 15 millions de dinars. Ses statuts ont été définis par l'ordonnance n°67-68 du 11 mai 1967.

Le CPA est une banque universelle qui a hérité des activités gérées par des banques populaires qui existaient à l'époque coloniale. Il a donc bénéficié du patrimoine de ces banques qui ont été dissoutes le 31 Décembre 1966. Il s'agit des banques suivantes :

Banque populaire commercial et industriel d'Alger, d'Oran, de Constantine et d'Annaba, banque régionale du crédit populaire d'Alger.

Les structures du CPA ont été par la suite renforcées par la reprise d'autres banques étrangères, à savoir : la société marseillaise de crédit, la banque mixte Algérie-Miser et la compagnie française de crédit et de banque (en 1977).

En 1985, le CPA a donné naissance à la Banque Du Développement Local (BDL) par le décret n°85-84 du 30 Avril 1985 sous la forme de société et ce, après cession de 40 agences et le transfert de 550 employés et de 89 000 comptes clientèles.

Le réseau d'exploitation de la banque se compose de 159 agences réparties à travers le territoire national et encadré par 15 groupes d'exploitations, son effectif total compte plus de 4300 collaborateurs dont 75% sont affectés au réseau d'exploitation.

Actuellement, le capital social de la banque, propriété exclusive de l'Etat est de 48 milliards de DA. Il est divisé en 4800 actions d'une valeur nominale de 10 millions de DA.

Tableau n° 03 : l'évolution du capital social de la banque

Année	Capital social
1966	15 millions DA
1983	800 millions DA
1994	9.31 milliards DA
2000	21.6 milliards DA
2004	25.3 milliards DA
2007	29.3 milliards DA
2010	48 milliards DA
2022	48 milliards DA

Source : document interne du CPA, service documentation

Depuis son établissement en 1966, la banque a connu une expansion considérable de son capital social, passant de 15 millions à 48 milliards de dinars après 44 années de croissance

soutenue. Depuis lors, le capital social s'est stabilisé à ce niveau et n'a pas connu de modifications jusqu'à ce jour.

2. Le rôle du CPA

Le CPA joue le rôle d'intermédiaire financier entre les individus ayant des excédents de liquidités (déposants) et ceux ayant des besoins de financement (emprunteurs et investisseurs). La banque exerce une double fonction de collecte de dépôts et de distribution de crédits pour satisfaire les besoins de ses clients. En général, elle utilise les dépôts à terme des clients, c'est-à-dire les différents fonds confiés par les particuliers et les entreprises, pour exercer son activité. Elle emploie ces fonds pour accorder des crédits, tout en rémunérant les dépôts et en prélevant des intérêts sur les prêts.

Le portefeuille du CPA est principalement centré sur les secteurs du B.T.P.H, de la santé et des médicaments, du tourisme et des médias, certains étant affectés par la crise. La banque poursuit l'assainissement de son portefeuille en collaborant avec le Trésor public pour le rachat de créances détenues sur le secteur public, ainsi qu'en prenant des mesures internes, telles qu'une politique de provisionnement soutenue par une gestion rigoureuse des risques et le développement de procédures de contrôle interne. En outre, elle s'efforce constamment de réduire le coût de ses ressources et d'optimiser le rendement de ses investissements. La gestion des coûts et l'amélioration de la productivité constituent des axes essentiels de son travail.

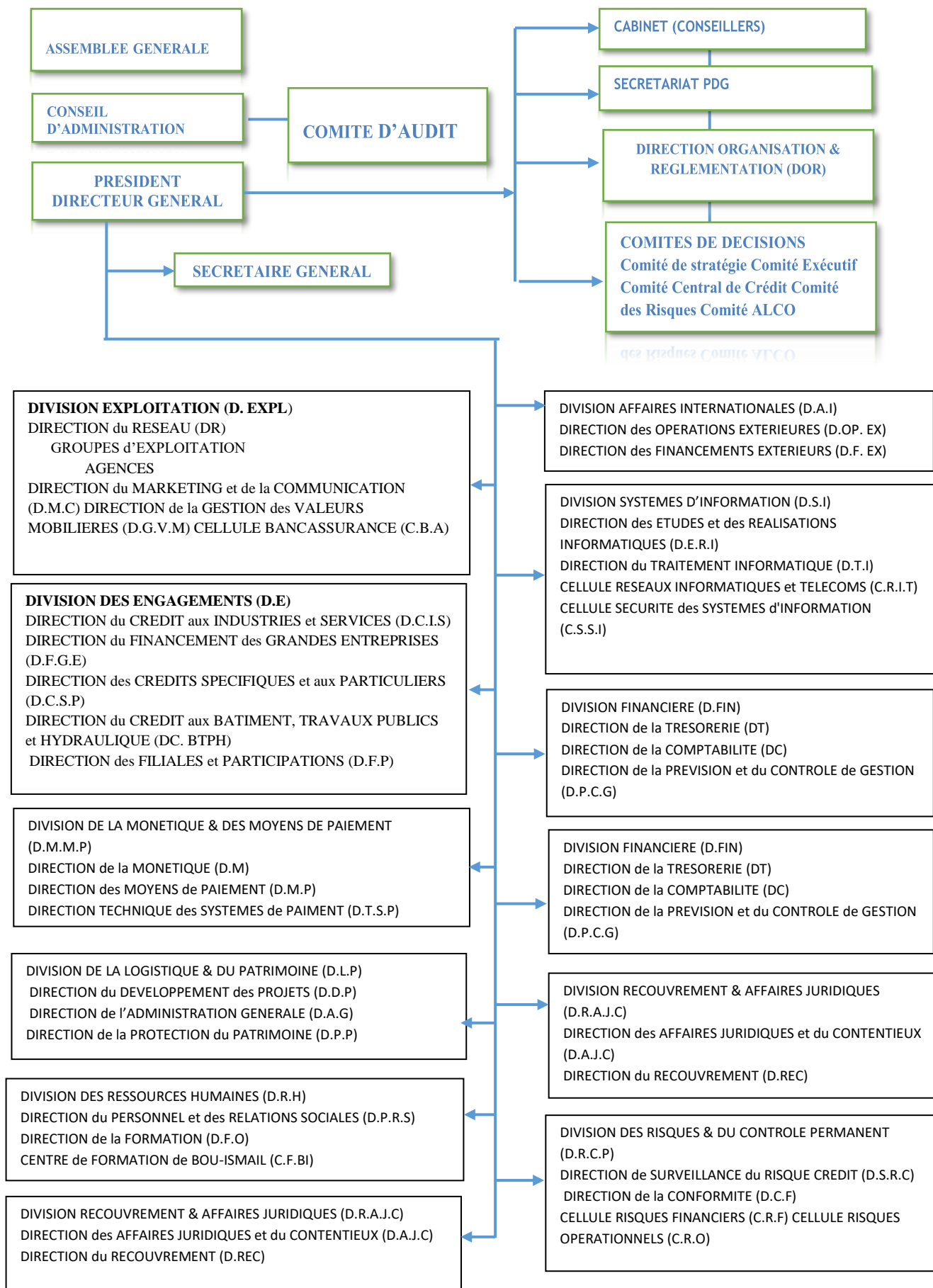
3. Missions et objectifs du Crédit Populaire d'Algérie

A l'origine le CPA était chargé d'octroyer les crédits de quelques natures que ce soit aux petites et moyennes entreprises, aussi bien du secteur privé que du secteur public, il avait spécialement pour mission de promouvoir l'activité et le développement de certains secteurs : l'artisanat, l'hôtellerie, le tourisme, et la pêche à travers l'exécution de toutes les opérations bancaires ainsi que l'octroi de toute forme de prêts. Le CPA finance aussi le secteur de la santé, les projets d'emploi pour les jeunes et le secteur de l'habitat.

4. L'organisation du crédit populaire d'Algérie

L'ouverture économique depuis 1988 a permis au crédit populaire d'Algérie de se doter d'une nouvelle organisation dans sa gestion par la réorganisation totale des structures, le renforcement du contrôle, la décentralisation de décision, la mobilisation des ressources, la diversification du portefeuille, la rentabilité des ressources. En 2016, l'organisation du CPA a été modifiée avec la réorganisation de ses structures. Cette nouvelle réorganisation a donné naissance à un nouveau schéma d'organisation, une présidence, direction générale et huit divisions : la division de l'Exploitation, la division des Engagements, la division monétique et moyen de paiement, la division affaires internationales, la division systèmes d'information, la division recouvrement et affaires juridiques la division risque et contrôle paiement la division contrôle périodique.

Figure n°04 : Organigramme CPA



Source : Document interne de CPA.

5. La Direction des Crédits aux BTPH

La Direction du Crédit aux Bâtiment, Travaux Publics et Hydrauliques BTPH « D.C/B.T.P.H », située au siège social : 02, Boulevard Colonel Amirouche 16000 Alger, fait partie de la division des engagements du crédit populaire d'Algérie et retenue dans la nouvelle organisation de la banque, s'inscrit dans les objectifs stratégiques de l'établissement.

Considérée comme le principal portefeuille de la banque, le BTPH requiert une attention particulière avec pour souci fondamental la maîtrise de la politique de crédit en corrélation avec le développement attendu dans ce secteur.

La Direction du Crédit aux BTPH par cette organisation doit aboutir à terme, à la maîtrise du secteur dont elle a la charge à travers :

- Etude et maîtrise des risques inhérents à la fonction du crédit.
- Rentabilisation des ressources de la Banque au moindre coût.

5.1. Missions de la DC/BTPH

Les principales missions destinées à la direction sont :

- Participer à la politique du crédit de la banque ;
- Présentation des dossiers de crédit du secteur BTPH au Comité de Crédit de la Direction Générale pour examen et décision ;
- Participer à la mise en place de la réglementation de gestion et de suivi des crédits accordés.

5.2. Attributions de la Direction

Pour l'accomplissement de sa mission, la Direction des Crédits aux BTPH a pour attribution :

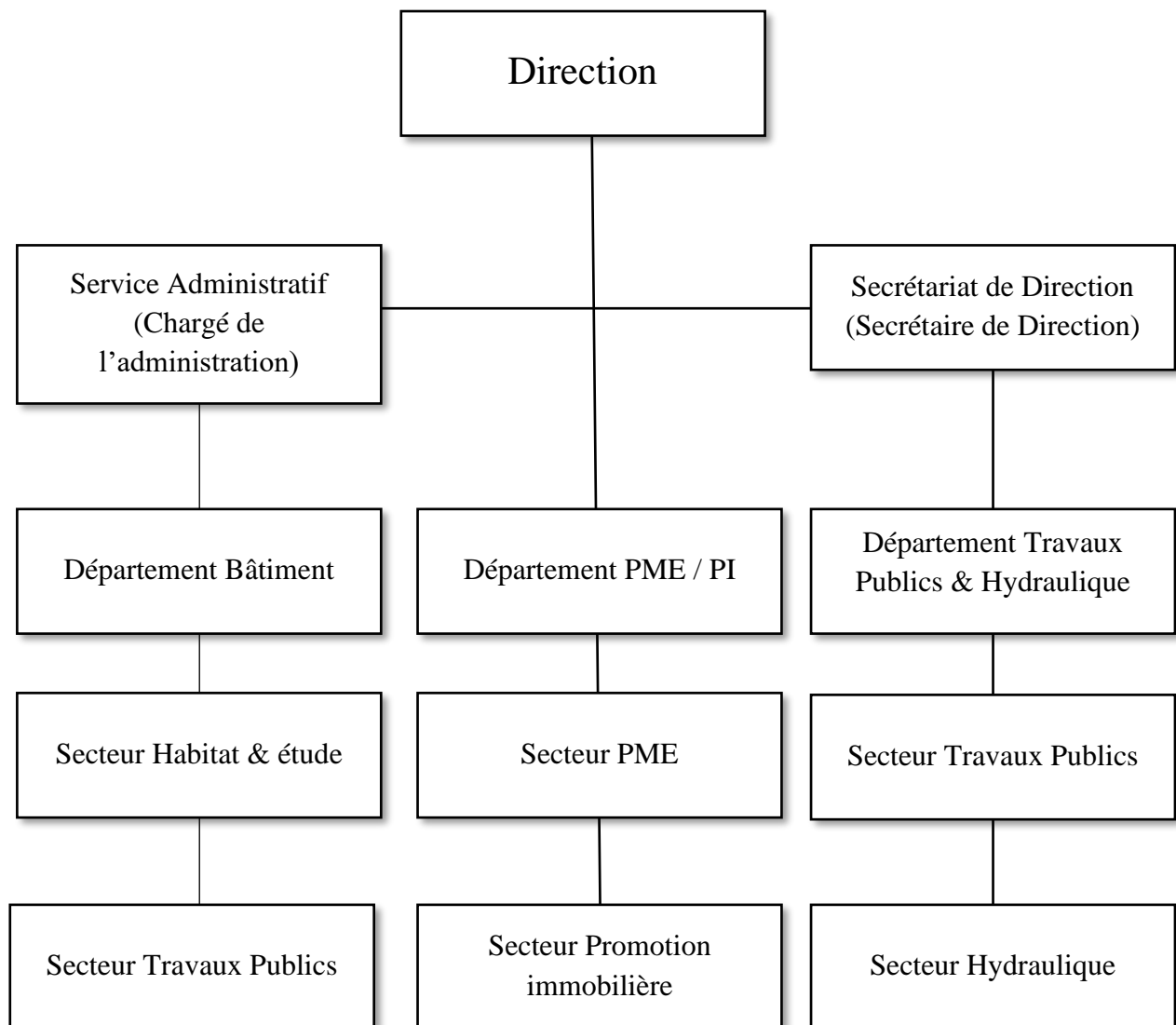
- Participer en relation avec les autres structures de la banque, à la définition d'une politique de crédit ;
- Prendre des décisions en matière d'octroi de crédit dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés par la délégation de crédit ;
- Participer à la vulgarisation des instruments de l'octroi et la mise en place de crédit ;
- Participer aux études sectorielles et statistique se rapportant aux activités ;
- Etudier et traiter les dossiers de crédit en fonction des conditions d'éligibilité et des règles de contribution des crédits en vigueur à la banque.

5.3. Domaine d'activité

Le domaine d'activité du BTPH se focalise sur :

- Assister et conseiller le réseau de la banque dans le cadre de distribution du crédit ;
- Etudier et évaluer le risque clientèle et la mise en place des crédits bancaires dans le respect des règles de distribution de crédits bancaires qui lui sont conférés ;
- Veiller à la stricte conformité des conditions d'application de la délégation de crédit de la banque.

Figure n°05 : représente l'organigramme du service d'accueil :



Source : Document interne de CPA

Section 2 : Analyse descriptive de l'échantillon

Dans cette section, nous procédons à la présentation et à la description de l'échantillon utilisé dans notre étude, ainsi que la sélection des variables pertinentes pour la construction du modèle économétrique. Nous abordons également le processus de montage et d'analyse d'un dossier de crédit d'investissement. De plus, nous discutons des outils statistiques utilisés pour analyser les données et obtenir des résultats significatifs. Cette étape est cruciale pour garantir la rigueur et la validité de notre étude économétrique.

1. Méthodologie de recherche

La méthodologie de recherche adoptée pour atteindre l'objectif de cette étude consiste en une analyse des variables pouvant expliquer l'exigence des garanties bancaires, ainsi que l'étude de la relation entre le type de crédit octroyé, les caractéristiques de l'entreprise et la garantie exigée par la banque. Les étapes suivantes ont été suivies :

1.1. Collecte des données

Cette recherche a impliqué la collecte manuelle de données à partir de 139 dossiers de crédit bancaire dans le but d'analyser la relation entre les caractéristiques des entreprises bénéficiaires de prêts, les types de crédits octroyés et les garanties exigées par la CPA. La collecte des données a été effectuée de manière approfondie et a inclus diverses informations pertinentes.

Dans les dossiers de crédit, des données clés sur les entreprises ont été extraites, telles que la date de création, la date d'entrée en relation et le statut juridique. Ces informations fournissent une base solide pour comprendre la nature et les caractéristiques des entreprises emprunteuses.

Les états financiers, tels que le bilan et le compte de résultat, ont également été recueillis à partir des dossiers de crédit. Ces données financières permettent d'évaluer la santé financière des entreprises et leur capacité à rembourser les prêts accordés.

En plus des informations sur les entreprises, des détails sur les types de crédits octroyés ont été collectés. Cela comprend des informations sur le crédit d'exploitation, le crédit d'investissement et d'autres types de crédits spécifiques. La valeur des crédits accordés a également été enregistrée pour évaluer l'ampleur des besoins de financement des entreprises.

En ce qui concerne les garanties, des informations détaillées ont été extraites des dossiers de crédit. Cela comprend le type de garantie exigée par la banque, qu'il s'agisse de garanties réelles telles que l'hypothèque ou le nantissement, ou de garanties personnelles telles que les cautions. La valeur des garanties exigées a également été relevée pour évaluer l'importance accordée par la banque à la sécurité des prêts.

1.2. Calcul des ratios financiers

Des ratios financiers pertinents ont été calculés à partir des informations recueillies dans les dossiers de crédit. Ces ratios comprennent des mesures de rentabilité, d'endettement, de solvabilité et d'efficacité financière. Ces ratios permettent d'évaluer la santé financière et la performance des entreprises bénéficiaires de prêts.

1.3. Analyse statistique

Le logiciel SPSS a été utilisé pour effectuer une analyse statistique. Plus précisément, le modèle de régression linéaire multiple a été appliqué pour examiner la relation entre les variables indépendantes (durée de crédit, caractéristiques de l'entreprise) et la variable dépendante (taux de garantie exigée par la banque). Cette analyse permettra de déterminer les variables significatives qui influencent l'exigence des garanties bancaires.

1.4. Interprétation des résultats

Les résultats de l'analyse statistique ont été interprétés pour répondre à la problématique de recherche. Il a été possible de déterminer les facteurs qui jouent un rôle dans la décision de la banque d'exiger certaines garanties, ainsi que les caractéristiques de l'entreprise influencent cette exigence.

En suivant cette méthodologie, cette recherche vise à fournir des informations précieuses sur les facteurs qui influencent l'exigence de garanties bancaires, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des pratiques de garantie dans le contexte des prêts bancaires.

2. Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

Lorsqu'une entreprise souhaite obtenir un crédit bancaire pour financer ses projets de développement, elle doit préparer un dossier de crédit d'investissement complet. Ce dossier permettra au banquier d'effectuer une analyse qualitative et quantitative approfondie, et de procéder à une évaluation minutieuse avant de décider d'accorder ou non le prêt. Les étapes suivantes sont généralement suivies dans le processus de demande de crédit :

2.1. Constitution du dossier de crédit d'investissement

Le dossier de crédit d'investissement est constitué par le demandeur de crédit, généralement l'entreprise, et contient toutes les informations nécessaires pour évaluer la demande de crédit. Cela comprend les documents financiers tels que les états financiers audités (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie) pour les dernières années, les rapports de gestion, ainsi que les informations sur les projets spécifiques pour lesquels le crédit est demandé. **(Voir annexe 1)**

2.2. Identification du demandeur de crédit et son environnement

Cette étape consiste à recueillir des informations détaillées sur l'entreprise demandeuse de crédit. Cela inclut l'identification précise de l'entreprise, sa forme juridique, sa raison sociale, sa date de création, son historique, sa structure de propriété, ainsi que des informations sur les principaux dirigeants et gestionnaires. Il est également important d'analyser l'environnement de l'entreprise, en évaluant le secteur d'activité, la concurrence, les tendances du marché et les facteurs économiques externes.

2.3. Classification de la clientèle

La classification de la clientèle vise à évaluer la solvabilité et la fiabilité de l'entreprise en tant que cliente. Cela implique l'examen de sa réputation, de son historique de crédit, de sa politique de crédit envers ses propres clients, ainsi que de sa gestion des risques. Le but est de déterminer le niveau de risque associé à l'octroi du crédit et de classer l'entreprise dans une

catégorie appropriée, telle que les clients à faible risque, les clients à risque moyen ou les clients à haut risque.

2.4. Diagnostic économique et financier de l'entreprise

Cette étape consiste en une analyse approfondie de la situation économique et financière de l'entreprise. Elle comprend l'évaluation de la rentabilité de l'entreprise à partir de ratios financiers tels que la marge bénéficiaire, le rendement des capitaux propres et des actifs, ainsi que l'analyse de la solvabilité à partir de ratios tels que l'endettement, la capacité de remboursement, et la structure du capital. L'examen des flux de trésorerie passés et prévisionnels est également crucial pour évaluer la capacité de l'entreprise à rembourser le crédit demandé.

En plus de l'analyse financière, d'autres aspects peuvent être pris en compte, tels que l'expérience de l'entreprise dans des projets similaires, les compétences et les qualifications de l'équipe de gestion, les perspectives de croissance et de rentabilité du secteur d'activité, ainsi que les garanties offertes par l'entreprise pour sécuriser le crédit demandé

En résumé, la constitution d'un dossier de crédit d'investissement comprend la collecte de données financières et non financières sur l'entreprise, l'identification de son environnement, la classification de la clientèle et une analyse approfondie de la situation économique et financière de l'entreprise. Ces étapes permettent au banquier d'évaluer le risque associé à l'octroi du crédit et de prendre une décision éclairée.

3. Présentation de l'échantillon

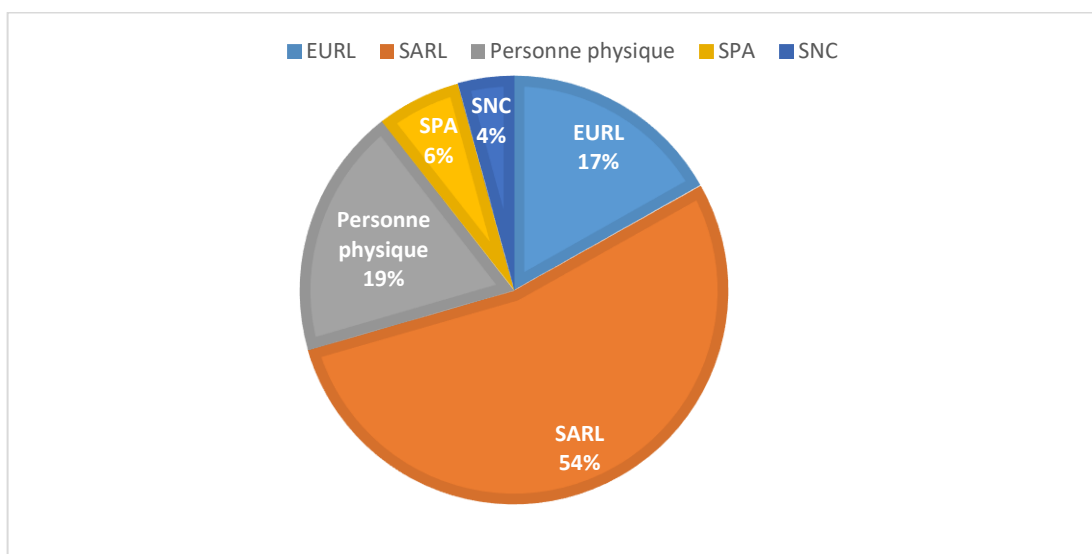
Notre étude économétrique s'appuie sur une base de données rigoureusement collectée et analysée. Cette base de données contient des informations exhaustives sur 139 crédits octroyés par le CPA à des entreprises privées au cours de l'année 2021, avec les montants des crédits exprimés en KDA. Toutefois, en raison du manque de données financières disponibles pour certains dossiers, nous n'avons pu exploiter que 95 dossiers dans notre étude.

Les données ont été collectées à partir des dossiers de crédit disponibles dans les différents services du CPA, tels que le BTPH, les services et l'industrie, au sein de la division des engagements située au boulevard Colonel Amirouche Alger. L'échantillon d'entreprises inclus dans notre étude est diversifié en termes de forme juridique et de secteur d'activité, provenant de différentes agences bancaires du CPA sur le territoire national.

3.1. Analyse des formes juridiques des entreprises de l'échantillon

Dans cette partie, nous étudierons les formes juridiques des entreprises de notre échantillon. La forme juridique d'une entreprise influence sa structure légale, sa responsabilité et sa fiscalité. Cette analyse nous permettra de comprendre la diversité des entreprises étudiées.

Graphe n° 02 : Répartition des entreprises selon leur statut juridique



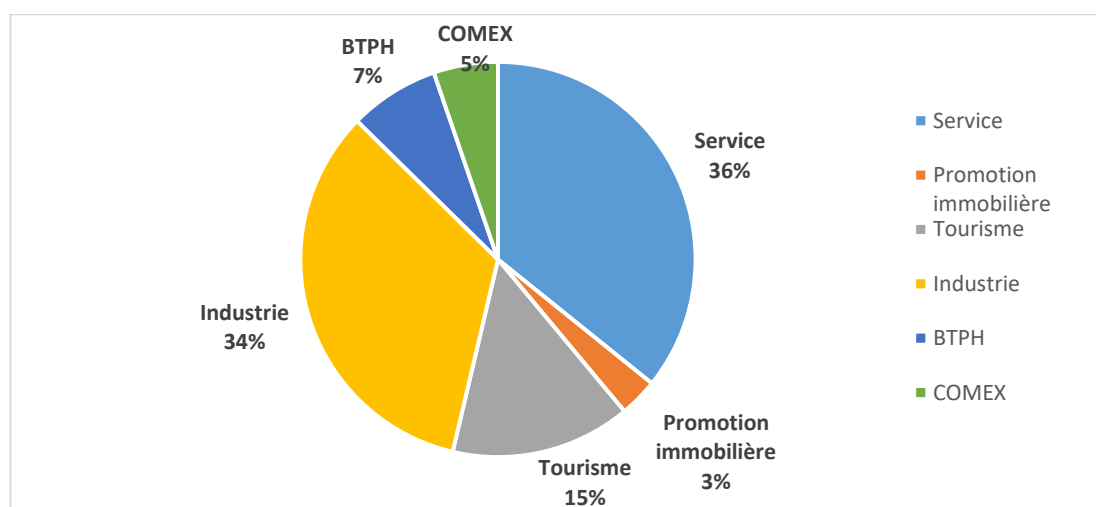
Source : Etabli sur la base de l'échantillon.

Dans notre échantillon, les SARL représentent 54% des entreprises, suivies des personnes physiques (19%) et des EURL (17%). Les SPA et les SNC comptent respectivement pour 6% et 4% des entreprises. Ainsi, une grande proportion des dossiers de crédit étudiés concerne des sociétés de capitaux bénéficiant de la personnalité morale. Cette répartition met en évidence l'importance des structures juridiques qui offrent des avantages en termes de responsabilité et de capacité de financement pour les entreprises de notre échantillon.

3.2. Analyse de la répartition sectorielle des entreprises de l'échantillon

L'analyse de la répartition sectorielle des entreprises de l'échantillon offre une perspective précieuse sur la diversité économique présente. En scrutant cette répartition, nous pouvons mieux appréhender la composition des secteurs d'activité représentés. Cette étude permet d'identifier les secteurs dominants, de détecter les tendances émergentes et de mettre en évidence d'éventuelles disparités.

Graphe n° 03 : Répartition des entreprises selon leurs secteurs d'activité



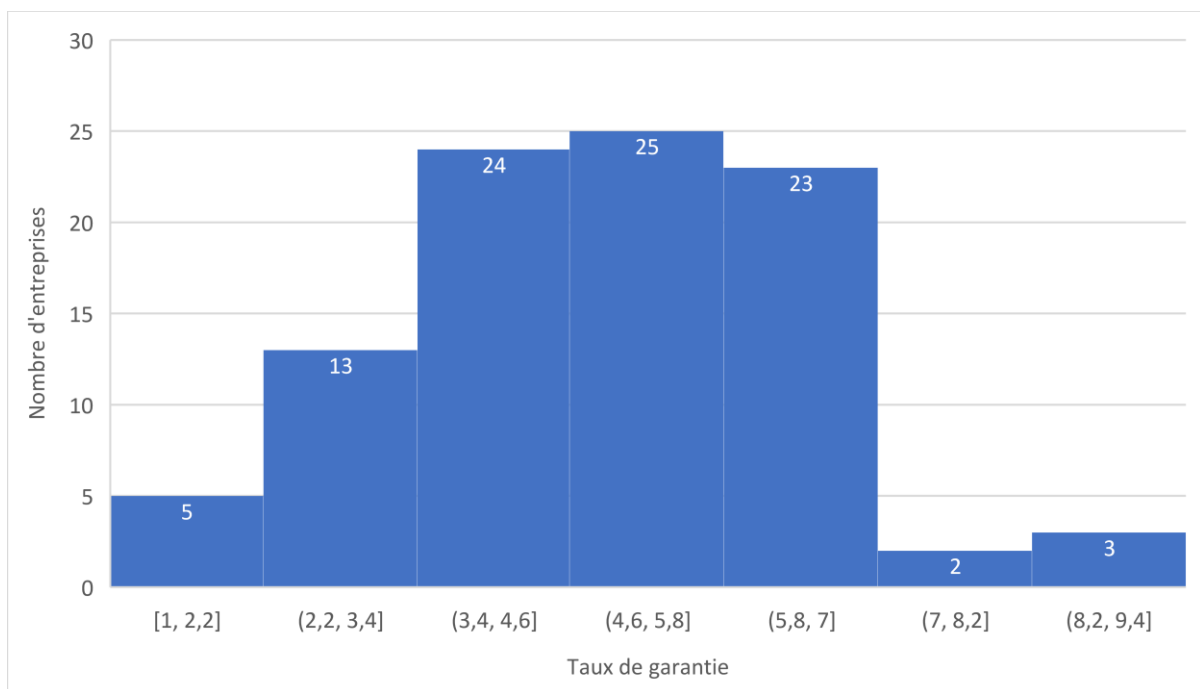
Source : Etabli sur la base de l'échantillon.

D'après notre échantillon, les entreprises de services représentent la majorité avec 36%, suivies par l'industrie (34%), le tourisme (15%), le BTPH (7%), le commerce extérieur (5%) et la promotion immobilière (3%). Cette répartition sectorielle montre une diversité des secteurs d'activité des entreprises ayant déposé une demande de crédit auprès de notre banque.

3.3. Analyse du taux de garanties exigées par la banque de notre échantillon

L'analyse du taux de garanties exigées par la banque au sein de notre échantillon offre un aperçu approfondi des exigences de sécurité financière. En examinant de près ces taux, nous pouvons observer les variations et les normes en matière de garanties. Cette étude permet d'identifier les niveaux de garantie prévalent et de mettre en évidence les tendances émergentes.

Graphe n° 04 : Histogramme de fréquence des taux de garanties



Source : Etabli sur la base de l'échantillon.

3.4. Analyse de la répartition des types de garanties exigées

Cette étude propose une analyse approfondie de la répartition des types de garanties exigées dans notre échantillon de 95 crédits. Son objectif est de mieux comprendre les préférences de la banque en matière de mécanismes de sécurité financière et d'identifier les tendances dominantes dans l'utilisation des garanties. En explorant ces données, nous pourrions obtenir une vision précise de la gestion des risques au sein de notre échantillon, ainsi que des pratiques de garantie adoptées par la CPA.

Les garanties réelles représentent en moyenne 48% de l'utilisation totale des garanties. Cette catégorie se répartit de la manière suivante : l'hypothèque est utilisée en moyenne à hauteur de 24%, le nantissement à hauteur de 21%, tandis que le gage est utilisé en moyenne à seulement 3%.

Les garanties personnelles contribuent en moyenne à hauteur de 19% de l'utilisation totale des garanties, et les cautions sont dominantes dans cette catégorie.

En ce qui concerne les garanties complémentaires, elles représentent 33% de l'utilisation totale des garanties. Parmi celles-ci, la délégation d'assurance atteint en moyenne 25%, tandis que la garantie CGCI représente 8% de l'utilisation totale des garanties.

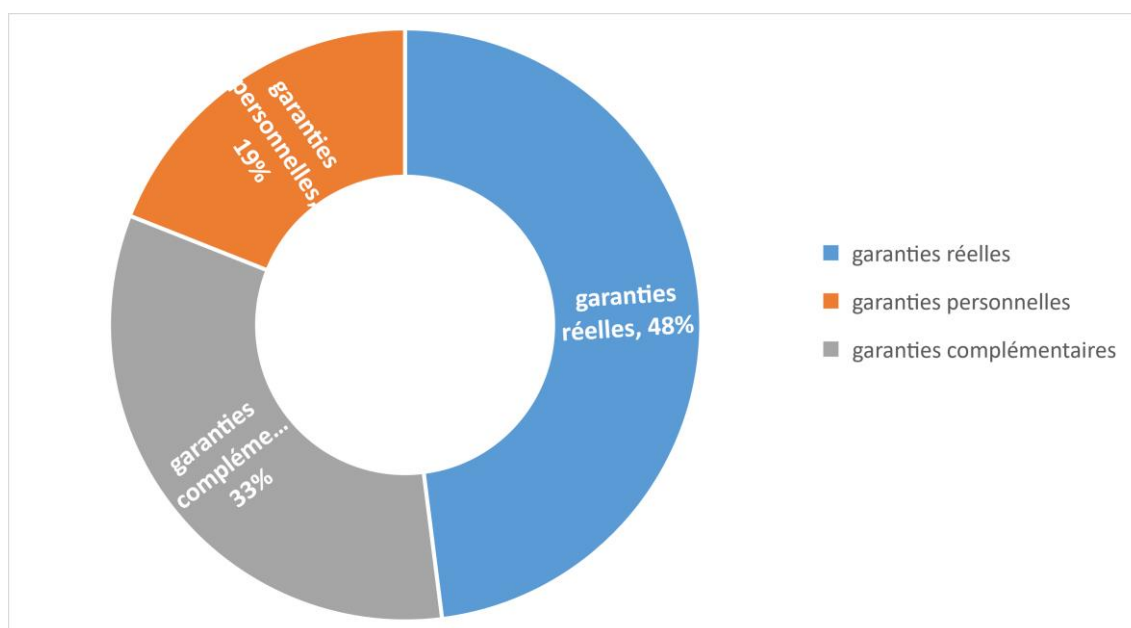
Ces chiffres soulignent la préférence de la banque CPA pour les garanties réelles, telles que l'hypothèque et le nantissement, qui représentent une part importante de son portefeuille de garanties. Les garanties personnelles, principalement sous forme de cautions, sont également considérées comme un élément significatif de la politique de sécurisation de la banque. De plus, la banque utilise des garanties complémentaires, telles que la garantie CGCI, ainsi que la délégation d'assurance, qui englobe différents types d'assurances, tels que l'assurance MRP (Multirisques Professionnelles), l'assurance contre les catastrophes naturelles, l'assurance tous risques et l'assurance incendie. Ces différentes formes d'assurance complémentaire contribuent à renforcer la sécurité des prêts accordés par la banque CPA.

Tableau n°04 : Répartition des types de garanties exigées

Type de garantie	Effectif	Pourcentage
Hypothèque	85	24%
Nantissement	77	21%
Gage	11	3%
Cautions	70	19%
Garantie CGCI	27	8%
Délégation assurance	91	25%

Source : Conception personnelle

Graphe n° 05 : Répartition des types de garanties exigées



Source : Etabli sur la base de l'échantillon.

4. Présentation du modèle de la régression linéaire multiple

L'analyse de régression peut être définie comme la recherche de la relation stochastique qui lie deux ou plusieurs variables. Son champ d'application couvre de nombreux domaines tels que la physique, la biologie, la chimie, la médecine, la sociologie, l'histoire et l'économie.

La régression est l'une des méthodes les plus connues et les plus utilisées en statistique pour l'analyse de données quantitatives. Elle est utilisée pour établir une relation entre une variable quantitative et une ou plusieurs autres variables quantitatives.

Sous la forme d'un modèle, si l'on s'intéresse à la relation entre deux variables, on parle de régression simple, où une variable est exprimée en fonction de l'autre. Si la relation concerne une variable et plusieurs autres variables, on parle de régression multiple.

L'objectif de la régression multiple est de comprendre comment les variables indépendantes influencent la variable dépendante et d'estimer les coefficients de régression associés à chaque variable explicative. Ces coefficients mesurent l'impact relatif de chaque variable indépendante sur la variable dépendante, tout en tenant compte des autres variables du modèle.

Dans le modèle de régression multiple, la relation entre la variable dépendante Y et les variables indépendantes X_1, X_2, \dots, X_p est représentée par une fonction linéaire :

$$Y = \beta_0 + \beta_1 X_1 + \beta_2 X_2 + \dots + \beta_p X_p + \varepsilon$$

Où Y est la variable dépendante, β_0 est l'ordonnée à l'origine ou l'intercept, $\beta_1, \beta_2, \dots, \beta_p$ sont les coefficients de régression correspondant à chaque variable indépendante X_1, X_2, \dots, X_p , et ε représente le terme d'erreur.

5. Définition et mesure des variables

Cette partie présente les variables potentielles pour notre analyse statistique. Chaque variable est définie avec précision, et des mesures appropriées sont discutées. Une sélection rigoureuse de ces variables est essentielle pour comprendre les relations dans notre étude.

❖ Le taux de garantie

Le taux de garantie est un indicateur financier qui mesure la relation entre le montant total de la garantie et le montant global du crédit accordé. Il permet d'évaluer la proportion du crédit qui est sécurisée par le biais d'une garantie. Ce ratio est utilisé pour évaluer le degré de protection offert par la garantie dans le cadre d'une opération de crédit. Un taux de garantie plus élevé indique une plus grande couverture, ce qui renforce la confiance des prêteurs en termes de remboursement en cas de défaillance de paiement. Il est important de souligner que le taux de garantie peut varier en fonction des politiques de garantie spécifiques de chaque institution financière et des caractéristiques propres à chaque prêt. Ainsi, un taux de garantie élevé est généralement considéré comme un indicateur positif, offrant une protection accrue aux prêteurs.

❖ La taille de l'entreprise

La taille de l'entreprise, mesurée par des variables telles que le chiffre d'affaires annuel, le nombre d'employés, les actifs totaux ou la valeur marchande, est un indicateur important dans

l'analyse statistique. La taille de l'entreprise a été mesurée à l'aide du logarithme népérien (\ln) du chiffre d'affaires. Cette mesure permet de capturer la dimension économique de l'entreprise en prenant en compte l'échelle de ses activités financières. En utilisant le chiffre d'affaires comme indicateur de la taille, nous tenons compte de l'ampleur des opérations commerciales de l'entreprise, offrant ainsi une perspective quantitative de sa dimension économique. Les entreprises de grande taille bénéficient souvent d'économies d'échelle, et de meilleures conditions lors des négociations avec les banques. Les entreprises de petite taille, quant à elles, sont souvent plus flexibles et agiles dans leur prise de décision, et peuvent entretenir des relations plus étroites avec les banques, facilitant ainsi l'accès à des financements adaptés à leurs besoins spécifiques.

❖ **Le ROA**

Le ROA, ou rendement des actifs, est une mesure financière utilisée pour évaluer la rentabilité d'une entreprise en comparant son bénéfice net à son actif total. Calculé en divisant le bénéfice net par l'actif total, le ROA permet de déterminer le pourcentage de bénéfice généré par chaque unité monétaire d'actifs détenus. Cette mesure est largement utilisée dans l'analyse financière pour évaluer l'efficacité de l'utilisation des actifs et la capacité de l'entreprise à générer un retour sur investissement.

❖ **Le ROE**

Le ROE, appelé également rendement des capitaux propres, constitue une métrique financière fréquemment employée pour évaluer la rentabilité d'une entreprise. Il sert à évaluer le pourcentage de bénéfice généré par chaque unité monétaire des capitaux propres investis dans l'entreprise. Plus précisément, le ROE est calculé en divisant le bénéfice net par les capitaux propres. Un ROE plus élevé est généralement interprété comme un indicateur favorable, révélant la capacité d'une entreprise à générer des rendements attractifs pour ses actionnaires.

❖ **Taux d'endettement**

Le taux d'endettement mesure la proportion des dettes par rapport aux ressources financières d'une entreprise. Il est calculé en divisant le montant total des dettes par le total bilan. Un taux d'endettement élevé peut indiquer une dépendance excessive à l'emprunt, tandis qu'un taux d'endettement plus faible témoigne d'une meilleure stabilité financière. L'analyse du taux d'endettement permet d'évaluer la solvabilité et la capacité de remboursement d'une entreprise.

❖ **Durée de crédit**

La durée de crédit correspond à la période pendant laquelle un prêt est accordé et doit être remboursé. Elle peut varier en fonction du type de prêt et des accords convenus entre le prêteur et l'emprunteur. Une durée plus longue implique des paiements mensuels moins élevés, mais un coût total plus élevé en raison des intérêts cumulés sur une plus longue période. À l'inverse, une durée plus courte entraîne des paiements plus élevés, mais un coût total inférieur. Le choix de la durée de crédit dépend des objectifs financiers de l'emprunteur et des conditions proposées par le prêteur.

❖ Ratio du résultat sur la valeur ajoutée

Le ratio du résultat sur la valeur ajoutée permet de mesurer l'efficacité de l'entreprise dans la conversion de la valeur ajoutée en bénéfice. Un ratio élevé indique que l'entreprise parvient à générer un bénéfice important par rapport à la valeur qu'elle crée, ce qui est un indicateur positif de rentabilité. En revanche, un ratio plus faible peut indiquer que l'entreprise a des coûts élevés ou d'autres facteurs qui réduisent sa capacité à générer des bénéfices. Ce ratio est donc un indicateur économique clé qui mesure la rentabilité et l'efficacité opérationnelle de l'entreprise. Il permet de comparer la performance entre les entreprises d'un même secteur et d'évaluer la productivité globale de l'entreprise. En résumé, le ratio du résultat sur la valeur ajoutée offre des indications précieuses sur la santé financière et la compétitivité de l'entreprise.

❖ Ratio Crédit/Total bilan

Ce ratio mesure la proportion du montant total des crédits octroyés par l'entreprise par rapport à la taille totale de son bilan. Il est calculé en divisant le montant total des crédits octroyés à l'entreprise par le montant total de ses actifs.

Ce ratio peut être utilisé pour évaluer l'ampleur du crédit accordé par rapport à la taille de l'entreprise qui le reçoit. Une proportion élevée peut indiquer que l'entreprise bénéficiaire du crédit est fortement dépendante du crédit pour financer ses activités. Cela peut être considéré comme un signe de risque financier, car une dépendance excessive au crédit peut rendre l'entreprise vulnérable aux fluctuations du marché et aux problèmes de remboursement. D'autre part, une proportion plus faible peut indiquer une moindre dépendance au crédit ou une situation financière plus solide. Cela signifie que l'entreprise a une capacité plus importante à financer ses activités par ses propres ressources, ce qui peut être considéré comme un signe de stabilité financière.

❖ Ratio FR/Total bilan

Le ratio de fonds de roulement sur le total du bilan est un indicateur de l'équilibre financier utilisé pour évaluer la capacité d'une entreprise à couvrir ses obligations à court terme en comparaison de la taille totale de son bilan.

Pour calculer ce ratio, on divise le fonds de roulement de l'entreprise par le montant total de son bilan. Un ratio de fonds de roulement sur le total du bilan plus élevé est généralement considéré comme positif. Cela indique que l'entreprise dispose d'une proportion plus importante de ressources financières à long terme par rapport à son bilan total.

Un ratio de fonds de roulement sur le total du bilan élevé suggère que l'entreprise a une capacité plus solide à couvrir ses obligations à court terme. Elle dispose d'une marge de sécurité plus importante pour faire face à d'éventuels problèmes de liquidité et de trésorerie. Cela peut être perçu comme un signe de stabilité financière, car l'entreprise a suffisamment d'actifs à long terme pour répondre à ses engagements à court terme.

Section 3 : Modélisation des données

Dans cette section, nous exposons notre modèle de régression linéaire multiple élaboré à l'aide du logiciel SPSS. Nous procédons à une analyse approfondie des variables incorporées dans notre modèle statistique. Nous débutons par l'identification de la variable dépendante que nous cherchons à expliquer, puis nous présentons avec précision les variables indépendantes. Par la suite, nous entreprenons une série de tests rigoureux afin de valider de manière exhaustive le modèle. Enfin, nous procédons à une interprétation approfondie des résultats obtenus.

1. Les hypothèses relatives aux valeurs explicatives

Dans la section suivante, nous définissons en détail toutes les variables sélectionnées pour notre analyse statistique, ainsi que les mesures utilisées pour les quantifier. Nous commençons par décrire la variable à expliquer. Nous établirons les hypothèses à tester et enfin, nous récapitulons le modèle économétrique.

1.1. La variable dépendante

Au sein de notre modèle, la variable dépendante que nous nous efforçons à expliquer est le taux de garantie, mesuré par le rapport entre le total des garanties exigées et le montant total du crédit octroyé. Notre objectif principal consiste à mener à une analyse approfondie des facteurs explicatifs qui influent sur ce taux de garantie, en utilisant les variables indépendantes présélectionnées. Cette approche nous permettra de parvenir à une meilleure compréhension des relations et des mécanismes sous-jacents qui déterminent le niveau de garantie.

1.2. Les variables explicatives

Les variables explicatives sélectionnées incluent des indicateurs sur la santé de l'entreprise et des caractéristiques spécifiques du crédit. Elles ont été choisies en fonction de leur pertinence théorique et de leur potentiel d'influence sur le taux de garantie.

➤ FR/Total bilan

Le ratio de fonds de roulement sur le total du bilan, indique la capacité d'une entreprise à couvrir ses obligations. Lorsque cette capacité est élevée, le niveau de risque de contrepartie diminue. Par conséquent, le taux de garantie connaît également une baisse. En d'autres termes, une corrélation négative se manifeste entre le ratio de fonds de roulement sur le total du bilan et le taux de garantie.

H₁ : Le ratio FR/Total bilan a un impact négatif sur la variable dépendante.

➤ La durée de crédit :

La durée de crédit et le taux de garantie sont souvent liés de manière positive. Les prêteurs tendent à demander une garantie plus élevée pour les prêts à plus long terme afin de sécuriser leurs investissements sur une période prolongée. Cela est dû à la perception d'un risque accru sur les prêts à long terme, car plus la durée de remboursement est étendue, plus il existe de possibilités d'événements imprévus pouvant entraîner un défaut de paiement. Par conséquent, les prêteurs exigent une garantie plus importante pour minimiser leur exposition au risque et protéger leurs intérêts financiers.

H₂ : Il existe une corrélation positive entre le taux de garantie et la durée du crédit.

➤ **Ratio Crédit/Total bilan**

Lorsqu'une entreprise emprunte une somme d'argent importante, les conséquences d'un défaut de paiement peuvent être considérables pour la banque. Par conséquent, plus le montant du crédit est élevé, plus la banque exigera une garantie importante. Cette mesure vise à minimiser le risque de non-remboursement pour les banques en cas de défaillance de l'emprunteur.

H₃ : Le taux de garantie peut être bien expliqué par le rapport entre le montant de crédit et le total bilan par une relation positive.

➤ **Le Ratio du résultat (bénéfice) sur la valeur ajoutée**

Le résultat est un indicateur clé de la solvabilité et de la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers. Plus le résultat est élevé, c'est-à-dire plus l'emprunteur dispose de revenus stables et d'une capacité de remboursement solide, moins les banques ont besoin d'exiger des garanties.

H₄ : Le ratio résultat/VA, a une influence négative sur le taux de garantie.

2. Analyse descriptive des variables retenues

L'analyse descriptive consiste à présenter les statistiques descriptives des variables prises dans le modèle empiriques, elle comporte deux types de mesures : les mesures de la tendance centrale (la moyenne, la médiane, le mode) et les mesures de la dispersion par la variance et l'écart type (la variance autour la moyenne). Elle consiste aussi à élaborer la matrice de corrélation entre les différentes variables de régression.

2.1. Analyse descriptive

L'analyse descriptive des variables consiste à présenter la moyenne et l'écart type ainsi que le minimum et le maximum de chaque variable. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau n°05 : Statistiques descriptives des variables retenues dans le modèle empirique

	N	Moyenne	Ecart type	Variance	Minimum	Maximum
Résultat/VA	95	0,34097	1,5043	2,263	-6,9270	7,8571
FR /total bilan	95	0,03365	0,37445	0,140	-1,2351	0,9771
Durée de crédit	95	3,85	3,115	9,701	1	10

Crédit/total bilan	95	0,6628	1,0907	1,190	0,00612	7,2539
Taux de garantie	95	4,7298	1,6052	2,577	1	9,0817

Source : réalisée depuis l'analyse de l'échantillon avec logiciel SPSS.

2.2. Analyse des corrélations

Avant de chercher à obtenir des résultats, il est crucial d'élaborer la matrice de corrélation entre les différentes variables de régression. En effet, si un ensemble de variables présente une corrélation trop élevée, cela peut affecter le modèle et entraîner des problèmes de multicolinéarité. Pour remédier à cette situation, nous avons créé une matrice de corrélation entre les différentes variables incluses dans le modèle. Cette matrice permet de mesurer les relations linéaires entre les variables et d'identifier les cas où la corrélation est trop forte. En présence d'une forte corrélation, il peut être nécessaire de prendre des mesures telles que l'élimination de certaines variables ou l'utilisation de techniques spécifiques pour gérer la multicolinéarité. L'élaboration de la matrice de corrélation est une étape essentielle dans l'analyse des régressions afin de garantir la validité et la fiabilité des résultats obtenus.

Tableau n°06 : matrice des corrélations entre les variables

Variables	FR/Total bilan	Crédit / Total bilan	Résultat/ VA	Durée de crédit	Taux de garantie
FR/Total bilan	1	0,132	0,003	-0,122	-0,232*
Crédit / Total bilan	0,132	1	0,159	0,336**	0,245*
Résultat/ VA	0,003	0,159	1	0,162	0,69
Durée de crédit	-0,122	0,336**	0,162	1	0,335**
Taux de garantie	-0,232*	0,245*	0,69	0,335**	1

** significatif au seuil de 1%

* significatif au seuil de 5%

Source : réalisée depuis l'analyse de l'échantillon avec logiciel SPSS

Le tableau présente la matrice des corrélations entre les différentes variables. Les résultats indiquent que le taux de garantie est négativement corrélé avec le ratio de fonds de roulement sur le total du bilan de l'entreprise. En d'autres termes, une augmentation du taux de garantie est associée à une diminution du ratio de fonds de roulement sur le total du bilan.

De plus, le taux de garantie est positivement corrélé avec le ratio résultat sur la valeur ajoutée, ce qui signifie qu'une augmentation du taux de garantie est liée à une augmentation du ratio résultat sur la valeur ajoutée de l'entreprise.

Le taux de garantie est également positivement corrélé avec le ratio montant du crédit sur le total du bilan, ce qui suggère qu'une augmentation du taux de garantie est associée à une augmentation du ratio montant du crédit sur le total du bilan.

Enfin, le taux de garantie est positivement corrélé avec la durée de crédit. Cela indique qu'une augmentation de la durée de crédit est liée à une augmentation du taux de garantie.

Ces corrélations fournissent des indications sur les relations entre les différentes variables et peuvent aider à mieux comprendre les facteurs qui influencent le taux de garantie.

Les corrélations entre les variables explicatives sont assez faibles ce qui pourrait signifier une absence de multi-colinéarité qu'on va confirmer ou infirmer en utilisant le test VIF.

➤ **Le test de VIF**

Dans une régression, la multicolinéarité est un problème qui survient lorsque certaines variables de prévision du modèle sont corrélées avec d'autres. Une multicolinéarité prononcée s'avère problématique, car elle peut augmenter la variance des coefficients de régression et les rendre instables et difficiles à interpréter.

Pour mesurer la multicolinéarité, on va examiner les facteurs d'inflation de la variance (VIF), Cet indice mesure le degré d'augmentation de l'erreur standard engendré par les corrélations d'une variable avec les autres. Ainsi, le degré de tolérance qui égale à $1/VIF$.

Lorsque le VIF est inférieur à 10, et le degré de tolérance est supérieur à 0.1, on peut supposer l'absence de multicolinéarité.

Le tableau suivant présente les statistiques de colinéarité entre les variables explicatives :

Tableau n° 07 : statistiques de multi-colinéarité entre les variables

	Tolérance	VIF
FR /total bilan	0,952	1,051
Résultat/VA	0,961	1,040
Crédit/total bilan	0,847	1,181
Durée de crédit	0,848	1,179

Source : réalisée depuis l'analyse de l'échantillon avec logiciel SPSS.

D'après le tableau, on constate que les valeurs de VIF sont inférieures à 10 pour toutes les variables explicatives, la valeur maximale des VIF est 1,181, ainsi le degré de tolérance ($1/VIF$) est strictement supérieur à 0.1 pour toutes les variables explicatives, la valeur de la tolérance minimale est 0,847 ce qui peut confirmer l'absence de multi-colinéarité entre les variables explicatives.

3. Présentation des résultats

Après avoir spécifié le modèle économétrique à estimer à partir d'une régression linéaire multiple appliqué au programme statistique SPSS 25, Les résultats concernant la régression effectuée sont présentés dans les tableaux suivants :

Tableau n° 08 : Evaluation globale du modèle

Récapitulatif des modèles

Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation
1	0,444 ^a	0,197	0,161	1,47

a. Prédicteurs : (Constante), Durée de crédit, FR /total bilan, Résultat/VA, Crédit/total bilan

Source : Logiciel SPSS.

A partir des résultats exposés dans le tableau précédant, on remarque que le R-2 s'élève à 19,7%, ce qui signifie que les variables :FR/Total bilan, Crédit/total bilan, le résultat/VA, la durée du crédit, expliquent 19,7% la variabilité de taux de garantie. Le R-2 ajusté enregistre une amélioration, il s'élève à 16.1%.

➤ Test Fisher

Ce test est souvent utilisé dans la régression linéaire pour confirmer ou infirmer la significativité d'un modèle de régression simple ou multiple.

Tableau n°0 9 : Evaluation globale du modèle

ANOVA

Modèle	Somme des carrés	Ddl	Carré moyen	F	Sig.
Régression	47,685	4	11,921	5,515	0,001 ^b
De Student	194,539	90	2,162		
Total	242,224	94			

Source : Logiciel SPSS 25.

La statistique de Fisher donnée par le tableau ci-dessus est de 5.515, de significativité globale du modèle que indique que le modèle est significatif au seuil de 1%.

Tableau n°10 : Représentation des coefficients de régression du modèle

Coefficients

Modèle	Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	t	Sig.	
	B	Erreur standard	Bêta			
1	(Constante)	4,035	0,245		16,488	0,000
	Résultat/VA	-0,005	0,103	-0,005	-0,049	0,961 ^{ns}
	FR /total bilan	-0,951	0,415	-0,222	-2,292	0,024 ^{**}
	Crédit/total bilan	0,267	0,151	0,181	1,765	0,081 [*]
	Durée de crédit	0,143	0,053	0,278	2,708	0,008 ^{***}

*** significatif au seuil de 1%

** significatif au seuil de 5%

* significatif au seuil de 10%

^{ns} non significatif

Source : Résultat obtenus par SPSS25.

Selon le test Student, le tableau ci-dessus montre que trois variables explicatives du modèle sont significatives, avec des seuils différents, ratio le fonds de roulement sur total bilan est significatif au seuil de 5%, le ratio crédit sur total bilan est significatif au seuil de 10%, alors que la durée de crédit est significative au seuil de 1%.

D'après les résultats obtenus, nous avons identifié trois variables significatives dans notre modèle de régression linéaire : la durée de crédit, le ratio crédit sur le total bilan et le ratio fonds de roulement sur le total bilan. Par conséquent, l'estimation de notre modèle de régression linéaire peut être formulée par l'équation suivante :

$$\text{Taux de garantie} = 4,035 + 0,143 \text{ Durée de crédit} + 0,267 \frac{\text{Crédit}}{\text{Total bilan}} - 0,951 \frac{\text{FR}}{\text{Total bilan}} - 0,005 \frac{\text{Résultat}}{\text{VA}}$$

4. Interprétation des résultats

Dans la suite de notre analyse, nous procédons à l'interprétation des résultats de notre modélisation de régression linéaire. Cette étape revêt une importance cruciale afin de comprendre comment les variables indépendantes influencent la variable dépendante et de tirer des conclusions significatives de notre modèle. En examinant attentivement les coefficients associés à chaque variable dans notre modèle, ainsi que leur signe (positif ou négatif), nous pourrions déterminer avec précision l'ampleur et la direction de leur impact sur la variable dépendante.

➤ FR/Total bilan

Les résultats obtenus, indiquent une relation négative et statistiquement significative au seuil de 5% entre le ratio de fonds de roulement sur le total du bilan et le taux de garantie, avec un coefficient de $\beta = -0,951$.

Le coefficient négatif de cette variable indique que les entreprises ayant un équilibre financier à travers un fonds de roulement positif présentent un risque réduit de non-remboursement de leurs engagements. Par conséquent, cela se traduit également par une diminution du taux de garantie exigé par la banque.

En effet, l'existence d'une corrélation inverse entre la capacité d'une entreprise à respecter ses obligations et le taux de garantie met en évidence l'importance d'avoir un fonds de roulement solide pour instaurer la confiance des créanciers et réduire les exigences en termes de garantie.

➤ Crédit/Total bilan

Le ratio représentant le rapport entre le montant total de crédit octroyé et la totalité du bilan de l'entreprise est significatif au seuil de 10%. De plus, il montre une relation positive avec la variable dépendante, à savoir le taux de garantie, ce qui est conforme à la théorie attendue. Cela, signifie que plus le montant du crédit est important, plus la banque exigera une garantie élevée pour réduire le risque de non-remboursement, car les conséquences d'un défaut de paiement peuvent être considérables lorsqu'une entreprise emprunte une somme importante.

Le coefficient $\beta = 0,267$ indique que chaque variation de 1% de ce ratio, implique une variation de 26,7% du taux de garantie.

➤ La durée de crédit

La durée de crédit est la variable la plus significative ($\alpha = 0,008$). Le coefficient de cette variable explicative indique que chaque variation de 1% de la durée de crédit entraîne une variation de 14,3% du taux de garantie.

La relation positive entre le taux de garantie et la durée de crédit est conforme à la prédiction théorique, que les banques exigent davantage de garanties pour les crédits octroyés sur une longue durée. Cela s'explique par le fait que les prêts à long terme comportent un risque accru pour les prêteurs, car il y a plus de temps pendant lequel les emprunteurs peuvent rencontrer des difficultés financières et être incapables de rembourser leur dette. Pour se protéger contre ce risque, les banques peuvent exiger des emprunteurs une garantie plus importante.

➤ Le ratio résultat/VA

Le ratio du résultat sur la valeur ajoutée qui permet de mesurer l'efficacité de l'entreprise dans la conversion de la valeur ajoutée en bénéfice, a une relation négative avec le taux de garantie ce qui est conforme avec les prédictions théoriques. Cette observation suggère que lorsque l'entreprise parvient à convertir efficacement sa valeur ajoutée en bénéfices, elle a moins besoin de recourir à des garanties pour assurer ses engagements financiers. Cela pourrait indiquer une plus grande stabilité financière et une meilleure performance de l'entreprise

Cependant, il est important de noter que cette variable n'est pas statistiquement significative. Cela peut être dû à une variabilité élevée dans les données, à un échantillon insuffisamment grand pour détecter l'effet ou à d'autres facteurs qui influencent les résultats.

Conclusion du chapitre

Les taux de garanties exigés par la CPA pour l'octroi de crédits aux entreprises privées varient en fonction de plusieurs facteurs. Les banques évaluent généralement la solvabilité et la capacité de remboursement de l'entreprise, ainsi que la nature du crédit demandé et les risques associés. Les garanties demandées peuvent être plus élevées pour des crédits à long terme, des montants importants ou des activités économiques jugées plus risquées.

Ce troisième chapitre a été consacré à la recherche des variables explicatives des variations du taux de garanties exigé par la CPA pour l'octroi de crédits à différentes entreprises privées qui appartiennent à des secteurs d'activités divers : BTPH, services et industrie. Le travail économétrique s'est porté sur un modèle de régression linéaire multiple sur des données transversales de 95 entreprises observées sur une année.

Nous avons constaté, d'après notre étude, que le ratio fonds de roulement sur le total du bilan ainsi que le ratio résultat sur la valeur ajoutée ont un impact négatif sur les taux de garanties exigés. Il apparaît donc que la santé financière des entreprises joue un rôle crucial dans la détermination du niveau de garanties requis. En revanche, la durée de crédit et le ratio montant de crédit octroyé sur le total du bilan ont une influence positive sur les taux de garanties, ce qui indique qu'un risque de crédit plus élevé est associé à des échéances plus longues. Dans cette optique, les banques adoptent une approche prudente en exigeant davantage de garanties de la part des clients sollicitant des montants de crédits importants à long terme. Néanmoins, d'autres variables, tant mobilisées que non mobilisées, qui devraient a priori influencer les taux de garantie, se révèlent peu significatives dans notre modèle. Cette observation peut être attribuée à la taille limitée de notre échantillon ainsi qu'à la présence de données manquantes, facteurs qui peuvent expliquer l'absence de significativité statistique pour certaines variables dans notre modèle.

En conclusion, les garanties bancaires jouent un rôle crucial dans l'octroi de crédits aux entreprises privées. Les banques évaluent attentivement la situation financière des emprunteurs et les risques associés avant de fixer les taux de garanties requis.

Conclusion générale

Cette recherche met en évidence l'utilisation de garanties bancaires comme un moyen permettant de faciliter l'accès aux ressources financières tout en atténuant les risques de défaut de paiement. Néanmoins, il est important de souligner que les garanties ne doivent pas être considérées comme la seule justification pour accorder un crédit, mais plutôt comme un élément complémentaire.

Dans le domaine bancaire, il est primordial pour les institutions de porter une attention particulière à l'étude approfondie et au diagnostic complet de chaque demande de crédit. Cette évaluation rigoureuse constitue la meilleure assurance pour la banque, bien plus importante que la seule présence de garanties. Ainsi, le rôle du banquier est de mener une analyse approfondie de tous les aspects de l'affaire, en tenant compte des facteurs financiers, de la solvabilité de l'emprunteur, de la viabilité du projet et des perspectives de remboursement.

De ce fait, l'objectif de la présente recherche était de mettre en évidence les facteurs et variables pouvant influencer la décision des banques en matière d'exigence de garanties.

La problématique de recherche a ainsi été formulée de la manière suivante : « Quels sont les facteurs pris en compte par les banques dans leur processus de décision en matière d'exigence de garanties ? »

Afin de répondre à la question fondamentale de recherche, nous avons essayé de répondre aux différentes questions partielles portant sur le cadre conceptuel des garanties bancaires et leurs rôles dans la gestion du risque de crédits. Nous avons approfondi notre compréhension des critères déterminants pris en compte par les banques lors de leur processus de décision en matière d'exigence de garanties.

Dans la première partie de notre recherche, nous nous sommes concentrés sur l'étude de la relation entre l'entreprise et la banque. Notre objectif était de déterminer la nature de cette relation et d'en comprendre l'importance. Nous avons analysé plusieurs aspects de cette relation afin de répondre à notre question de recherche initiale : « Quelle est la nature de la relation entre l'entreprise et la banque ? »

Il est ressorti de notre étude que la relation entre la banque et l'entreprise est caractérisée par une interdépendance complexe, où des intérêts divergents peuvent se manifester. Les banques cherchent à assurer leur sécurité financière tout en soutenant l'accès des entreprises aux ressources financières nécessaires. Les garanties bancaires jouent un rôle essentiel dans cet équilibre, en offrant une protection contre les risques de non-remboursement et en éliminant les emprunteurs susceptibles de manquer à leurs obligations.

Par ailleurs, nous nous sommes également penchés sur le rôle des garanties dans la gestion du risque de crédit, en essayant de répondre à notre seconde question de recherche : « Comment les garanties bancaires contribuent-elles à la gestion du risque de crédit ? »

Nous avons constaté que les garanties bancaires jouent un rôle essentiel dans la gestion du risque de crédit. En exigeant des emprunteurs de fournir des garanties appropriées, les banques peuvent réduire les risques de sélection adverse et d'aléa moral. Ces garanties aident les banques à évaluer la qualité des emprunteurs potentiels, en sélectionnant ceux qui sont plus

susceptibles de rembourser leurs dettes. En conséquence, les garanties bancaires contribuent à réduire les pertes potentielles et à limiter le rationnement du crédit. Elles assurent une sécurité financière pour les banques, leur permettant de prendre des décisions éclairées concernant l'octroi ou le refus de crédit.

Une étude empirique a été menée pour identifier et examiner les facteurs influant sur l'exigence des garanties par les banques sur l'année 2021. Le modèle de régression multiple a été employé pour étudier l'impact des différents facteurs sur le taux de garanties exigées. L'échantillon est composé de 95 dossiers de crédit. Les variables explicatives de l'étude sont : la durée de crédit, le ratio fonds de roulement sur total bilan, le ratio montant de crédit octroyé sur total bilan et le résultat net de l'entreprise sur la valeur ajoutée.

L'utilisation de la régression linéaire multiple nous a permis d'analyser les décisions des banques concernant leurs exigences de garantie. Parmi les quatre variables que nous avons étudiées, trois d'entre elles se sont révélées être des facteurs significatifs expliquant ces décisions. Il s'agit de la durée du crédit, du ratio fonds de roulement sur total bilan et du ratio montant de crédit octroyé sur total bilan.

Nous avons constaté que les entreprises bénéficiant d'un ratio fonds de roulement plus élevé ont tendance à se voir imposer des taux de garantie moins élevés. En d'autres termes, un équilibre financier plus solide de l'entreprise est associé à une exigence réduite de garanties de la part des banques.

En ce qui concerne les autres variables, nous avons observé que la durée du crédit et le ratio montant de crédit octroyé sur le total du bilan ont un impact positif significatif sur les taux de garantie. Cela signifie qu'une durée de crédit plus longue et un montant de crédit plus élevé par rapport au total du bilan sont associés à des taux de garantie plus élevés. Les banques adoptent une approche plus prudente en exigeant des garanties plus importantes pour les crédits à long terme et les montants plus importants, en raison du risque potentiellement plus élevé lié au crédit.

Une analyse portant sur un plus grand nombre de crédits et de types de garanties aurait permis d'améliorer les résultats de notre étude. De plus, cela ouvre de nouvelles perspectives de recherche dans le domaine de la gestion préventive du risque de crédit, en examinant de plus près la prise de garanties bancaires.

Il est donc essentiel de poursuivre les recherches en utilisant des échantillons plus vastes et complets, afin de mieux comprendre les déterminants des garanties exigées par les banques. Cela nous permettra d'approfondir nos connaissances dans ce domaine et d'obtenir une vision plus approfondie de la manière dont les banques évaluent et gèrent les risques de crédit.

Perceptive de recherche

Cette question ouvre une voie large pour un champ d'investigation important qui peut faire l'objet de plusieurs recherches ultérieures, telles que :

- L'évaluation de l'efficacité des garanties bancaires en période de crise financière : Les crises économiques et financières peuvent avoir un impact significatif sur la stabilité du secteur bancaire. Il serait intéressant d'étudier comment les garanties bancaires sont

affectées pendant ces périodes de crise, et si elles parviennent à remplir leur rôle de gestion du risque de crédit de manière efficace.

- L'exploration des mécanismes alternatifs de garantie : Outre les garanties traditionnelles telles que les biens immobiliers ou les dépôts, il existe de nouveaux mécanismes de garantie émergents tels que les garanties basées sur la technologie blockchain. Une recherche future pourrait se pencher sur l'efficacité de ces nouvelles formes de garantie et leur impact sur la gestion du risque de crédit.
- L'analyse comparative des politiques et réglementations concernant les garanties bancaires : Les exigences en matière de garanties bancaires varient d'un pays à l'autre en fonction des politiques et réglementations en vigueur. Une étude comparative des pratiques dans différents pays permettrait de mieux comprendre les différences et les similitudes dans l'utilisation des garanties bancaires et leur impact sur le système financier.

Ouvrage

- BEGUIN Jean Marc, BERNARD Arnaud, *L'essentiel des techniques bancaires*, Editions Eyrolles, Paris, 2008.
- BERNET-ROLLANDE Luc, *Principe de technique bancaire*, 25^{ème} édition, Dunod, Paris, 2008.
- BESSIS Joel, *Gestion des risques et GESTION ACTIF-PASSIF des banques*, Dalloz, Paris, 1995.
- BEZBAKH Pierre, GHERARDI Sophie, *dictionnaire de l'économie*, Le monde, Larousse, 2000.
- BOUTEILLE Sylvain, COOGAN-PUSHNER Diane, *The Handbook of Credit Risk Management*, Wiley, 2013.
- BOUYACOUB Farouk, *L'entreprise et le financement bancaire*, Edition Casbah, Alger, 2000.
- CAUDAMINE Guy, MONTIER Jean, *Banque et marché financiers*, Economica, paris, 1998.
- CHABERT Dominique, *Manuel d'économie bancaire appliquée : Au cœur des entreprises bancaires*, 2^{ème} édition, RB Edition, 2014.
- CIEPLY Sylvie, *Quel avenir pour la relation banque-entreprise ?* Editions EMS, 2018.
- DE COUSSERGUES Sylvie, BOURDEAUX Gautier, GABTENI Héger, *Gestion de la banque : Tous les principes et outils à connaître*, 9^{ème} édition, Dunod, 2020.
- DE COUSSERGUES Sylvie, BOURDEAUX Gautier, *Gestion de la banque : du diagnostic à la stratégie*, 6^{ème} édition, Dunod, 2010.
- DE COUSSERQUES Sylvie, *Gestion de la banque*, 5^{ème} édition, Dunod, Paris, France, 2007.
- DESCAMPS Christian, SOICHOT Jacques, *Economie et gestion de la banque*, Edition Ems, Paris, 2002.
- DE-SEZE Emmanuel, *Introduction à l'économie de développement*, éditeur Armand-Colin, Paris, 1989.
- DIETSCH Michel, PETEY Joël, *mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières*, édition 18, RB Edition, paris, 2003.
- FREXIAS Xavier, ROCHET Jean-Charles, *Microeconomics of Banking*, The MIT Press, London, 2008.
- GARSNAULT Philippe, PRIANI Stéphane, *La banque fonctionnement et stratégie*, Economica, Paris, 1997.
- GOURIEROUX Christian, TIOMO André, *Risque de crédit une approche avancée*, Economica, Paris, 2007.
- KARYOTIS Catherine, *L'essentiel de la banque : Tout sur la banque, ses mécanismes, ses risques et son rôle*, 9^{ème} édition, Gualino, Collection : Les carrés, 2022.

-
- KHAROUB Cécile, THOMAS Philippe, *Analyse du risque de crédit*, 2ème édition, RB Edition, Paris, 2016.
 - KOEHL Jacky, *Les choix d'investissement*, Dunod, Paris, 1996.
 - LAMARQUE Éric, MAYMO Vincent, *Economie et gestion de la banque*, Dunod, Paris, 2015.
 - LOBEZ Frédéric, *Banque et marchés du crédit*, PUF, Paris, 1997.
 - MUADIMANGA Ilunga, Emile, *Risques bancaires et dispositifs prudentiels de gestion en RDC*, 39^{ème} édition, L'Harmattan, 2016.
 - POINTU Isabelle, OVERNEY Pascal, SARRAZIN Jean-Luc, *Vademecum de la Banque*, 4ème édition, Arnaud Franel Editions, 2020.
 - PRUCHAUD, *Evolution des techniques bancaires*, Editions scientifique Riber, Paris, 1960.
 - SILADIN Jonas, *Comprendre la banque et son environnement en zone euro*, RB Edition, Paris, 2016.
 - ST-PIERRE José, *La gestion du risque : comment améliorer le financement des PME et faciliter leur développement*, Presses de l'université du Québec, 2004.
 - VAN GREUNING.H, BRAJOVIC BRATANOVIC.S, *Analyse et gestion du risque bancaire*, Edition ESKA, Paris, 2004.

Articles et revues

- ABOURA A, CHAHIDI M, *Le système bancaire algérien : Evolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation*, Journal d'économie et d'administration des affaires, vol 01, N°02, 2017.
- BOUBAA Abdelwahab, HAFFAR Adlane, *Le factoring comme technique de gestion du risque de crédit, dans le cadre des opérations de leasing en Algérie*, Bulletins des recherches scientifiques, Vol 9, N°01, 2021.
- CHEBAIKI Saadene, *Les accords de bale ou l'évolution des règles prudentielles*, Djadid el-iktissad review, Vol 9, Université de khemis miliana Algérie, 2014.
- CHIBEL Z, BAMOUSSE Z, EL KABBOURI M, *Etude De différentes méthodes d'analyse De Risque crédit*, Revue CCA, 2020.
- DUBRULLE C, *le rôle des salariés dans la relation banque-entreprise*, revue technologie et management de l'information, France 2002.
- EBER Nicolas, *les relations bancaires de long terme*, revue d'économie politique, Vol 111, N°02, 2001.
- EISENHARDT, *Agency theory: An assessment and review*, Academy of Management Review, Vol 14, N°01, pp. 57-74.
- ELSAS Ralf, KRAHNEN Jan Pieter, *Collateral, default risk, and relationship lending: An empirical study on financial contracting*, CFS Working Paper Series 1999/13, Center for Financial Studies, 1999.

-
- GLIZ Abdelkader, *Asymétrie d'information et financement en Algérie*, La Revue du FINANCIER, Professeur, ESC d'Alger, N° 212, Vol 37, Mars-avril 2015.
 - JENSEN C, MECKLING H, *Theory of the Firm: Managerial Behavior, Agency Costs and Ownership Structure*; Journal of Financial Economics, 1976.
 - LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme, *Le droit de la facilité de caisse*, Banque & Droit n°135, janvier-février 2011.
 - MANOVE M, PADILLA A, Pagano M, *Collateral versus project screening: A model of lazy bank*, RAND Journal of Economics, Vol 32, N°4729, 2001.
 - MAROIS Bernard, SYSSAU Pierre, *Pratiques des banques françaises en termes d'analyse du risque-pays*, Revue française de gestion, 2006.
 - TARI Mohamed Larbi, ATTARI Abdennasser, *Revue des Economies Financières, Bancaires et de management*, 2018.

LES RAPPORTS

- Rapport de la banque d'Algérie : évolution économique et monétaire en Algérie, 2021, chapitre 4.

Textes législatifs et réglementaires

- Banque d'Algérie. Règlement n° 2014-01, portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers, 16 février 2014.
- Code civil.
- Instruction n° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, modifiée et complétée, et l'instruction n° 04-99 du 12 août 1999 portant modèles de déclaration par les banques et établissements financiers des ratios de couverture et de division des risques.
- Loi du 12 janvier 1988.
- Loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit en Algérie.
- Ordonnance 03-11 du 26 août 2003.
- Ordonnance n° 10-04, loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
- Ordonnance n° 3-11, loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
- Règlement n° 2014-01 du 16 février 2014 portant coefficient de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers.
- Règlement n° 2014-03 du 16 février 2014 relatif aux classements et provisionnement des créances et des engagements par signature des banques et établissements financiers.

Mémoires et Thèses universitaires

- Moussa GARBA, *Analyse des approches prudentielles de la gestion des risques bancaires : quelques constats économétriques sur les banques africaines*, Université Nice Sophia Antipolis membre de Université Côte d'Azur, 2016.

Sites internet

- <https://www.bank-of-algeria.dz>
- <https://www.boursedescredits.com/lexique-definition-banque-centrale-365.php>
- <https://www.credit-suisse.com>
- <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/aval.php>
- <https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/wp-content/uploads/2016/05/credit.pdf>
- <https://www.ooreka.fr>

ANNEXE N°1 : Documents à fournir dans le cadre du financement d'un investissement par le CPA

Documentations	Statut	Observations
1. Demande de crédit et motivée, signée par la personne habilitée	<input type="checkbox"/>	
2. Note de présentation de l'entreprise avec fiche du groupe d'affaires pour les entreprises apparentées), qualification des associés et des dirigeants.	<input type="checkbox"/>	
3. Etude technico-économique détaillée (désignation des produits, analyse détaillée et chiffrée du marché, analyse commerciale, analyse technique)	<input type="checkbox"/>	
4. Situation patrimoniale des associées.	<input type="checkbox"/>	
5. Bilans, tableaux des comptes de résultats (TCR) et annexes des trois derniers exercices ainsi que le rapport du commissaire aux comptes (SARL dont le chiffre d'affaires et supérieur à dix millions de DA et les SPA) pour les entreprises en activités.	<input type="checkbox"/>	
6. Bilan d'ouverture	<input type="checkbox"/>	
7. Bilan et tableaux des comptes de résultats (TCR) prévisionnels sur la période de crédit.	<input type="checkbox"/>	
8. Budget d'exploitation prévisionnel et plan de trésorerie pour l'exercice.	<input type="checkbox"/>	
9. Certificat de déclaration d'existence délivré par les services fiscaux.	<input type="checkbox"/>	
10. Attestation d'affiliation aux caisses de sécurité sociale	<input type="checkbox"/>	
11. Copie du NIF ou du NIS	<input type="checkbox"/>	
12. Copie légalisée des titres de propriétés appartenant à l'entreprise et bail de location.	<input type="checkbox"/>	
13. Statuts de l'entreprise	<input type="checkbox"/>	
14. Registre de commerce	<input type="checkbox"/>	
15. Certificat de conformité pour les sociétés exerçant l'activité d'importation.	<input type="checkbox"/>	
16. Toutes autorisations d'exploitation spécifiques à délivrer par les autorités compétentes.	<input type="checkbox"/>	
17. Plan de financement de financement prévisionnel sur la durée de crédit	<input type="checkbox"/>	
18. Devis estimatif et quantitatif des travaux réalisés et à réaliser.	<input type="checkbox"/>	
19. Factures proformas ou contrat définitif des équipements à acquérir	<input type="checkbox"/>	
20. Décision d'octroi des avantages fiscaux et parafiscaux de l'Agence nationale du développement de l'investissement (ANDI)	<input type="checkbox"/>	
21. Actes de propriétés du terrain ou actes de concession en cours de validité	<input type="checkbox"/>	
22. Copie du permis de construire et certificat de conformité	<input type="checkbox"/>	
23. Expertise de l'unité et des biens pris ou proposés en hypothèque par un cabinet agréé.	<input type="checkbox"/>	
24. Autorisation de consultation de la centrale des risques de la banque d'Algérie	<input type="checkbox"/>	

S'agissant des entreprises de bâtiment et travaux publics en sus des documents exigés ci-dessus, il y'a lieu de joindre les documents suivants :

1. Fiche signalétique actualisée par marché	<input type="checkbox"/>	
2. Etat récapitulatif des marchés en cours de réalisation faisant ressortir le montant des marchés, les maitres d'ouvrage, les travaux restants à réaliser, les délais de réalisation et les délais restant à réaliser	<input type="checkbox"/>	
3. Plan de financement cumulé des marchés	<input type="checkbox"/>	
4. Liste du matériel de réalisation	<input type="checkbox"/>	
5. Certificat de qualification de l'entreprise délivré par les services compétents.	<input type="checkbox"/>	

ANNEXE N°2 : Les données du modèle de la régression

E	Résultat/ VA	FR /total bilan	ROE	ROA	Taux d'endettement	Taille de l'entreprise Ln(CA)	Durée de crédit	Crédit/total bilan	Taux de garantie
1	0.334	0.152	0.363	0.013	0.963	11.710	10	1.417281	5.938
2	1.000	0.043	-0.020	-0.001	0.974	0.000	7	0.8956522	5.826
3	-0.201	- 0.549	0.125	-0.053	1.420	10.475	3	0.9972138	4.955
4	5.461	- 0.553	18.895	-0.028	1.001	0.000	7	0.3324578	6.000
5	0.000	0.552	0.000	0.000	0.982	0.000	3	0.6496947	2.397
6	3.108	- 0.052	0.055	0.039	0.301	7.837	7	0.6443797	2.265
7	1.214	- 0.092	0.743	-0.056	1.076	0.000	7	0.8430215	8.782
8	-1.241	0.193	-0.181	-0.023	0.870	9.279	10	0.662733	4.000
9	-1.570	- 0.180	-0.056	-0.025	0.548	10.810	10	0.2440513	6.358
10	-2.067	- 0.372	0.222	-0.086	1.388	8.821	7	1.2796318	5.319
11	0.285	0.202	0.043	0.031	0.276	12.972	1	0.0170971	3.000
12	0.014	0.074	0.015	0.003	0.786	12.806	1	0.6781204	2.237
13	0.057	0.330	0.012	0.004	0.639	10.698	1	0.208396	1.000
14	0.334	0.008	0.316	0.119	0.624	11.961	7	0.232022	6.860
15	0.013	- 0.001	0.160	0.004	0.976	12.319	1	0.0255874	3.000
16	3.772	0.039	-1.786	-0.020	0.989	0.000	7	0.9407001	4.981
17	-0.601	0.326	-0.004	-0.004	0.083	0.000	1	2.5178758	5.918
18	0.347	0.088	0.067	0.026	0.606	12.299	1	0.1718636	4.000
19	0.442	- 0.385	0.213	0.056	0.739	10.996	7	0.4621624	6.000
20	0.755	0.668	0.935	0.482	0.485	13.057	1	0.1689707	4.000
21	0.103	0.110	0.068	0.010	0.856	12.145	7	1.8179797	8.000
22	-0.553	- 0.259	-0.229	-0.103	0.553	11.885	1	0.0775297	4.000
23	-0.580	0.007	-0.029	-0.004	0.858	0.000	7	0.901707	4.363
24	-0.653	- 0.120	-0.547	-0.045	0.918	14.473	1	0.0644587	2.400
25	-0.446	- 0.259	-0.744	-0.059	0.920	12.295	1	1.0246123	4.000
26	2.659	0.004	-0.006	-0.003	0.582	0.000	7	2.0654404	6.000
27	0.168	0.249	0.034	0.031	0.076	13.982	1	0.0664629	4.217
28	0.115	0.175	0.027	0.024	0.124	14.009	1	0.1005887	4.141
29	0.001	0.487	0.000	0.000	0.032	0.000	7	1.5427617	6.000
30	0.258	0.010	0.154	0.021	0.863	13.150	7	0.897931	5.000
31	0.291	0.228	0.111	0.033	0.705	13.295	7	1.1926504	5.000
32	-1.519	- 0.120	-0.304	-0.035	0.886	12.264	1	0.1330063	5.000
33	0.349	- 0.298	0.803	0.064	0.921	13.364	1	0.2612645	5.000
34	0.040	- 0.520	0.073	0.013	0.827	13.021	1	0.2830736	4.000
35	0.000	0.034	0.000	0.000	0.000	0.000	7	0.6209417	2.774
36	0.099	- 0.064	0.056	0.028	0.496	12.664	1	0.0186304	5.000
37	0.591	0.282	0.998	0.302	0.697	12.519	1	0.1187085	4.000
38	0.504	0.097	0.327	0.053	0.838	10.683	7	0.178012	4.000
39	0.121	0.194	0.101	0.055	0.454	11.945	1	0.1887006	5.000
40	0.000	0.043	0.000	0.000	0.500	10.080	1	0.1054218	5.000
41	0.144	- 0.239	0.004	0.000	0.895	11.318	10	0.6334387	5.000
42	-0.121	0.033	-0.089	-0.034	0.615	12.561	1	0.0204679	4.000
43	0.285	0.210	0.125	0.046	0.632	14.109	6	0.2469028	6.000
44	0.000	0.704	-0.012	-0.001	0.937	0.000	7	2.1963561	4.848
45	0.685	0.062	0.717	0.155	0.784	13.711	7	0.5573708	5.575
46	0.280	0.112	0.638	0.030	0.953	12.650	6	0.3116254	3.192

47	0.038	- 0.811	0.051	0.005	0.896	11.460	1	0.040135	2.928
48	0.558	0.190	0.830	0.288	0.653	11.396	1	0.3533361	4.000
49	0.751	0.601	0.420	0.266	0.368	12.464	1	0.2075186	4.000
50	0.722	0.353	0.429	0.156	0.636	12.596	1	0.1358277	4.000
51	0.216	0.138	0.150	0.071	0.526	12.360	1	0.2551541	3.000
52	0.081	0.569	0.008	0.005	0.364	11.240	1	0.1078318	4.000
53	0.211	- 0.062	0.028	0.021	0.251	11.688	1	0.1676745	6.216
54	-0.118	- 0.143	-0.121	-0.028	0.767	12.350	3	0.2346992	5.291
55	0.145	0.167	0.020	0.013	0.348	11.511	7	0.1013364	5.000
56	2.710	- 0.279	-0.231	-0.051	0.777	0.000	6	6.1711668	6.000
57	0.015	- 0.104	0.010	0.001	0.930	12.327	1	0.0618355	4.000
58	1.976	- 0.457	-0.360	-0.022	0.939	0.000	7	0.444802	5.374
59	1.000	0.002	0.000	0.000	0.000	0.000	6	3.6612916	6.000
60	0.266	0.247	0.062	0.042	0.318	16.481	5	0.1151178	3.952
61	-6.927	- 0.483	0.365	-0.100	1.273	11.403	1	0.4510021	5.000
62	1.000	- 1.001	0.017	0.000	1.003	0.000	7	2.1266404	6.000
63	0.020	0.225	0.006	0.004	0.397	13.327	8	0.2546034	7.099
64	0.239	0.619	0.086	0.053	0.389	11.665	1	0.1886792	4.000
65	-0.037	- 0.252	-0.013	-0.004	0.701	10.079	7	0.8752013	5.349
66	0.259	- 0.134	0.338	0.106	0.685	11.406	1	0.4029821	3.658
67	0.112	0.123	0.054	0.037	0.318	11.360	7	0.6724001	6.000
68	0.113	- 0.140	0.098	0.016	0.838	12.463	1	0.0201485	3.000
69	0.324	0.063	0.025	0.025	0.017	10.999	1	0.2897341	5.725
70	0.153	0.263	0.094	0.043	0.544	12.281	1	0.5371039	6.255
71	0.618	0.734	0.256	0.078	0.693	12.081	1	0.0717297	2.000
72	0.240	- 0.348	0.082	0.014	0.824	10.717	1	0.2714484	2.706
73	0.000	0.226	-0.004	-0.001	0.780	0.000	3	1.3227338	4.000
74	7.857	0.071	-0.298	-0.001	0.995	0.000	7	1.0052628	4.731
75	-0.937	0.053	-4.793	-0.125	0.974	12.367	7	0.675587	4.331
76	-2.892	- 0.052	8.720	-0.153	1.018	8.442	7	0.9015145	4.000
77	0.218	0.111	0.083	0.030	0.636	13.009	10	0.4361543	4.591
78	0.442	0.090	0.324	0.165	0.489	15.155	1	0.1962216	6.465
79	0.468	0.554	0.101	0.077	0.230	16.233	1	0.2944315	6.000
80	0.147	0.542	0.058	0.036	0.373	13.667	1	0.2016358	5.961
81	2.092	- 1.235	-0.749	0.322	1.430	10.159	1	0.1844474	8.280
82	0.040	- 0.195	0.003	0.002	0.350	12.346	7	0.4144054	7.000
83	0.093	- 0.595	0.046	0.006	0.877	12.335	3	0.0890745	5.000
84	0.073	- 0.277	0.075	0.013	0.826	10.137	2	0.1329809	9.082
85	1.000	0.977	-0.001	-0.001	0.000	0.000	7	7.2539897	6.138
86	1.812	0.399	-0.237	-0.150	0.368	12.441	1	0.5128524	1.000
87	0.334	0.204	0.116	0.088	0.239	15.989	1	0.0061209	5.000
88	0.113	0.349	0.022	0.018	0.170	15.398	1	0.0191013	5.000
89	0.154	- 0.284	0.129	0.039	0.701	10.574	7	0.1652516	5.000
90	0.104	- 0.224	0.046	0.009	0.808	13.577	1	0.0207417	1.100
91	1.005	- 0.299	-0.060	-0.009	0.848	0.000	6	0.1812947	6.415
92	0.132	0.833	0.091	0.076	0.167	11.153	1	0.9489467	3.000
93	0.652	0.300	0.257	0.224	0.128	16.849	1	0.031004	1.100
94	0.373	- 0.347	0.034	0.005	0.842	8.930	6	0.2082083	5.068
95	0.153	0.263	0.094	0.043	0.544	12.282	1	0.537151	6.173

ANNEXE N°3 : Résultat du modèle

Récapitulatif des modèles

Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation
1	,444 ^a	,197	,161	1,47021790029 0461

ANOVA^a

Modèle		Somme des carrés	Ddl	Carré moyen	F	Sig.
1	Régression	47,685	4	11,921	5,515	,001 ^b
	de Student	194,539	90	2,162		
	Total	242,224	94			

Coefficients

Modèle		Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	t	Sig.
		B	Erreur standard	Bêta		
1	(Constante)	4,035	,245		16,488	,000
	Résultat/VA	-,005	,103	-,005	-,049	,961
	FR /total bilan	-,951	,415	-,222	-2,292	,024
	Crédit/total bilan	,267	,151	,181	1,765	,081
	Durée de crédit	,143	,053	,278	2,708	,008

	N	Minimum	Maximum	Moyenne
Résultat/VA	95	-6,927052023121387	7,857142857142857	,340970960844565
FR /total bilan	95	-1,235115095174856	,977137425584071	,033654290435947
Durée de crédit	95	1	10	3,85
Crédit/total bilan	95	,006120885447289	7,253989694331880	,662878607768589
Taux de garantie	95	1,0000000000000000	9,081761006289309	4,729804349288812
N valide (liste)	95			

Statistiques descriptives

	N	Somme	Moyenne	Ecart type	Variance
Résultat/VA	95	32,392241280233630	,340970960844565	1,504382911779619	2,263
FR /total bilan	95	3,197157591414954	,033654290435947	,374458583326220	,140
Durée de crédit	95	366	3,85	3,115	9,701
Crédit/total bilan	95	62,973467738015960	,662878607768589	1,090732747825454	1,190
Taux de garantie	95	449,33141318243713 0	4,729804349288812	1,605257436044885	2,577
N valide (liste)	95				

Corrélations

Variables	FR/Total bilan	Crédit / Total bilan	Résultat/ VA	Durée de crédit
FR/Total bilan	1	0,132	0,003	-0,122
Crédit / Total bilan	0,132	1	0,159	0,336**
Résultat/ VA	0,003	0,159	1	0,162
Durée de crédit	-0,122	0,336**	0,162	1

Table des matières

Remerciement

Dédicace

Table des matières	I
Liste des tableaux	II
Liste des graphes	III
Liste des figures.....	IV
Liste des schémas	V
Liste des abréviations	VI
Résumé	VII

Introduction Générale

Chapitre I : Généralités sur les banques..... 1

Section 1 : Notions sur les banques	3
1. Définition de la banque.....	3
1.1. Définition économique.....	3
1.2. Définition juridique.....	3
2. Classification des banques	4
2.1. Selon le statut juridique.....	4
2.1.1. La banque publique	4
2.1.2. La banque privée	4
2.1.3. La banque mixte	4
2.2. Selon la nature d'activité	4
2.2.1. La banque centrale	4
2.2.2. La banque de détail	4
2.2.3. La banque d'affaires.....	5
2.2.4. La banque islamique.....	5
2.2.5. La banque généraliste.....	5
3. Le rôle de la banque	5
3.1. La collecte de dépôts	5
3.2. Les opérations de crédits.....	5
3.3. La gestion des moyens de paiement.....	6
3.4. Opérations connexes	6
4. Structure générale du secteur bancaire algérien	6
4.1. La Banque d'Algérie.....	6
4.2. Les banques commerciaux	6
4.2.1. Les banques publiques	7
4.2.2. Les banques privées	7
4.2.3. Lues banques mixtes	7

Section 2 : Le financement bancaire	10
1. Définition de crédit bancaire	10
1.1. Définition économique.....	10
1.2. Définition juridique.....	10
2. Objectif de crédit bancaire	11
2.1. La facilitation des échanges	11
2.2. La stimulation de la production économique.....	11
2.3. L'expansion du développement	11
2.4. La création de la monnaie	11
3. Classification de crédit bancaire	12
3.1. La durée	12
3.1.1. Crédit à très court terme	12
3.1.2. Crédit à court terme	12
3.1.3. Crédit à moyen terme	12
3.1.4. Crédit à long terme.....	12
3.2. Le bénéficiaire	12
3.3. La destination.....	12
3.4. Degré de liberté des banques	13
4. Typologie de crédit bancaire	13
4.1. Financement d'exploitation	13
4.1.1. Crédit par caisse	13
4.1.2. Crédit par signature	15
4.2. Financement d'investissement.....	15
4.2.1. Crédit à long terme classique	16
4.2.2. Crédit-bail	17
4.3. Financement du commerce extérieur	17
4.3.1. Crédit documentaire	17
4.3.2. Crédit acheteur	18
 Section 3 : La relation banque-entreprise sous l'éclairage de la théorie de l'agence.....	 19
1. La théorie de l'agence	19
1.1. Définition	19
1.2. Hypothèses	19
2. La relation banque-entreprise : une relation d'agence.....	21
2.1. Conflit d'agence entre banque-entreprise	21
2.2. Le rationnement de crédit	22

3. Gestion des asymétries d'information	23
3.1. Les garanties	23
3.2. La relation à long terme	24
Chapitre II : La gestion des risques bancaires	26
Section 1 : Les risques bancaires	28
1. Notions sur les risques bancaires	28
1.1. Définition du risque	28
1.2. Typologie des risques bancaires	28
1.2.1. Les risques inhérents	29
1.2.2. Les risques opérationnels	30
1.2.3. Les risques pays	30
1.2.4. Les risques évènementiels	31
2. Le risque de crédit	31
2.1. Définition du risque de crédit	31
2.2. Catégories de risques de crédit	31
2.2.1. Le risque de défauts de clients	32
2.2.2. Le risque de dégradation de la qualité de crédit par le marché	32
2.2.3. Le risque de recouvrement	32
Section 2 : La gestion du risque lié au crédit bancaire	34
1. L'identification du risque d crédit	34
1.1. Le risque général	34
1.2. Le risque professionnel	34
1.3. Le risque propre à l'emprunteur	34
2. Evaluation de risque de crédit	35
2.1. La méthode d'analyse financière	35
2.2. La méthode de notation : le Rating	37
2.2.1. Les ratings des agences de notation	37
2.2.2. Processus standard d'attribution de rating	38
2.3. La méthode Scoring	38
2.3.1. Définition	38
2.3.2. Etapes de conception d'un modèle de scoring	39
2.4. La méthode Value-at-risk	39
3. Les méthodes de gestion de risque de crédit	39
3.1. La gestion réglementaire	39
3.1.1. La réglementation prudentielle internationale	39

3.1.2. La réglementation prudentielle nationale.....	44
3.2. La prise de garantie.....	47
3.3. Le partage des risques.....	47
3.4. La titrisation des crédits bancaires	47
Section 3 : Les garanties bancaires comme instruments de gestion du risque de crédit .48	
1. Définition des garanties bancaires.....	48
2. Les types des garanties bancaires.....	48
2.1. Les garanties réelles.....	48
2.1.1. L'hypothèque	49
2.1.2. Le nantissement.....	50
2.1.3. Le gage	50
2.1.4. Les privilèges	50
2.2. Les garanties personnelles	51
2.2.1. Le cautionnement	52
2.2.2. L'aval	52
2.3. Les garanties financières	53
2.4. Les garanties des compagnies d'assurances	53
3. Choix des garanties bancaires	53
4. Le rôle des garanties dans le monde bancaire moderne	54
4.1. La réduction de la sélection adverse.....	54
4.2. La réduction de l'aléa morale	54
4.3. La réduction des pertes	54
4.4. La réduction du risque systémique	55
4.5. La réduction des taux d'intérêts et le rationnement de crédit.....	55
Chapitre III : Etude empirique CPA	58
Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil CPA	59
1. Historique	59
2. Le rôle de CPA	59
3. Missions et objectifs du crédit populaire d'Algérie	59
4. L'organisme du CPA	60
5. La direction des crédits aux BTPH.....	62
5.1. Mission de la BTPH	62
5.2. Attributions de la direction	62
5.3. Domaine d'activité	62

Section 2 : Analyse descriptive de l'échantillon	64
1. Méthodologie de recherche	64
1.1. Collecte des données	64
1.2. Calcul des ratios financiers.....	64
1.3. Analyse statiques	65
1.4. Interprétation des résultats.....	65
2. Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement.....	65
2.1. Constitution d'un dossier de crédit d'investissement	65
2.2. Identification du demandeur de crédit	65
2.3. Classification de la clientèle	66
2.4. Diagnostic économique et financier de l'entreprise	66
3. Présentation de l'échantillon	66
3.1. Analyse des formes juridiques de l'entreprise	66
3.2. Analyse de la répartition sectorielle	67
3.3. Analyse de taux des garanties exigés dans notre échantillon	68
3.4. Analyse de la répartition des types des garanties exigés.....	68
4. Présentation du modèle de régression linéaire multiple.....	70
5. Définition et mesure des variables	70
 Section 3 : Modélisation des données	 73
1. Les hypothèses relatives aux variables du modèle	73
1.1. La variable dépendante.....	73
1.2. Les variables explicatives.....	73
2. Analyse descriptive des variables retenus	74
2.1. Analyse descriptive.....	74
2.2. Analyse des corrélations.....	75
3. Présentation des résultats.....	76
4. Interprétation des résultats.....	78
 Conclusion générale	 81
Bibliographie	84
Annexes	88